

# montupet sa

Rapport annuel 2005



# Assemblée Générale

Du 28 juin 2006



Exercice 2005



# Sommaire

MONTUPET en ligne .....	5
MONTUPET, profil du groupe .....	6
Conseil d'Administration et Commissaires aux Comptes .....	9
Rapport de gestion du Conseil d'Administration .....	11
A. Information sur la vie économique de l'entreprise .....	12
B. Information sur la vie juridique de l'entreprise .....	24
C. Informations sociales et environnementales .....	35
Rapport du Président sur le Contrôle interne .....	47
Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration .....	48
Procédures de contrôle interne .....	49
Conclusion .....	53
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration .....	54
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés .....	55
Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2006 .....	57
Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 2005 .....	66
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées .....	68
Tableau des résultats des cinq derniers exercices .....	71
Comptes consolidés .....	71
Bilan consolidé au 31 décembre 2005 .....	72
Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2005 .....	74
Tableau de variation des capitaux propres .....	76
Tableau des flux de trésorerie .....	77
Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2005 .....	78
Eléments significatifs de l'exercice .....	78
1. Principes et méthodes de consolidation .....	78
2. Notes au bilan et au compte de résultat .....	82
3. Engagements financiers et autres informations .....	90
4. Données sectorielles .....	91
Note de présentation des comptes 2004 retraités en normes IFRS .....	93
Comptes sociaux .....	105
Bilan social au 31 décembre 2005 .....	105
Compte de résultat .....	108
Annexe sociale au 31 décembre 2005 .....	110
Eléments significatifs de l'exercice .....	110
1. Règles et méthodes comptables .....	110
2. Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat .....	114
3. Engagements financiers et autres informations .....	119
Tableau des filiales et participations .....	124





# Montupet en ligne

Visitez le site internet de MONTUPET <http://www.montupet.fr> qui présente les informations du groupe (histoire, informations financières, bilan d'activité), l'actualité, l'entreprise (ses clients, produits, procédés de fabrication...), la stratégie d'entreprise, les unités de production, et une rubrique "carrière".

Sur [www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr) en rubrique "les annonces publiées au balo" ou sur minitel 3615 ou 3617 BALO, consultez les annonces légales obligatoires publiées par Montupet (chiffre d'affaires trimestriel, comptes semestriels, convocations aux assemblées).

Sur [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org), en rubrique "espace emetteur" puis "décisions et informations financières", consultez les informations et communiqués publiés par MONTUPET.

Sur les sites financiers, consultez la valeur MONTUPET SA, en indiquant son code [FR00000037046](#).



# Montupet, profil du groupe

**M**ONTUPET est un groupe industriel français, constitué en société anonyme, spécialisé dans les produits moulés en alliages d'aluminium destinés à l'industrie automobile. Le groupe s'est constitué en 1977 par la réunion de trois fonderies françaises : MONTUPET, DEBARD devenu VIRAX et FONDERIE DE PRÉCISION. Après une décennie de restructuration industrielle et financière, le groupe s'est internationalisé en rachetant en 1987 la fonderie espagnole ALUMALSA et en créant en 1988 et 1989 trois nouvelles fonderies en France, au Canada et au Royaume-Uni. Dans le même temps MONTUPET est devenu un producteur et un fournisseur d'outillages afin, entre autres, d'assurer la maîtrise de ses approvisionnements les plus techniques, qui constituent un des points forts de sa technologie.

Remise en question par la crise automobile de 1991 à 1996, l'expansion reprend en 1997 par le développement des sites existants et la création d'une nouvelle fonderie au Mexique.

A la demande de FORD, MONTUPET a repris une usine en Irlande-du-Nord qui produit 500 000 culasses par an pour le moteur "Explorer" nord-américain, et a mené à bien la mission de rationaliser la gestion et l'exploitation de ce site.

## **La société compte 3 établissements en France :**

- > Usine de La Martinerie à Châteauroux
- > Usine de Nogent-sur-Oise / Laigneville
- > Siège social de Clichy-sur-Seine

## **Elle contrôle majoritairement 10 filiales :**

- > MFT-MONTUPET Snc à Bruxelles (Belgique) : centre de coordination
- > MFT-SARL à Paris : négoce de métal et prestations de services
- > ALUMALSA à Saragosse (Espagne) : fonderie
- > MONTUPET Limitee à Rivière-Beaudette (Canada) : fonderie
- > MONTUPET UK à Dunmurry (UK) : fonderie et outillage
- > CALCAST Ltd à Londonderry (UK) : fonderie
- > MONTIAC SA de CV à Torrón (Mexique) : fonderie
- > MONTUPET EOOD (Bulgarie) : fonderie
- > MONTUPET Inc à Livonia (Usa) : bureau commercial
- > MONTUPET Deutschland GmbH (Allemagne) : bureau commercial

## **MONTUPET conçoit et fabrique 3 types de produits en fonte d'aluminium :**

- > des pièces pour les moteurs, brutes ou usinées : culasses, bloc-cylindres, collecteurs d'admission,
- > des roues usinées et peintes,
- > des pièces de structure, de liaison au sol et de freinage, brutes ou usinées.

L'automobile embarque toujours plus de fonctions et d'électronique et son poids a donc tendance à augmenter. Dans le même temps les constructeurs sont soumis à des réglementations environnementales de plus en plus sévères ; ils ont donc besoin au contraire d'alléger leurs véhicules et de moderniser leurs groupes moto-propulseurs.

C'est là que l'aluminium, et singulièrement l'aluminium moulé, joue un grand rôle, grâce à une meilleure conductivité thermique que celle de la fonte de fer, permettant de concevoir des moteurs plus compacts, plus puissants et moins polluants, et grâce à sa faible densité, comparée à celle de l'acier ou de la fonte, permettant d'alléger les moteurs et les châssis.

Les procédés de moulage de l'aluminium donnent de surcroît une très grande liberté de « design » qui comble tant les ingénieurs que les stylistes, d'où, par exemple, la part croissante des roues en « alliages légers » face aux roues classiques acier-plastique. Afin d'optimiser ces qualités et de proposer des produits conformes aux attentes spécifiques de chaque constructeur automobile, MONTUPET a une politique de recherche et d'innovation pour inventer des procédés qui permettent de repousser les limites de l'aluminium et donc de susciter de nouvelles applications. La société a également étendu ses compétences à l'usinage de grande série sur lignes transfert ou sur centres numériques rapides.

Cette politique technique, complétée par une politique industrielle et commerciale internationalisée et par la politique de qualité totale de MONTUPET, permet au groupe de fournir ses services et ses produits à AUDI, BOSCH, FIAT, FORD, GENERAL MOTORS, PSA, RENAULT, NISSAN, SAAB, VOLVO, CHRYSLER ET DAIMLER. MONTUPET, entreprise centenaire, s'attache également à maîtriser les effets de son activité sur l'environnement et, par dessus tout, à valoriser et faire progresser les compétences des femmes et des hommes de l'entreprise afin de pouvoir satisfaire ses clients dans la durée.

### A marché mondial, présence mondiale

Dans la phase de croissance que nous connaissons, notre stratégie de proximité nous a conduit à rechercher et créer des implantations industrielles et commerciales auprès de nos clients actuels et futurs.

Ainsi, en faisant collaborer ses divers sites de production, le groupe MONTUPET peut apporter un service cohérent et une qualité homogène à des clients qui ont ou recherchent des positions sur tous les points du globe.



> La présence commerciale



> Les sites de production



# Conseil d'administration et Commissaires aux Comptes

## **Président**

- Stéphane MAGNAN

## **Administrateurs**

- Didier CROZET, Administrateur et Directeur Général Délégué
- Marc MAJUS, Administrateur et Directeur Général Délégué
- François FEUILLET, Administrateur
- Philippe GOEBEL, Administrateur

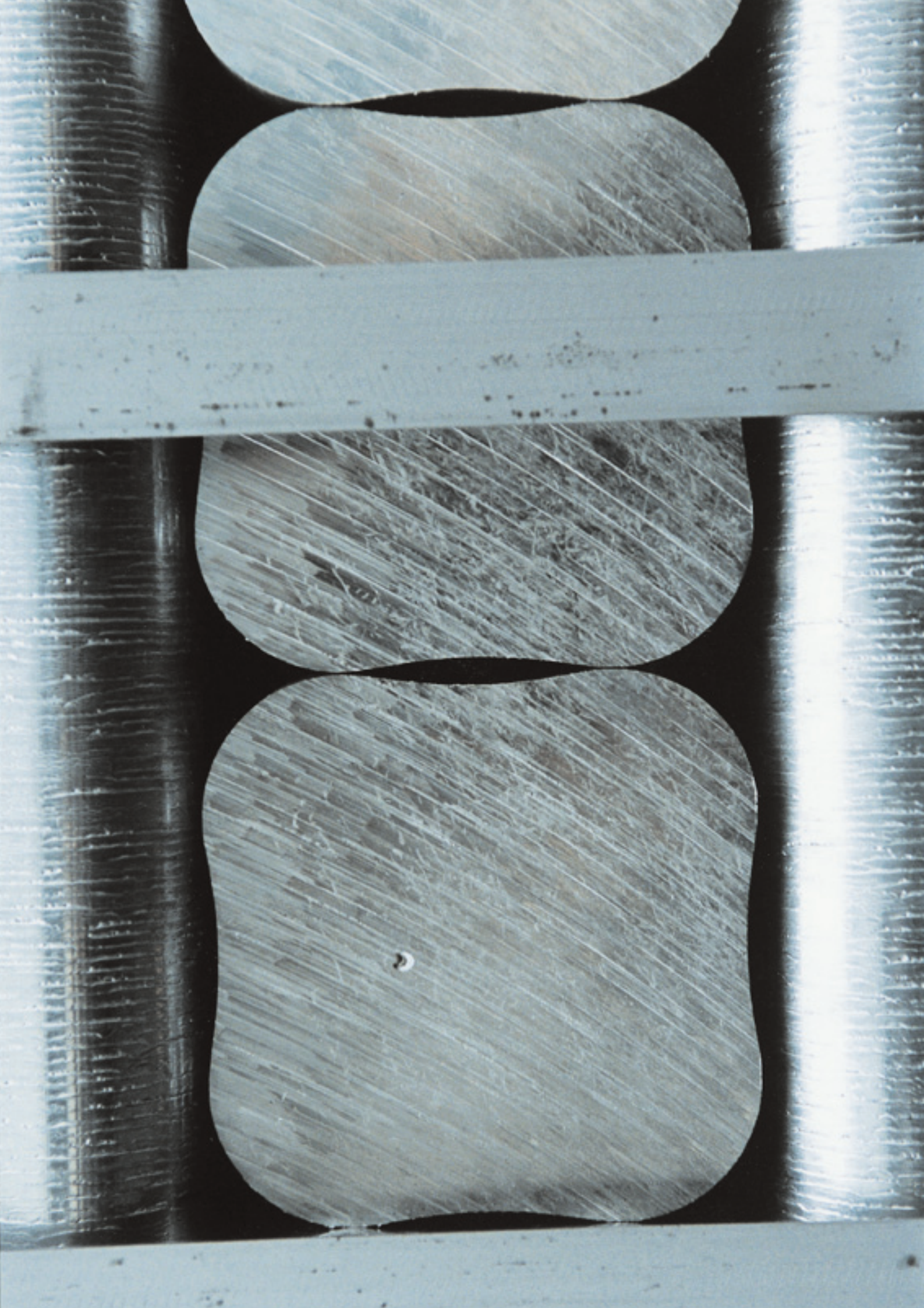
## **Commissaires aux comptes titulaires**

- GUILLERET & ASSOCIÉS, représenté par René GUILLERET
- BELLOT MULLENBACH & ASSOCIÉS, représenté par Pascal de ROCQUIGNY

## **Commissaires aux comptes suppléants**

- André CRESTEIL
- Olivier MARION





# Rapport de gestion du Conseil d'Administration



**N**ous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, pour vous rendre compte des résultats de notre gestion pendant l'exercice 2005 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

## A. INFORMATION SUR LA VIE ECONOMIQUE DE L'ENTREPRISE

### PRINCIPALES ACTIVITÉS ET PRODUCTIONS

MONTUPET conçoit et fabrique des pièces et équipements destinés à l'industrie automobile :

- > des pièces pour les moteurs, brutes ou usinées : culasses, bloc-cylindres, collecteurs d'admission,
- > des roues usinées et peintes,
- > des pièces de structure, de liaison au sol et de freinage, brutes ou usinées,
- > une partie des outillages nécessaires à sa production.

### CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET RÉSULTATS

Les comptes de l'exercice 2005 ont été préparés sur la base des règles de comptabilisation, d'évaluation des transactions et de présentation découlant des normes IFRS.

Le chiffre d'affaires consolidé est en baisse de 3 % à 410,58 millions d'euros (M€). A taux de change et métal constants, il est en baisse de 4 %. Le résultat opérationnel courant est en baisse de 41,3 % à 13,60 M€ ; le résultat net part du groupe est en baisse de 47 % à 7,86 M€.

La marge brute d'autofinancement est en baisse de 22 % à 37,89 M€.

#### Chiffres d'affaires et résultats consolidés (en millions d'euros)

	31/12/2005 (normes IFRS)	31/12/2004 (normes IFRS)	Evolution
Chiffre d'affaires consolidé	410.58	423.04	-2,9 %
- à métal et changes constants	406.00	423.04	-4,0 %
Résultat opérationnel courant	13.60	23.15	-41,3 %
Résultat opérationnel	8.61	23.15	-62,8 %
Résultat net consolidé part du groupe	7.86	14.99	-47,6 %
Marge brute d'autofinancement	37.89	48.69	-22,2 %
Endettement financier net	13.81	23.66	-41,8 %
Capitaux propres	191.42	176.24	8,5 %
Capitaux propres / Endettement financier	7.1 %	13.4 %	-47,0 %
Investissements corporels	33.66	25.99	29,6 %

L'endettement financier net calculé s'entend du cumul des dettes financières courantes et non courantes, et des concours bancaires courants, diminué de l'actif financier net (disponibilité et valeurs mobilières de placement).

L'essentiel de la baisse du résultat est due aux opérations françaises et peut s'analyser ainsi :

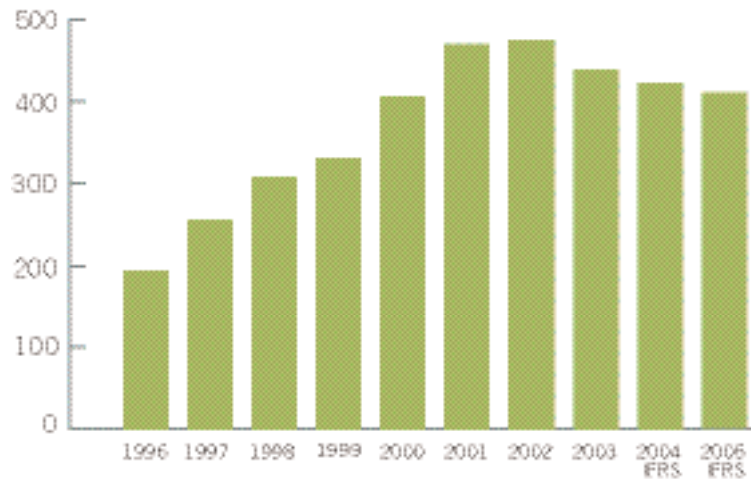
- > activité roues : 6 millions d'euros,
- > hausse du SMIC : 2,5 millions d'euros,
- > retard du démarrage du moteur M9R : 2,5 millions d'euros,
- > hausse du coût de l'énergie : 1 millions d'euros.

Cette dégradation de 12 millions d'euros a été partiellement compensée par une baisse des amortissements et des provisions comptables pratiqués (3 millions d'euros) et par des gains de productivité.

Il faut noter au niveau des autres frais opérationnels non courants, des frais de déménagement de plusieurs chantiers, dont M9R, de Nogent à Laigneville, et des dépréciations d'actifs à l'usine de Nogent correspondant à ces chantiers pour 3,2 millions d'euros.

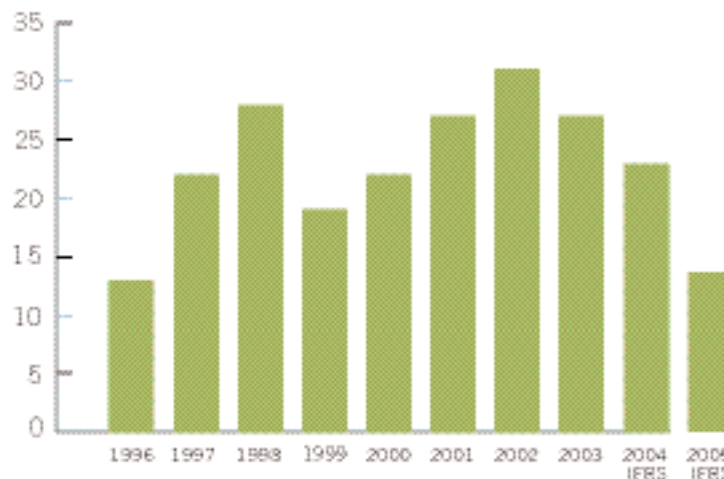
### Chiffre d'affaires consolidé (en M€)

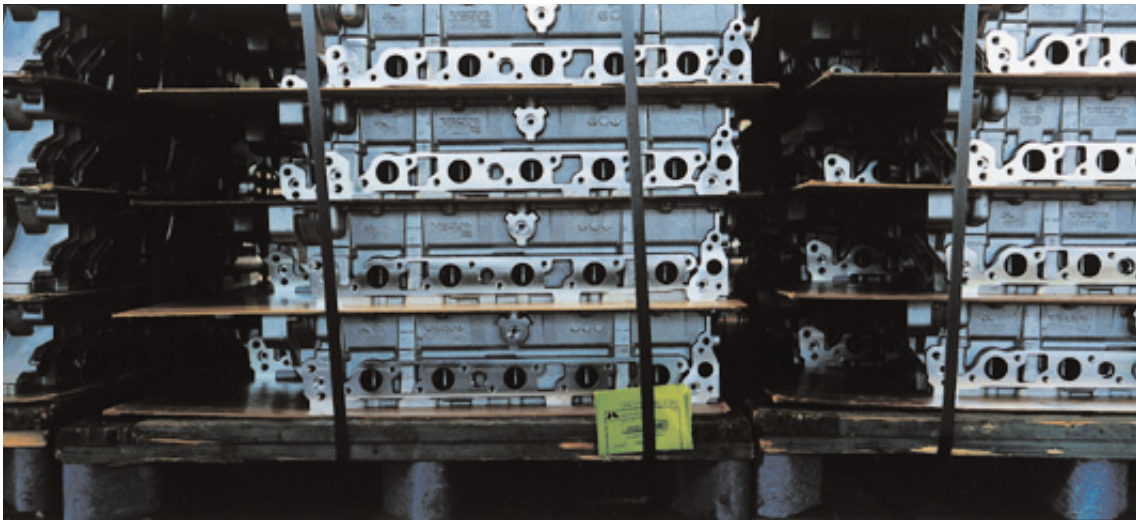
En normes françaises de 1996 à 2003, en IFRS à partir de 2004



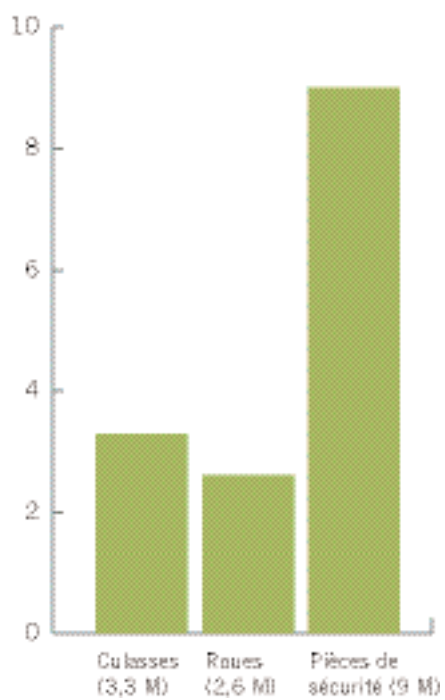
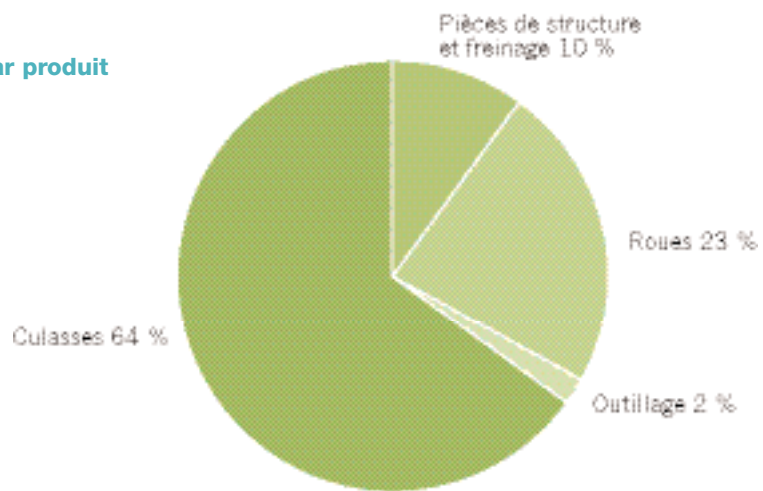
### Résultat opérationnel courant consolidé (en M€)

En normes françaises de 1996 à 2003, en IFRS à partir de 2004





### Répartition du CA par produit



## Chiffres d'affaires et résultats opérationnels par zone en normes IFRS

(Contributions au CA et RO consolidés) ; (en millions d'euros)

	Chiffres d'affaires					Résultats opérationnels courants		Résultats opérationnels	
	2005	2004	Evolution	Evolution à taux de change constants	Evolution à taux de change et métal constants	2005	2004	2005	2004
France & Belgique	187,87	201,12	-6,58%	-6,58%	- 7,94 %	-0,98	4,81	-4,66	4,81
Royaume-Uni	135,27	135,74	-0,35%	-0,03%	- 0,63 %	11,17	12,58	9,86	12,58
Mexique	26,14	22,82	14,56%	14,66%	16,70%	3,68	2,67	3,68	2,67
Espagne	42,2	47,46	-11,08%	-11,08%	- 12,37 %	0,21	2,9	0,21	2,90
Canada	19,1	15,91	20,06%	-11,80%	11,89 %	-0,48	0,2	-0,48	0,20
<b>TOTAUX</b>	<b>410,58</b>	<b>423,04</b>	<b>-2,94%</b>	<b>-3,15%</b>	<b>- 4,02 %</b>	<b>13,6</b>	<b>23,16</b>	<b>8,61</b>	<b>23,16</b>

En France : La baisse du chiffre d'affaires est de 8 %. Le résultat opérationnel courant s'est fortement dégradé par rapport à 2004, passant de 4,8 M€ à - 0,98 M€. A cela, plusieurs raisons :

- > Au-delà de la politique salariale habituelle, les frais de personnels ont été impactés par la hausse du SMIC et ses conséquences en chaîne. Ce coût supplémentaire (2,5 M€) qui est en général compensé par des gains de productivité n'a pu être absorbé cette année : en particulier pour les jantes, les critères d'aspect sont de plus en plus sévères, et demandent toujours plus d'opérations manuelles,
- > RENAULT ayant retardé d'un an le moteur M9R, le chantier n'a pas démarré en série en 2005 et a généré des coûts fixes à hauteur de 2,5 M€,
- > la hausse du coût de l'énergie a représenté 1 M€,
- > les baisses de prix des roues consenties à nos clients interviennent pour 2 M€,
- > surtout, la baisse importante du volume des roues de 20 %, qui correspond à la baisse du chiffre d'affaires du groupe, a généré un manque d'absorption des amortissements et des frais fixes de 4 M€.

Cette dégradation de 12 M€ a été partiellement compensée par une baisse des amortissements et des provisions comptables pratiqués (3 M€) et par des gains de productivité.

Il faut noter au niveau des autres frais opérationnels non courants, des frais de déménagement de plusieurs chantiers, dont M9R, de Nogent à Laigneville, et des dépréciations d'actifs à l'usine de Nogent correspondant à ces chantiers pour 3,2 M€.

**Au Mexique :** le deuxième semestre 2005 a été bien meilleur en volume que le deuxième semestre 2004, et sur l'année le chiffre d'affaires a augmenté de 15 %, et le résultat opérationnel de 38 %, à 3,68 M€. L'usine Mexicaine, avec un volume conforme à sa capacité, se révèle la plus productive du groupe.

**En Espagne :** la baisse du chiffre d'affaires de 11 % est due en particulier à la disparition de plusieurs pièces usinées à forte valeur ajoutée, remplacées en partie par de nombreuses pièces non usinées, difficiles à mettre au point et à démarrer simultanément. Le résultat opérationnel en a été fortement affecté, passant de 2,9 M€ à 0,2 M€.

**Au Royaume-Uni :** le résultat opérationnel de l'activité fonderie hors subventions est stable. Les pertes d'activité sur les roues (baisse de volumes de 25 % et baisse des prix) et la baisse de volume de la culasse



SOHC (Explorer FORD) sont compensées par une bonne tenue des culasses Diesel pour FORD et PSA. D'autre part, la situation des usines d'outillage s'est améliorée grâce aux restructurations déjà engagées, le résultat opérationnel passant de 0,5 à 1,53 M€.

**Au Canada :** La progression du chiffre d'affaires provient d'importantes ventes d'outillages au client, en vue de la réalisation d'une nouvelle commande en 2006. La baisse de l'activité de production due à la mévente aux Etats-Unis des Cadillac trop gourmandes en essence a fait passer l'usine en dessous du point mort. Le résultat opérationnel se dégrade de 0,2 M€ à moins 0,5 M€, dans une période où le développement de nouvelles pièces nous oblige à renforcer la structure de l'usine.

Les tonnages moyens quotidiens et les effectifs moyens de nos usines de fonderie (donc à l'exclusion de l'activité "outillage" et des filiales prestataires de service) se répartissent comme suit :

Usines MONTUPET (sites)		Tonnes produites/jour	Effectifs
<b>France</b>	> Nogent/Laigneville	48	654
	> Châteauroux	125	917
	> Clichy		63
<b>Royaume-Uni</b>	> Belfast	94	814
	> Londonderry	19	136
<b>Espagne</b>	> Saragosse	37	418
<b>Canada</b>	> Riviere-Beaudette	16	174
<b>Mexico</b>	> Torreon	29	266
<b>TOTAL</b>		<b>368</b>	<b>3 442</b>

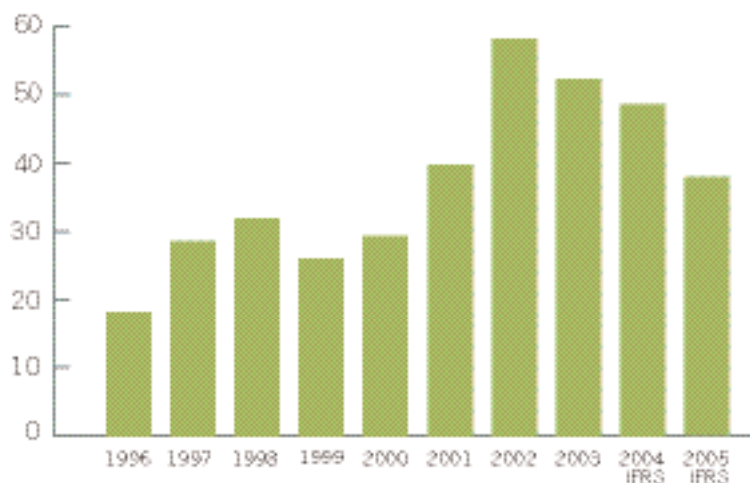


## INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENT

En dépit d'une conjoncture peu favorable, l'endettement financier (aux normes IFRS) du groupe a baissé de 43 %, à 13,8 M€, le ratio endettement/capitaux propres passant à 7,1 %. Il est à noter que les nouvelles normes IFRS ont fait baisser les capitaux propres de 3 M€ et augmenter les dettes financières de 4 M€. Les investissements corporels ont été de 33,7 M€ (dont 19,7 M€ en France principalement pour l'augmentation de capacité de Laigneville ; 6,1 M€ au Royaume-Uni ; 5,2 M€ en Espagne ; 1,6 M€ au Mexique et 1,2 M€ au Canada) contre 26 M€ en 2004.

### Marge brute d'autofinancement

En normes françaises de 1996 à 2003, en IFRS à partir de 2004



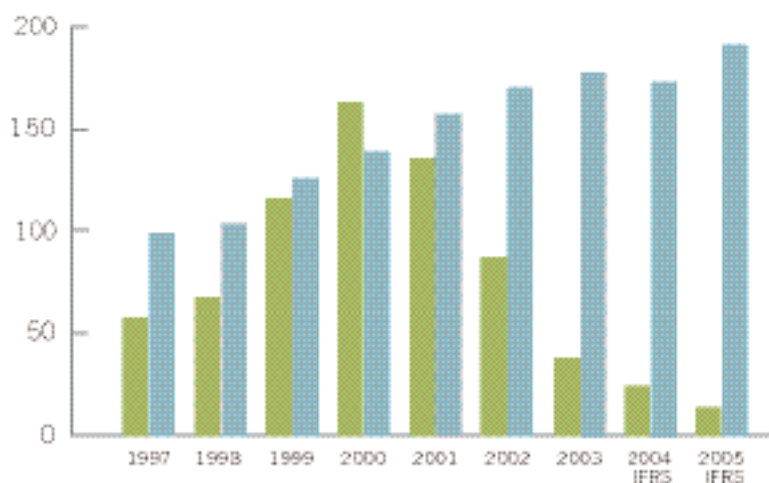
### Gearing (E/C)

En normes françaises de 1996 à 2003, en IFRS à partir de 2004



### Endettement net / Capitaux propres (E/C)

En normes françaises de 1996 à 2003, en IFRS à partir de 2004



## Chiffre d'affaires du premier trimestre 2006 (contribution au CA consolidé, en M€)

Zones	Chiffre d'affaires (en M€)
France et Belgique	47,14
Royaume-Uni	37,14
Espagne	12,00
Canada	7,55
Mexique	10,36
<b>TOTAL</b>	<b>114,19</b>

### PERSPECTIVES D'AVENIR

On constate au début 2006 une évolution contrastée en volume entre les culasses qui augmentent et les roues qui diminuent. Le chiffre d'affaires est en hausse de 8,6 % au premier trimestre, et stable à taux de change et métal constants. Cette tendance s'accroîtra au cours de l'année, grâce à différentes augmentations de volumes :

#### En France, à Laigneville :

- > nouvelle culasse 3 litres d'IVECO,
- > doublement des volumes de la culasses 2,3 litres d'IVECO,
- > forte hausse des volumes de la culasse D4 de RENAULT,
- > montée en cadence de la culasse M9R de RENAULT.

#### Au Mexique :

- > croissance continue des demandes de FORD pour la culasse I4,
- > ainsi que des maître-cylindre pour TEVES.

#### Au Canada :

- > forte croissance du "bed plate" CHRYSLER WELF (volume 2005 : 20.000, volume prévu en 2006 : 290.000),
- > et amélioration du volume de la culasse CADILLAC de GM.

#### En Espagne :

- > nouvelle fabrication usinée pour JOHN DEERE.

#### Les points négatifs sont :

- > l'activité roues qui pourrait encore baisser (au vu du premier trimestre) de 10 %, les prix unitaires étant par ailleurs en baisse de 4 %,
- > une forte augmentation des coûts de l'énergie, de l'ordre de 50 % pour tout le groupe (environ 5 M€).

En 2006, nous devons réaliser des gains de productivité très importants nécessaires à la poursuite de notre activité. Les coûts d'obtention de ces gains seront compensés par des ventes d'actifs immobiliers non stratégiques au Royaume-Uni.

A partir de 2007, le Mexique dont le bâtiment sera doublé en taille d'ici la fin de l'année, et la Bulgarie dont la construction sera aussi achevée nous permettront d'accueillir des commandes pour plusieurs constructeurs. Ces pays correspondent en effet à leur stratégie de développement.

Ce plan de développement correspond à des investissements de l'ordre de 160 M€ sur quatre ans (2006-2009), qui seront financés au final par le cash-flow du groupe. Ces perspectives sont confortées par la solidité technique et financière du groupe, position remarquable dans notre secteur concurrentiel.

## ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les axes de travail de la politique de recherche de MONTUPET portent sur :

- > la maîtrise des procédés,
- > la maîtrise dimensionnelle accrue des outillages (en vue de la réduction des tolérances dimensionnelles sur pièces),
- > la capitalisation du savoir-faire,
- > la création de l'innovation par une politique de recherche implantée dans les principales usines du groupe et portant sur les procédés, les matériaux, la thermique des outillages et les produits.

Au 31 décembre 2005, l'effectif exclusivement affecté à la recherche représentait 26 personnes (contre 29 personnes en 2004), sur les sites de MONTUPET SA, MONTUPET Limitee et de MONTUPET UK Ltd. Les frais de recherche, engagés en 2005 pour l'essentiel par MONTUPET SA, MONTUPET Limitee et MONTUPET UK, s'élèvent à 1.969 K€ dont 511 K€ en investissements et le solde en frais de personnel (contre 1.829 K€ dont 393 K€ en investissements en 2004), hors prestations extérieures.

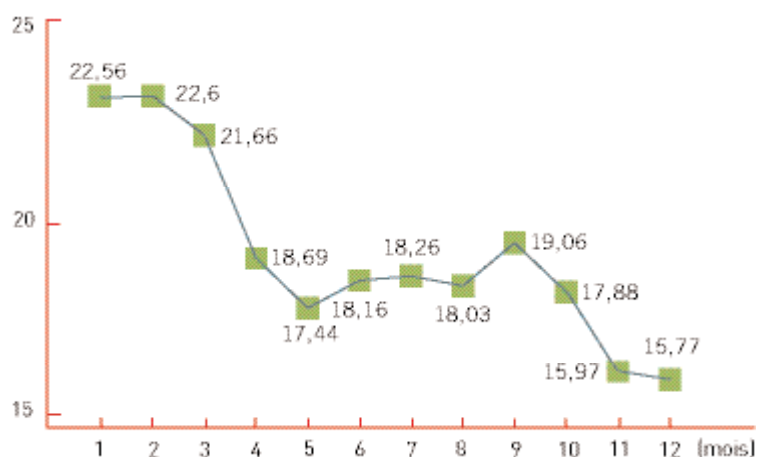
Le budget affecté à la recherche au titre de l'exercice 2006 représente 2.741 K€ dont 60 % en investissements, et le solde en frais de personnel, hors prestations externes (budgetées pour 600 K€).

## EVOLUTION BOURSIERE DU TITRE

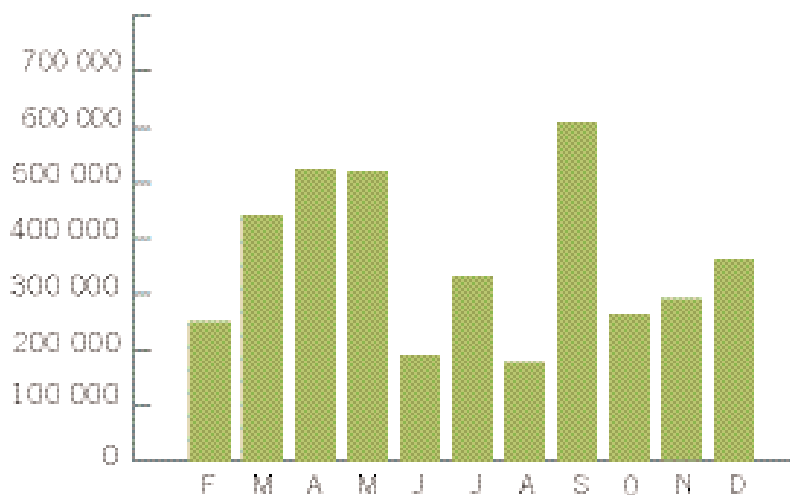
Code ISIN FRO000037046

Négociation : premier marché

Action MONTUPET SA  
Cours moyen mensuel  
pondéré de clôture



Volumes échangés  
mensuellement (nombre  
d'actions)



## Comparaison de l'évolution du cours de bourse avec l'indice CAC 40 en 2005

	CAC 40	MONTUPET SA
Ouverture	3 830,58	21,87
Plus haut	4 780,05	23,90
Plus bas	3 804,92	15,15
Clôture	4 715,23	15,25
Variation	23,40 %	-30,05 %

Source : Boursorama

Au 30 décembre 2005, le cours de clôture de l'action MONTUPET s'établissait à 15,25 euros. Par conséquent, la capitalisation boursière de MONTUPET représentait à cette date 175.466.911 euros pour les 11.506.027 actions composant le capital social.

## INFORMATIONS SUR LES RISQUES

### Risque de taux

MONTUPET ne réalise pas d'opération de couverture, et aucune opération n'est actuellement couverte. Tous les emprunts du groupe sont spécifiés à taux variable.

### Risque de change

Le groupe MONTUPET ne réalise plus d'opération de couverture, à l'exception de MONTUPET UK qui réalise des opérations d'achat à terme de GBP contre euros afin de sécuriser la parité des recettes obtenues sur son chiffre d'affaires en euros (représentant 62 % du CA cumulé de MONTUPET UK et de sa filiale Willace UK).

Le groupe a réalisé un gain de change net de 22 K€ en 2005 (contre un gain de change net de 505 K€ en 2004).

### I - Zone euro

Les pertes et gains de change de MONTUPET SA proviennent principalement du prêt de 10.683 KUS\$ à la filiale MONTIAC SA de CV, et des créances et dettes libellées en devises envers les clients et les fournisseurs. MONTUPET SA a réalisé un gain de change net de 156 K€ en 2005.

MONTUPET SA paie en pesos mexicains (MXN) les frais de fonctionnement que sa filiale mexicaine MONTIAC SA de CV lui re-facture dans le cadre de son contrat de "maquiladora" et encourt un risque de change sur la parité MXN/€ correspondante ainsi que sur les opérations de compte courant. MONTIAC a facturé 117,610 KMXN au titre du contrat en 2005 (soit 8.973 K€), et le MXN s'est apprécié de 19,5 % au 31.12.2005 par rapport au 31.12.2004.

MONTUPET SA vend en US \$ la production de MONTIAC SA de CV, dont elle propriétaire, et encourt donc un risque de change sur la parité US \$/€. En 2005, le CA facturé en USD par MONTUPET SA s'établit à 35.381 KUSD soit 26.802 K€ (9,25 % du chiffre d'affaires de MONTUPET SA), et le USD s'est apprécié de 13,2 % /2004.

### II - Hors zone euro

#### Irlande-du-Nord

MONTUPET UK encourt un risque de change sur un emprunt en euros d'environ 3 millions d'euros interne au groupe. MONTUPET UK, WILLACE UK et CALCAST LTD encourent un risque de change sur la part margi-



nale de leurs achats d'outillages qui sont payés en euros. WILLACE UK vend toute sa production (roues uniquement) en euros ; représentant 19,76 M€. MONTUPET UK vend la moitié de sa production en GBP et la moitié en euros, mais le prix en euros varie contractuellement en fonction de la parité €/GBP. L'appréciation de la GBP est commercialement défavorable aux filiales Nord-Irlandaises et positive ou neutre sur leur résultat, mais leur résultat et leurs actifs sont majorés dans les comptes consolidés présentés en euros. La GBP s'est appréciée de 2,89 % à fin décembre 2005 par rapport à 2004

### **Mexique**

MONTIAC SA de CV est débitrice de 10.683 KUS \$ envers MONTUPET SA et encourt donc un risque de change sur la parité MXN/US \$, favorable en 2005 (+ 3,75 %). Les équipements de structure sont achetés par MONTIAC essentiellement en US \$ ; une baisse du MXN surenchérit donc ces investissements et leur amortissement (les équipements d'outillage de production de MONTIAC sont la propriété de MONTUPET SA généralement acquis par elle en euros). MONTIAC re-facture à MONTUPET SA ses frais de production en MXN et n'encourt donc pas de risque de change, reporté sur MONTUPET SA. Si le MXN s'apprécie face à l'euro, les résultats et les actifs de MONTIAC sont majorés dans les comptes consolidés présentés en euros.

### **Canada**

Les équipements d'outillage de production de MONTUPET Limitee sont achetés essentiellement en US \$. Une baisse du CAD surenchérit donc ces investissements et leur amortissement.

Une commande de CHRYSLER qui représentera en 2006 un tiers du chiffre d'affaires de MONTUPET Limitee est vendue en US \$ sur la base d'une parité US \$/CAD = 1,35 ; l'évolution de cette parité (1,16 en fin d'année 2005 et 1,10 en mai 2006) est très défavorable. La variation de la parité CAD/€ influence les résultats et les actifs de MONTUPET Limitee dans les comptes consolidés.

### **Risques liés à l'activité du groupe**

Le groupe MONTUPET opère exclusivement sur le marché automobile, et détient 25 % des parts du marché (hors intégré) des culasses en aluminium, et environ 9 % des parts du marché européen des roues en aluminium. Le marché automobile est saisonnier et très cyclique, et dépend du climat économique général, de la confiance des ménages, des taux d'emploi, de change, d'intérêt, des coûts de carburants et des opérations commerciales des constructeurs.

Au cours des dernières années, ce marché a sensiblement fluctué, ce qui a généré des reports de lancements de nouveaux programmes. Nous pouvons donc subir les conséquences de tels reports, et des volumes de ventes inférieurs aux prévisions, alors que par ailleurs, le lancement de tels programmes intervient de nombreux mois en amont. Notre stratégie est d'obtenir systématiquement des commandes écrites et fermes de la part de nos clients ; toutefois nos concurrents acceptent parfois des conditions plus souples, et les engagements des constructeurs se limitent souvent à des parts de marché plutôt qu'à des quantités déterminées.

Les ruptures et annulations de programmes doivent en principe être indemnisées, mais le risque existe qu'ils ne le soient pas ou insuffisamment. Nos prix sont déterminés à l'avance alors que nos coûts (métal, énergie, main d'oeuvre, etc) peuvent ensuite fluctuer défavorablement. Ils sont généralement dégressifs en cours de contrat et doivent impérativement être compensés par des gains de productivité, que MONTUPET atteint difficilement.

Par ailleurs, nous sommes soumis à une forte pression sur les prix des nouvelles pièces. Cette pression sur les prix se trouve désormais alimentée par le phénomène de la concurrence chinoise, pesant sur l'activité "roues". Nos clients nous demandent de nous aligner sur les prix de vente chinois, alors que ces prix de



vente très bas paraissent être inférieurs aux prix de revient, car il convient d'y inclure un coût de transport dépassant l'avantage concurrentiel chinois des coûts réduits de production et en particulier de la main d'œuvre. En outre, les capacités de production de la Chine ne permettent pas de satisfaire la demande européenne. Toutefois, certains de nos concurrents acceptent ces prix très bas, et alimentent ainsi cette pression.

Pour faire face au risque concurrentiel, et donc continuer de figurer parmi les fournisseurs sélectionnés par nos clients, nous veillons constamment à maintenir et conforter notre compétitivité, notre qualité, notre aptitude à développer et à industrialiser de nouveaux produits, l'efficacité de notre logistique, nos capacités de recherche et développement, notre présence internationale et notre pérennité.

En outre, le renforcement des normes anti-pollution génère des besoins en culasses plus complexes. Cette tendance constitue un avantage pour MONTUPET en raison de son expertise technologique en matière de culasses.

Les clients de MONTUPET sont les plus grands constructeurs mondiaux, par conséquent hormis les risques liés aux ruptures et annulations de programme insuffisamment indemnisés, le risque d'insolvabilité de nos clients est relativement faible (mais sa réalisation nous serait très préjudiciable). Les risques liés aux éventuels litiges clientèle font l'objet de provisions.

Les variations du prix du métal, "commodity" cotée sur le London Metal Exchange uniforme pour l'industrie automobile, sont répercutées sur nos clients, mais avec un effet retard qui peut être défavorable ou non. Nous réduisons nos risques d'approvisionnement en diversifiant nos sources (sept fournisseurs en première fusion et cinq fournisseurs en deuxième fusion).

### **Risques de financement**

Notre ratio exceptionnellement bas d'endettement financier net / fonds propres (0,071) nous offre un avantage concurrentiel en nous permettant de recourir aisément à des emprunts supplémentaires si nécessaire, à de faibles marges, d'affecter totalement notre cash-flow à notre activité et aux investissements nécessaires, et de résister plus facilement aux retournements de conjoncture.

### **Risques industriels et juridiques liés à l'environnement**

MONTUPET est attentif à la maîtrise de l'impact environnemental des sites industriels et des risques qui y sont attachés. Les activités du groupe relèvent des régimes classiques de déclarations et d'exploitation propres à chaque pays. Outre les réglementations nationales et locales, les différentes catégories d'activités à risques font l'objet d'autorisations spécifiques. La conformité réglementaire est gérée dans chaque site, avec une démarche d'amélioration continue. Plusieurs sites industriels sont engagés dans une démarche de certification de leur Système de Management Environnemental conforme au standard international norme ISO 14001. Les usines de Nogent et de Châteauroux en France, de Belfast (MONTUPET UK (incluant WILLACE UK) et CALCAST en Irlande-du-Nord, de Rivière-Beaudette (MONTUPET Limitee) au Canada, de Torreón (MONTIAC) au Mexique sont certifiées. ALUMALSA est sur le point d'être certifiée en 2006.

Les risques liés à l'environnement sont ceux résultant de l'emploi et du rejet d'huiles minérales, de produits chimiques (amines, composés volatils, solvants, peintures, mastics et colles...), de la fonderie d'aluminium, d'ateliers de compression d'air, de radiographie... Des installations de filtres dépoussiéreurs, de déshuileurs, de recyclage du sable, des copeaux et de l'huile, d'oxydateurs thermiques etc sont mises en place ; des mesures régulières de surveillance sont pratiquées. Plusieurs sites possèdent leur propre station de traitement des eaux. Il existe partout des plans d'urgence et des systèmes de prévention incendie.

En France, le site de Nogent existe depuis des décennies. Le site a obtenu sa certification en décembre 2003 ; il est toutefois classé "à surveiller" en raison de la pollution du sol par l'aluminium, le

cuivre et des solvants halogénés volatils, et de la pollution de l'eau par l'aluminium, le nickel et le chlorure de vinyle. Les activités de ce site ont été partiellement transférées sur le site de Laigneville et le seront totalement en fin d'année 2006.

En France également, le nouveau site de Laigneville, dont MONTUPET est locataire, est installé sur un terrain pollué par son précédent occupant (Desnoyers), contractuellement responsable de sa dépollution.

Il n'existe aucun litige en cours au Canada, en Espagne, au Mexique ni en Irlande-du-Nord.

Un commentaire détaillé sur les conséquences environnementales liées à l'activité est présenté ci-après (point C).

### Politique d'assurances

MONTUPET SA et ses filiales sont couvertes par des contrats d'assurance sur le risque "dommages matériels/pertes d'exploitation" dans la limite générale de garantie de 150.000.000 d'euros (avec une franchise générale de 200.000 € sur dommages matériels, et de 3 jours équivalent de production), des sous-limites étant édictées pour certains types de dommage. MONTUPET SA et ses filiales sont couvertes par des contrats d'assurance sur le risque "responsabilité civile exploitation et après livraison" : responsabilité civile à raison des dommages corporels, matériels et immatériels, consécutifs ou non, causés aux tiers, dommages causés aux biens confiés à MONTUPET, dommages résultant d'atteinte accidentelle à l'environnement, frais de dépose-repose des produits livrés, frais engagés pour récupérer les produits distribués si nécessaire, dans la limite contractuelle d'indemnité de 20.000.000 d'euros par sinistre, des sous-limites étant édictées par type de dommage.



## B. INFORMATION SUR LA VIE JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE

### RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DES ADMINISTRATEURS

Les sommes versées par la société, ou par les sociétés qu'elle contrôle, au titre de la rémunération et des avantages des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2005 ont été :

- pour M. Stéphane MAGNAN, Président et Directeur Général : 947.582,34 euros,
- pour M. Didier CROZET, Directeur Général Délégué : 297.600,92 euros, dont 30.000 euros au titre des jetons de présence versés par MFT-MONTUPET Snc,
- pour M. Marc MAJUS, Directeur Général Délégué : 641.612,54 euros.

Ces montants bruts de rémunération ne comportent pas de part variable, ni de part exceptionnelle. Il n'y a pas d'engagement envers les mandataires sociaux hormis les engagements de retraite des dirigeants qui ne présentent aucune spécificité et qui sont inclus dans les engagements de retraite au passif du bilan.

Les avantages en nature dont bénéficient les mandataires sociaux s'élèvent globalement à 142.531,16 euros (inclus dans les montants cités ci-dessus).

Il a été alloué aux administrateurs indépendants la somme de dix mille euros au titre des jetons de présence conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2005.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire de lui allouer la somme de 10.000 euros au titre des jetons de présence.

### OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SOCIAUX SUR LES TITRES DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2005

#### M. Stéphane MAGNAN, Président et Directeur Général Délégué

- Souscriptions (exercice de souscriptions d'actions - plan d'options de novembre 2001)

(nota : toutes les options ont été exercées en 2005)

Date	Quantité	Prix	Montant global	Revente
06/04/05	200 000	9,24	1 848 000,00	néant
02/11/05	2 150	9,24	19 866,00	néant
15/11/05	59 000	9,24	545 160,00	néant
<b>TOTAUX</b>	<b>261 150</b>		<b>2 413 026,00</b>	



- Cessions

Période	Quantité	Prix moyen	Montant brut de l'opération
Semaine du 10 au 14/01/05	5 000	21,96	109 820,00
Semaine du 24 au 28/01/05	5 000	22,50	112 500,00
Semaine du 14 au 18/03/05	692	22,83	15 801,80
Semaine du 11 au 15/07/05	9 300	17,86	166 111,00
Semaine du 18 au 22/07/05	4 608	18,27	84 184,84
Semaine du 02 au 04/08/05	4 300	18,31	78 724,00
Semaine du 26 au 30/08/05	2 000	17,99	35 980,00
Semaine du 05 au 09/09/05	109	18,06	1 968,54
Semaine du 12 au 15/09/05	900	18,03	16 227,00
Semaine du 19 au 23/09/05	8 791	18,07	158 852,46
Semaine du 03 au 07/10/05	10 300	19,71	203 013,00
<b>TOTAUX</b>	<b>51 000</b>		<b>983 182,64</b>

**M. Didier CROZET, Directeur Général Délégué**

- Souscriptions (exercice de souscriptions d'actions - plan d'options de novembre 2001)

Date	Quantité	Prix	Montant global	Revente
06/04/05	80 000	9,24	739 200,00	néant
16/11/05	55 500	9,24	512 820,00	néant
14/11/05	2 150	9,24	19 866,00	néant
<b>TOTAUX</b>	<b>137 650</b>		<b>1 271 886,00</b>	

Nota : Le cumul des souscriptions s'établit à 235.150 actions souscrites, compte-tenu de 97.500 actions souscrites le 06/12/2004.

- Cessions

Période	Quantité	Prix moyen	Montant brut de l'opération
Semaine du 21 au 23/09/04	18 452	19,08	352 018,00
Semaine du 26 au 30/09/04	1 548	18,97	29 362,19
<b>TOTAUX</b>	<b>20 000</b>		<b>381 380,19</b>

**M. Marc MAJUS, Directeur Général Délégué**

- Souscriptions (exercice de souscriptions d'actions - plan d'options de novembre 2001)

(nota : toutes les options ont été exercées en 2005)

Date	Quantité	Prix	Montant global	Revente
06/04/05	233 000	9,24	2 152 920,00	néant
02/11/05	2 150	9,24	19 866,00	néant
<b>TOTAUX</b>	<b>235 150</b>		<b>2 172 786,00</b>	

- Cessions : néant



## LISTE DES MANDATS EXERCES

### M. STEPHANE MAGNAN

<b>France</b> <b>Groupe MONTUPET</b> - MONTUPET SA	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Président et Directeur Général
<b>France</b> <b>Hors groupe MONTUPET</b> - CHAMBRE SYNDICALE DE L'ALUMINIUM - GROUPE DES INDUSTRIES METALLURGIQUES (GIM)		Administrateur Administrateur
<b>Etranger</b> <b>Groupe MONTUPET</b> - ALUMALSA (Espagne) - BS TOOLING (Irlande-du-Nord) - GESFITEC Ltd (Irlande-du-Nord) - MFT-MONTUPET Snc (Belgique) - MONTIAC SA de CV (Mexique) - MONTUPET Inc (USA) - WILLACE UK Ltd (Irlande-du-Nord)	fonderie d'aluminium, équipementier automobile fonderie d'aluminium, équipementier automobile holding prestations de service au groupe fonderie d'aluminium, équipementier automobile bureau commercial fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur délégué Directeur Général Administrateur Administrateur

### M. DIDIER CROZET

<b>France</b> <b>Groupe MONTUPET</b> - MONTUPET SA	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Administrateur et Directeur Général Délégué
<b>Etranger</b> <b>Groupe MONTUPET</b> - MFT-MONTUPET Snc (Belgique) - ALUMALSA (Espagne) - BS TOOLING (Irlande-du-Nord) - MONTUPET Inc (USA) - MONTUPET GmbH (Allemagne)	prestations de service au groupe fonderie d'aluminium, équipementier automobile fonderie d'aluminium, équipementier automobile bureau commercial bureau commercial	Administrateur délégué Administrateur Administrateur Administrateur Président

### M. MARC MAJUS

<b>France</b> <b>Groupe MONTUPET</b> - MONTUPET SA	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Administrateur et Directeur Général Délégué
<b>Etranger</b> <b>Groupe MONTUPET</b> - ALUMALSA (Espagne) - BS TOOLING (Irlande-du-Nord)	fonderie d'aluminium, équipementier automobile fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Administrateur Administrateur et Secrétaire

- GESFITEC Ltd (Irlande-du-Nord)	holding	Administrateur et Secrétaire
- MFT-MONTUPET Snc (Belgique)	prestations de service au groupe	Administrateur délégué
- MONTIAC SA de CV (Mexique)	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Secrétaire et Vice -Président
- MONTUPET EOOD (Bulgarie)	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Directeur Général
- MONTUPET Inc. (USA)	bureau commercial	Administrateur et Secrétaire
- MONTUPET Limitee (Canada)	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Secrétaire
- MONTUPET UK Ltd (Irlande-du-Nord)	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Secrétaire
- WILLACE UK Ltd (Irlande-du-Nord)	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Administrateur et Secrétaire

## M. PHILIPPE GOEBEL

<b>France</b> <b>Groupe TOTAL</b> - CECA SA	spécialités chimiques	Président et Administrateur
<b>France</b> <b>Hors groupe TOTAL</b> - MONTUPET SA	fonderie d'aluminium, équipementier automobile	Administrateur
<b>Etranger</b> <b>Groupe TOTAL</b> - ARKEMA Inc (USA) - ARKEMA KK (Japon) - CEREXAGRI Inc (USA)	produits chimiques produits chimiques agrochimie	Administrateur Administrateur Administrateur

## M. FRANCOIS FEUILLET

<b>France</b> <b>Groupe TRIGANO</b> - ALIZA SARL - ANJOU REMORQUES SARL - ARTS ET BOIS SAS - AUTOSTAR SAS - CLAIRVAL SAS - CMC DISTRIBUTION France SA - CMC France SCP - ECIM SAS - EURO ACCESSOIRES SAS - EUROP HOLIDAYS SARL - LOISIRS FINANCE SA - MAITRE EQUIPEMENT SAS - MECADIS SARL - MECANOREM SAS - MECANOREM PRODUCTION SARL - MISTERCAMP SA - PERIGORD VEHICULES DE LOISIRS SAS - RESIDENCES TRIGANO SAS - RULQUIN SA	location de biens immobiliers fabrication de caravanes et véhicules sous-traitant interne de véhicules de loisir constructeur de véhicules de loisir accessoires et service accessoires pour véhicules de loisir organisme de placement en valeurs mobilières fabrication de remorques accessoires pour véhicules de loisir commercialisation d'équipement de loisir financement de véhicules de loisir accessoires pour véhicules de loisir fabrication de carrosserie  fabrication de carrosseries automobile vente de séjours locatifs en résidence mobile fabrication de caravanes constructeur de véhicules de loisir équipement de loisir	Liquidateur Liquidateur Président du Comité de Surveillance Président Président Administrateur Gérant Président Président Gérant Membre du Directoire Président du Comité de Surveillance Gérant Président Gérant Président Directeur Général Président Membre du Comité de Surveillance Président du Conseil d'Administration
--	---	--



- SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU CHANOINE DUBOIS	location de biens immobiliers	Gérant
- SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU Dr LEGRAND	société civile immobilière	Gérant
- TECHWOOD SARL	sous-traitant véhicules de loisir	Gérant
- TRIGANO JARDIN SAS	remorques et équipements de jardin	Membre du Comité de Surveillance
- TRIGANO MDC SAS	matériel de camping	Membre du Comité de Surveillance
- TRIGANO REMORQUES SAS	remorques et équipements de jardin	Président
- TRIGANO SA	maison-mère groupe TRIGANO	Président - Directeur Général
- TRIGANO VDL SAS	constructeur de véhicules de loisir	Président
- TROIS SOLEILS SARL	location de véhicules de loisir	Gérant
<b>France</b>		
<b>Hors groupe TRIGANO</b>		
- BANQUE REGIONALE DE L'OUEST	banque	Administrateur
- MONTUPET SA	équipementier automobile	Administrateur
<b>Etranger</b>		
<b>Groupe TRIGANO</b>		
- ARCA 2001 SPA (Italie)	véhicules de loisir	Président du Conseil d'Administration
- AUTO TRAIL VR Ltd (Grande-Bretagne)	constructeur de véhicules de loisir	Président du Conseil d'Administration
- BENIMAR - OCARSA SA (Espagne)	constructeur de véhicules de loisir	Administrateur Délégué
- DELWYN ENTERPRISES Ltd (Grande-Bretagne)	remorques et équipements de jardin	Administrateur
- ET RIDDIOUGH Sales Ltd (Pologne)	accessoires pour véhicules de loisir	Administrateur
- SORELPOL (Pologne)	remorques et équipements de jardin	Gérant
- TRIGANO BVBA Belgium (Belgique)	commercialisation de véhicules de loisir en Belgique	Gérant
- TRIGANO DEUTSCHLAND VERWALTUNGS GmbH (Allemagne)		Gérant
- TRIGANO GmbH (Allemagne)	commercialisation de véhicules de loisir	Gérant
- TRIGANO SpA (Italie)	constructeur de véhicules de loisir	Président du Conseil d'Administration
- TRIGANO Van SRL	fabrication de vans	Président du Conseil d'Administration
- TRIMA SRL (Italie)	location de camping-cars en Italie	Vice-Président
- TRIO SPORT INTERNATIONAL (Danemark)	fabrication de remorques	Président du Conseil d'Administration

## **FILIALES - PRISES DE PARTICIPATION OU DE CONTROLE - PARTICIPATIONS RÉCIPROQUES**

La société MONTUPET SA contrôle les filiales suivantes :

- MFT Sarl, 100 %, (France)
- MFT-MONTUPET Snc, 100 %, (Belgique)
- MONTUPET UK Ltd, 100 %, (Irlande-du-Nord) et ses filiales (Irlande-du-Nord) WILLACE Ltd, BS TOOLING Ltd et GESFITEC UK Ltd, (Irlande-du-Nord)
- CALCAST Ltd, 100 %, (Irlande-du-Nord)
- MONTUPET Limitee 100 %, (Canada - Québec)
- ALUMALSA, 97,71 %, (Espagne)
- MONTIAC SA de CV, 100 %, (Mexique)
- MONTUPET INC, 100 %, (USA)
- MONTUPET GmbH, 100 %, (Allemagne)
- MONTUPET EOOD, 100 % (Bulgarie).

MONTUPET EOOD a été créée au cours de l'exercice 2005.

Aucune société contrôlée ne détient d'actions de MONTUPET SA.

### **INFORMATION SUR LA DÉTENTION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2005**

	Actions nominatives	% / capital	droits de vote	% / droits de vote
- D. CROZET	1 068 238	9,28 %	1 802 318	12,76 %
- S. MAGNAN	1 191 998	10,36 %	2 021 618	14,31 %
- M. MAJUS	1 135 016	9,86 %	1 913 632	13,55 %
- P. MAUDUIT	448 006	3,89 %	873 862	6,19 %
- MONTUPET SA	196 444	1,71 %	-	0,00 %
- PUBLIC (y compris personnel du groupe)	7 466 325	64,89 %	7 512 699	53,19 %
<b>TOTAL</b>	<b>11 506 027</b>	<b>100,00 %</b>	<b>14 124 129</b>	<b>100,00 %</b>

Les actionnaires détenant des actions au porteur ne sont pas identifiés individuellement et figurent parmi le "public".

### **CAPITAL SOCIAL - OPERATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE**

Le capital est composé de 11.506.027 actions d'une valeur nominale de 1,52 euros, soit 17.489.161 euros, contre 10.441.477 actions d'une valeur nominale de 1,52 euros, soit 15.871.045 euros au 31 décembre 2004.

Cette évolution résulte de l'émission de 1.064.550 actions créées dans le cadre du plan d'option de souscription d'actions du 16 novembre 2001 autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 février 2001. La prime d'émission résultant de cette augmentation s'élève à 8.218.326 euros pour l'année 2005.



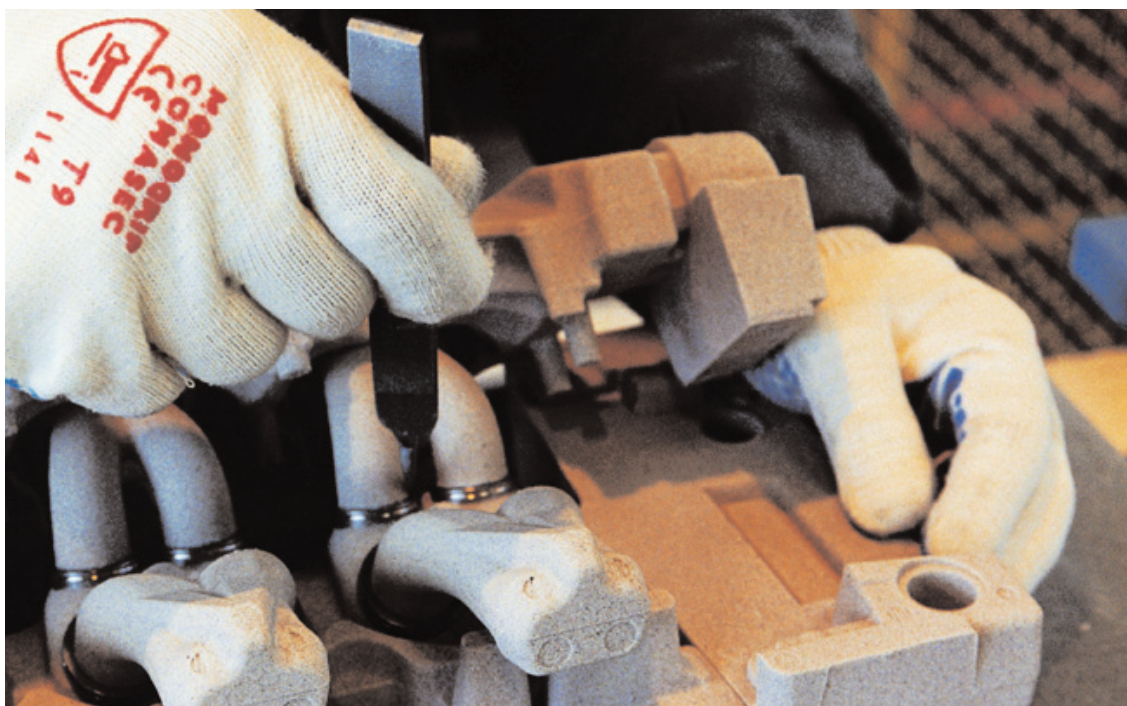
## INFORMATION SUR LES PLANS D'OPTION

	Plan d'option du 16 novembre 2001
Prix d'exercice par action	9,24
Date d'échéance	16/11/2005
Options attribuées aux mandataires sociaux	725 000
Options attribuées aux dix premiers attributaires non mandataires sociaux	339 000
Options attribuées aux autres salariés	136 000
Total attribué	1 200 000
Options exercées durant l'exercice 2005	1 064 550
Options exercées depuis l'origine du plan	1 200 000
Options existantes au 31 décembre 2005	-
Nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2005	11 506 027
Nombre d'actions composant le capital social après exercice des options existantes	11 506 027

## ACTIONNARIAT DES SALARIES

Au 31 décembre 2005, l'actionnariat des salariés tel que défini aux termes de l'article L.225-102 du Code de Commerce est limité aux actions détenues dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise et s'établit à 20.340 actions représentant 0,18 % du capital.

Au 31 décembre 2005, 216.837 actions représentant 1,88 % du capital social sont détenues en "nomi-natif" par des salariés non mandataires sociaux, ces actions résultant de la levée d'options d'achat ou de souscription d'actions antérieures étant librement cessibles et non prises en compte dans le calcul de l'actionnariat salarié. Les actions détenues au porteur par les salariés ne sont pas connues de l'entreprise.



L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2004 a rejeté la septième résolution visant à autoriser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société.

Un projet de résolution similaire est à nouveau soumis au vote de l'Assemblée du 28 juin 2006 à l'occasion du projet de résolution d'autorisation et délégation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social.

Le prix d'émission serait fixé en fonction des dispositions de l'article L.443-5 du Code du Travail. Ces dispositions prévoient qu'il ne pourrait être supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne (ou de 30 % pour un plan d'épargne d'entreprise prévoyant une disponibilité supérieure ou égale à 10 ans).

### **OPERATIONS EFFECTUEES PAR MONTUPET SUR SES PROPRES ACTIONS (dans le cadre de programmes de rachat d'actions)**

#### **PREMIER PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS**

L'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2003, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du nouveau Code de Commerce, a autorisé le Conseil d'Administration à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social existant au jour de l'Assemblée en vue de :

- > l'optimisation de la gestion patrimoniale (trésorerie) et financière par annulation partielle ou totale des actions acquises, par voie de réduction du capital afin d'optimiser le résultat par action,
- > du rachat d'un nombre d'actions correspondant aux actions émises ou à émettre à la suite de l'exercice d'options de souscription d'actions de la Société,
- > la mise en œuvre de programmes d'achat ou de vente d'actions de la Société dans le cadre de l'attribution de plans d'options d'achat d'actions,
- > l'achat et la vente en fonction des situations de marché,
- > la régularisation des cours par intervention systématique en contre-tendance,
- > tout autre but autorisé, ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans ce cas, la société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Au 31 décembre 2005, la société détient dans ce cadre 194.044 actions propres, représentant 1,71 % du capital social, achetées à un cours moyen de 16,68 euros, soit 3.236.530 euros. Compte tenu du cours moyen du mois de décembre 2005, arrêté à 15,749 euros, une provision pour dépréciation a été constituée sur ces titres à hauteur de 180.531 euros.

En l'absence d'affectation explicite, ces actions propres sont inscrites parmi les Immobilisations Financières de MONTUPET SA, au compte numéro 2771. Ces opérations ont été retraitées en consolidation, amenant à une réduction des fonds propres consolidés de 3.237 K€.

En vue de la mise en conformité avec l'arrêté de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) du 30 décembre 2005 visé au règlement général de l'AMF – titre IV programme de rachat d'actions, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale décide d'affecter ces actions, acquises avant le 13 octobre 2004, à l'un des objectifs prévus par le règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne ou aux pratiques de marché admises par l'AMF. L'affectation proposée est l'objectif de "croissance externe", afin de faciliter d'éventuelles opportunités de croissance.



Il est également proposé à l'Assemblée Générale d'affecter au même objectif de croissance externe les 2.400 actions acquises dans le cadre du plan d'option d'achat d'actions de l'année 1990, correspondant au surplus d'actions achetées sur le nombre d'options levées.

### DEUXIEME PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 janvier 2005 a renouvelé l'autorisation du 30 juin 2003 en vue de :

- > l'annulation partielle ou totale des actions acquises en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres et le résultat par actions,
- > la remise des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- > la régularisation du cours de bourse, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, signé préalablement à la mise en œuvre effective.

Au 31 décembre 2005, aucune action n'a été rachetée dans le cadre de ce nouveau programme.

Au 31 mai 2006, 253.996 actions ont été rachetées dans le cadre de ce nouveau programme, dont 32.053 ont été affectées à l'objectif d'annulation et 221.943 ont été affectées à l'objectif de croissance externe.

Les 32.053 actions destinées à être annulées le seront par le Conseil d'Administration sur délégation consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 janvier 2005.

### TROISIEME PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Parmi les résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2006, figure le renouvellement de ce programme de rachat d'actions propres.

Les objectifs de ce troisième programme seraient les suivants :

- > optimiser de la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, par annulation partielle ou totale des actions acquises,
- > procéder à la cession, à l'échange ou au transfert des titres achetés dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- > animer le marché du titre via l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un éventuel contrat de liquidité conforme à la charge de déontologie de l'AFEI telle que reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

En fonction de ces objectifs, les actions propres acquises pourraient prioritairement être :

- > soit conservées,
- > soit annulées dans la limite maximale légale de 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de l'opération, par période de 24 mois, dans le cadre de l'autorisation à donner par l'Assemblée Générale Mixte de ce jour,
- > soit remises ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.
- > soit cédées dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charge de déontologie de l'AFEI.

Cette opération fait l'objet d'une note disponible sur simple demande au siège social de la société.

## INFORMATIONS A CARACTERE FISCAL

### Charges non fiscalement déductibles

Ces charges s'élèvent à 108.425 euros et s'établissent comme suit :

- > amortissements excédentaires sur les véhicules de société à hauteur de 35.484 euros,
- > la taxe sur les véhicules de société à hauteur de 50.202 euros
- > et des amortissements non déductibles à hauteur de 22.739 euros.

### MONTANT DES DIVIDENDES ET DES AVOIRS FISCAUX

Exercice	Dividende net	Avoir fiscal
2002	0,50	0 (distribué hors assemblée ordinaire d'affectation du résultat)
2003	0,20	0,10
2004	0,70	0

L'article 93 de la Loi de finances pour 2004 n° 2003-1311 du 30 décembre 2003 a supprimé l'avoir fiscal.

### IMPUTATIONS AU REPORT A NOUVEAU ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire de constater et valider les imputations au report à nouveau résultant de dispositions légales et réglementaires, d'affecter la perte de 268.327 euros, et décider la distribution d'un dividende comme suit :

- a) affecter la perte au report à nouveau,
- b) distribuer un dividende unitaire de 0,35 euro, représentant la somme de 3.869.455,45 euros, (arrêtée au 31 mai 2006 et susceptible de variation en fonction des rachats d'actions à intervenir entre cette date et celle de l'Assemblée, les actions rachetées n'étant pas éligibles aux dividendes – le montant définitif étant communiqué au jour de l'Assemblée).

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, la totalité du dividende serait éligible à l'abattement de 50 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

- c) prendre acte des imputations sur le report à nouveau opérées au cours de l'exercice, comme suit :

\* conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 25 février 2005, le report à nouveau a été crédité de 80.882 euros représentant la taxe exceptionnelle obligatoire de 2,5 % instituée par l'article 39-8V de la Loi de Finances rectificative pour 2004 du 30 décembre 2004 sur les sommes existant en réserve spéciale des plus-values à long terme, lors du virement de cette somme au poste "autres réserves" intervenu au cours de l'exercice 2005 conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2005,

\* conformément à l'article 314.1 du Plan Comptable Général résultant de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n° 97-06, l'impact du changement de méthode comptable résultant de modifications réglementaires a été imputé sur le report à nouveau comme suit :



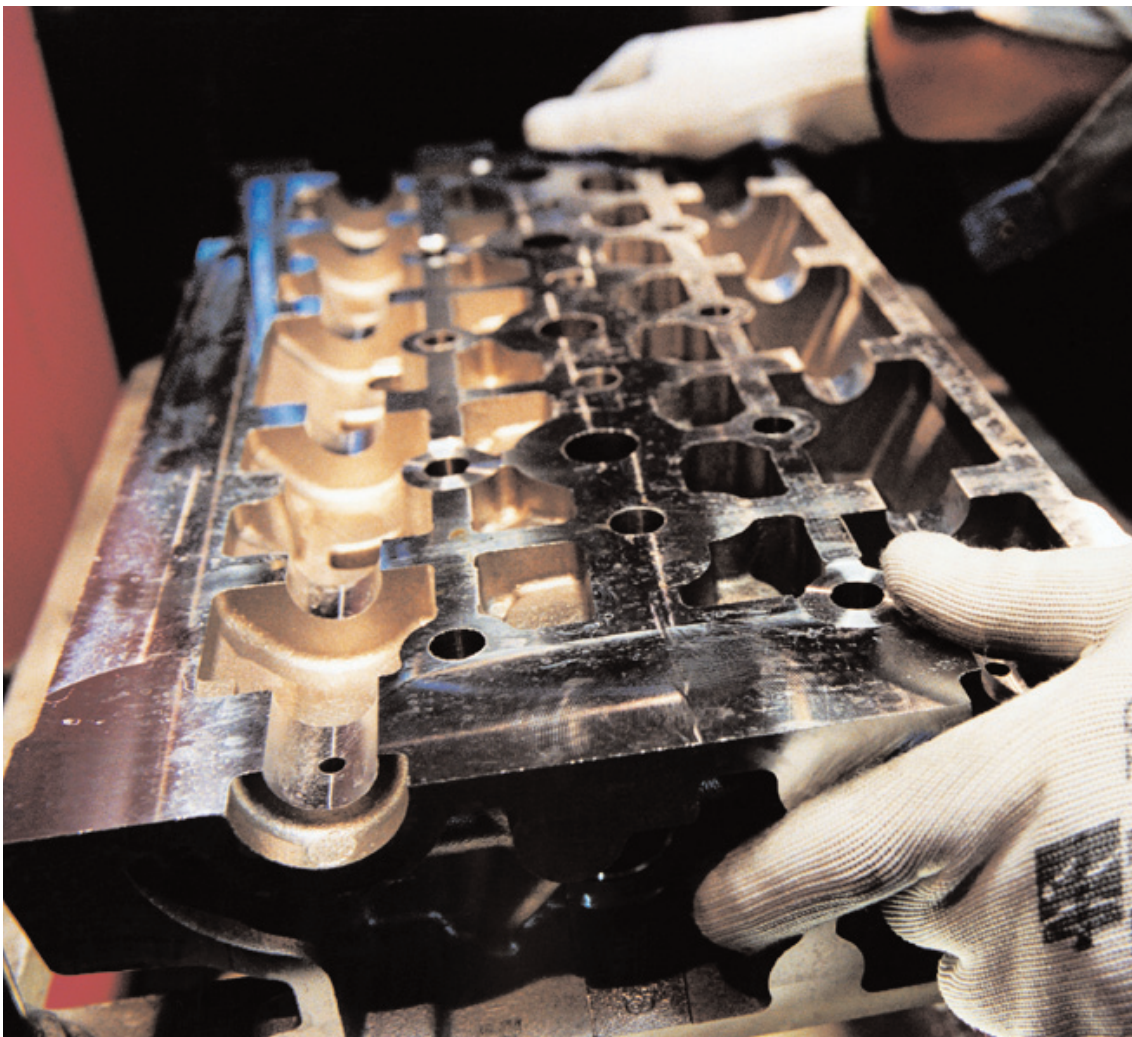
- suite à l'avis du Conseil de la Réglementation Comptable (C.R.C.) n° 2004-06 du 23 novembre 2004 applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 visant à la convergence des règles françaises vers les normes IFRS en matière de comptabilisation et d'évaluation des actifs, les charges à répartir ne peuvent plus être comptabilisées à l'actif. Le solde existant au 31 décembre 2004, soit 4.548.305 euros a donc été imputé au report à nouveau.

- suite au même avis du C.R.C., certaines pièces de sécurité ne peuvent plus être comptabilisées en stocks, mais sont immobilisées et amorties dès leur acquisition, l'amortissement théorique au 31 décembre 2004 soit 20.248 euros a donc été imputé au report à nouveau.

d) constater que le report à nouveau disponible passe ainsi de 29.350.628 euros à 24.862.957 euros après ces imputations, soit 20.725.175 euros après l'affectation du résultat et la distribution des dividendes (sous réserve de variation du nombre d'actions rachetées).

### **OBSERVATIONS FORMULEES PAR LE COMITE D'ENTREPRISE**

Néant.



## C. INFORMATION SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

### CONSÉQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITÉ

En application de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce - informations relatives à MONTUPET SA.

#### Effectifs

L'effectif total de l'entreprise était de 1.634 salariés au 31 décembre 2005. Il a été procédé à 39 embauches en contrat à durée déterminée et 6 en contrats à durée indéterminée en cours d'année. Au 31 décembre 2005, l'entreprise employait 19 intérimaires. La part des emplois temporaires a été ramenée à 4,5 % de l'effectif total.

En 2005, il a été réalisé 28.280 heures supplémentaires. Cette année, l'entreprise n'a procédé à aucun licenciement pour motif économique, mais des mesures de chômage partiel ont été décidées pour le site de Châteauroux, concernant 486 salariés pour un total de 13.864 heures. La moyenne d'âge dans l'entreprise est de 40,9 ans. Les moins de 35 ans représentent 33 % de l'ensemble des salariés.

#### Organisation du temps de travail

La majorité des salariés travaillent en équipe. De nombreuses formules d'organisation du temps de travail existent (3 x 8, 4 x 8, SD...) visant à optimiser l'utilisation de l'outil industriel. Le travail en 4 x 8, instauré dans le cadre de l'accord d'entreprise sur les 35 heures en 2000, représente en 2005, 35 % des postes de travail. Au 31 décembre 2005, 1.675 salariés étaient employés à temps plein et 19 à temps partiel. 101 cadres étaient en forfait jour (218 jours par an).

L'absentéisme est en diminution par rapport à 2004 et se retrouve à 5,6 % (dont 4,2 % pour la maladie).

#### Rémunérations

La masse salariale 2005 est de 38.994.236 euros, plus 15.269.154 euros de charges sociales. Les salariés bénéficient d'un Plan d'Épargne Entreprise, avec un abondement versé par l'entreprise. Par une politique d'individualisation totale de la rémunération pour l'ensemble de ses collaborateurs ouvriers, ATAM et cadres, l'entreprise vise à reconnaître à leur valeur les contributions de chacun au développement de l'activité.

#### Relations professionnelles et accords collectifs

2005 a vu cinq accords d'établissement être signés et créer des équipes de suppléance de travail en week-end pour s'adapter aux besoins de nos clients. Une réunion spécifique est organisée annuellement avec les délégués syndicaux pour réfléchir à l'évolution de la gestion des compétences et des métiers dans l'entreprise. Conformément à la loi de 2001 pour l'égalité professionnelle, le rapport d'analyse des emplois et de leur évolution, présenté chaque année aux partenaires sociaux intègre une analyse détaillée de la situation comparée des hommes et des femmes sur nos sites français.

#### Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Les femmes ne représentent que 8,9 % du personnel de MONTUPET France (usines à forte main d'œuvre masculine), mais les femmes cadres représentent 16 % des cadres de l'entreprise. En 2005, elles ont représenté 11 % des contrats à durée déterminée et 6 % des intérimaires employés par l'entreprise. Les salaires sont globalement équivalents entre les hommes et les femmes (les écarts vont de - 1,56 % à + 1,31 % dans les catégories ouvriers et ATAM) sauf dans la catégorie cadres du fait de l'existence d'un turn-over important des femmes cadres dans nos usines de province, réduisant leur ancienneté et donc leur marge d'évolution. 6 % des femmes sont employées à temps partiel.



## Prévention et sécurité

Le nombre d'accidents du travail et de trajet avec arrêt est en baisse de 51 % par rapport à 2005 et s'élève à 17. Les progrès spectaculaires depuis 2004 résultent d'un engagement résolu de la direction et des équipes de management, de campagnes de prévention (avec la généralisation de la méthode STOP à l'ensemble des sites) ainsi que d'un partage des meilleures pratiques au sein des établissements de MONTUPET.

## Formation

Près de 4 % de la masse salariale a été consacrée à la formation professionnelle en 2005 pour 972 stagiaires. L'effort le plus important a concerné les formations métiers, en cohérence avec notre volonté de développer les compétences et l'employabilité des salariés.

## Emploi et insertion des travailleurs handicapés

L'objectif de l'entreprise est de favoriser l'accès à ses emplois des travailleurs handicapés. Elle emploie 93 travailleurs handicapés au 31 décembre 2005. L'entreprise cherche également à faire travailler des entreprises employant prioritairement des travailleurs handicapés et verse une contribution financière à des organisations prévue par la loi.

## Œuvres sociales

Le budget des Comités d'Etablissement s'élève à 529.294 euros.

## Importance de la sous-traitance

En 2005, le coût du recours de l'entreprise à la sous-traitance (interne) s'est élevé à 74.379.391 euros (ce montant n'inclut pas la production visée au contrat de maquila conclu avec la filiale mexicaine MONTIAC SA de CV). Pour le choix de ses sous-traitants et les relations avec eux, l'entreprise s'attache à contrôler et faire respecter les dispositions des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Les pays dans lesquels la société et ses filiales sont implantés respectent les conventions de l'OIT. Il s'agit des pays suivants : France, Royaume-Uni, Canada, Etats-Unis et Mexique.

## Impact territorial des activités

Chaque année, l'entreprise mène une réflexion sur la gestion des compétences et des emplois et leur impact sur l'environnement extérieur. Elle est présentée aux délégués syndicaux de l'entreprise dans le cadre d'un rapport annuel.

Tant en France qu'à l'étranger, les établissements prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales de la manière suivante :

- > recrutement prioritaire du personnel dans le bassin de main-d'oeuvre locale et mesure du taux de stabilité interne,
- > recours aux entreprises de prestation de services locales et suivi des volumes d'achats,
- > soutien de la communauté locale dans diverses associations,
- > partenariat privilégié avec des établissements scolaires et universitaires.

Les établissements entretiennent des contacts fréquents avec les représentants de l'administration et les acteurs économiques et sociaux de leur cité et de leur région.

## CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

En application de l'article L.225-102-2 du Code de Commerce – informations relatives à MONTUPET SA.

### Introduction et périmètre du rapport

Ce rapport présente les principaux indicateurs permettant d'évaluer la performance environnementale de MONTUPET SA. Il présente également l'organisation mise en place sur les sites de production pour gérer les enjeux environnementaux et les évolutions des sites.

Il concerne les deux usines de production françaises de MONTUPET SA qui sont :

- > l'usine de Châteauroux, qui produit des jantes de roues, des culasses et des pièces de sécurité,
- > l'usine de Nogent-sur-Oise/Laigneville (répartie sur deux sites), qui produit des culasses et des pièces de sécurité.

Ces deux usines sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Depuis la fin des années 1990, la politique environnementale est axée autour de trois thèmes principaux :

1. un engagement de conformité réglementaire avec la législation applicable en matière d'environnement,
2. la prévention de tous les risques de pollution,
3. une démarche d'amélioration continue qui concerne tous les domaines de l'environnement : eau, air, déchets, énergie et la prévention des risques de pollution.

En outre, depuis 2003, l'ensemble des sites de production de MONTUPET SA sont certifiés ISO 14001.

## 1. Impacts environnementaux des sites de production

### 1.1. Consommations de matières premières

Les matières premières sont l'aluminium et le sable.

Années	Aluminium			Sable neuf (tonnes)		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005
Châteauroux	27 139	29 230	26 263	1 134	1 012	1 013
Nogent - Laigneville	13 907	12 557	13 156	16 825	16 356	17 014

### 1.2. Consommations d'eau

Années	Consommations (m <sup>3</sup> )			Ratio (m <sup>3</sup> / tonne d'aluminium fondu)		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005
Châteauroux	124 729	115 854	87 614	4.36	4.36	3.34
Nogent - Laigneville	40 833	33 977	38 279	1.61	1.5	1.24



### 1.3. Consommation d'énergie

#### 1.3.1. Gaz naturel

Années	Consommations (KWh)			Ratio (kWh / tonne d'aluminium fondu)		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005
Châteauroux	124 107 195	125 358 327	106 535 403	4 864	4 631.5	4 708.2
Nogent - Laigneville	74 511 135	68 299 201	67 043 128	2 950	3 023	2 189

#### 1.3.2. Electricité

Années	Consommations (kWh)			Ratio (kWh / tonne d'aluminium fondu)		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005
Châteauroux	48 258 926	48 663 868	40 638 889	1 891	1 798	1 795
Nogent - Laigneville	23 197 366	23 084 373	24 198 545	918	1 021	790

On constate une amélioration des ratios de consommation d'eau et d'électricité qui résulte des mesures entreprises et poursuivies :

- > suivi régulier des installations,
- > réparation des fuites (air, eau, gaz),
- > amélioration de l'efficacité énergétique de certains équipements et arrêt total de certains équipements les jours non travaillés,
- > extinction systématique de l'éclairage et des ordinateurs après usage.

### 1.4. Consommations de produits toxiques pour l'environnement

Les principaux produits toxiques pour l'environnement utilisés par les sites de production sont désormais les résines phénoliques utilisées pour le procédé de noyautage.

Type de déchets	Chrome (T)			Fluor (T)			Résines phénoliques (T)		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005	2003	2004	2005
Châteauroux	1 77	0.57	0	1.61	1.58	0	5.4	7.9	4.2
Nogent - Laigneville	NA	NA	NA	NA	NA	NA	4.2	3.4	3.5

Sur tous les sites, des actions sont entreprises pour réduire le nombre de produits à teneur phénolique, et sélectionner les teneurs inférieures à 5 %.

Depuis janvier 2005, le traitement de surface des jantes à Châteauroux est un procédé exclusivement sans chrome, conformément à la Directive Européenne relative au Management de Cycle de Vie des Véhicules Hors d'usage.

Le passage au traitement de surface sans chrome a permis :

- > la suppression des produits toxiques utilisés auparavant pour le traitement de surface (acides chromique et fluorhydrique),
- > une réduction de 35% de la consommation d'eau du process,
- > une réduction de plus de 50 % des boues hydroxydes métalliques générées par le process.

### 1.5. Principaux rejets dans l'environnement (air, eau et déchets)

Ces rejets sont régulièrement surveillés conformément à la réglementation en vigueur. Le cahier des charges des installations du nouveau chantier M9R (à Laigneville) prescrit la captation des rejets au noyautage et au moulage.

Type de rejets	Nature des rejets	
<b>Air</b>	- Gaz de combustion des chaudières et des installations de moulage et refroidissement	- Gaz des installations traités pour le chantier M9R
	- Composés organiques volatils (COV)	- Équipement à base de chaux hydratée (à Nogent, à transférer à Laigneville), oxydateurs thermiques des chaînes de peinture des jantes (à Châteauroux), néant au noyautage des culasses à Châteauroux mais suivi d'un Schéma de Maîtrise des Emissions.
	- Poussières	- Traitées pour le nouveau chantier M9R
	- Vapeurs d'amine	- Traitées à Nogent et Laigneville)
<b>Eau</b>	- Eaux industrielles et pluviales	- Filtrées par un déshuileur/débourbeur à Laigneville et à Châteauroux puis par un bassin de décantation à Châteauroux (le bassin des eaux incendies peut récupérer les pollutions à Laigneville)  - Émises vers le milieu naturel à Nogent mais sous surveillance mensuelle par un laboratoire externe
	- Rejets de la station de détoxification des effluents du traitement de surface des jantes à Châteauroux	- Rejets assainis, sous auto-surveillance et contrôle par un laboratoire externe
<b>Déchets Industriels Dangereux (DID)</b>	- Crasses et copeaux d'aluminium, sable usagé, huiles usées, boues et poudres peinture, boues métalliques, diluants usagés etc.	- Éliminés ou recyclés conformément à la réglementation.

#### 1.5.1. Rejets dans l'air

Type de déchets	Composés Organiques Volatils (COV, en T)			Gaz à effet de serre (CO2)°		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005
Châteauroux	116	130	122	22 786	23 211	21 198
Nogent - Laigneville	44	15.5	6.5	13 394	12 539	12 309

Les rejets de dioxyde d'azote et de dioxyde de soufre résultent de la consommation de gaz naturel. Des travaux de Recherche et Développement se poursuivent afin de réduire les rejets atmosphériques.



Type de déchets	Dioxyde d'azote (NO2) <sup>o</sup> (en T)			Dioxyde de soufre (SO2) <sup>o</sup> (en T)		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005
Châteauroux	25	25.5	32.1	0.22	0.23	0.8
Nogent - Laigneville	14.8	13	13	0.11	0.1	0.1



A Nogent et Laigneville, les rejets en composés organiques volatils ont globalement diminué grâce à la diminution du nombre de machine à noyauter en fonctionnement à Nogent et au passage en rythme de croisière de la tour de lavage de Laigneville.

A Châteauroux, un Schéma de Maîtrise des Émissions des composés organiques volatils est en cours de validation auprès de la DRIRE et vise à réduire les rejets atmosphérique des ateliers "noyautage" et "finition".

^ *Oxydateur thermique pour le traitement des COV.*

*Traitement des rejets des chantiers de moulage de la culasse M9R >*

En fin d'année 2005, la décision a été prise de fermer le site de Nogent-sur-Oise, suite à un report du démarrage du chantier M9R et à l'arrêt progressif des autres chantiers. Par conséquent, l'installation de traitement des gaz de combustion (fumées) sera transférée sur le site de Laigneville comme l'ensemble du chantier M9R.



### 1.5.2. Rejets dans l'eau

A Châteauroux une station de traitement physico-chimique permet de traiter l'ensemble des effluents du traitement de surface de l'activité "Finition jantes". Un contrôle de la qualité des rejets de cette station est effectué quotidiennement et les résultats sont transmis à la DRIRE.

Par ailleurs sur les deux sites, les rejets dans l'eau sont contrôlés périodiquement par des laboratoires agréés.

### 1.5.3. Déchets Industriels

Type de déchets	Déchets « Spéciaux » (dangereux)* (T)			Déchets Banals* (ordures) (T)			Déchets d'aluminium valorisés en externe (T)		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005	2003	2004	2005
Châteauroux	1 155	1 428	682	982	879	719	3 053	3 123	2 833**
Nogent - Laigneville	542	530	522	204	151	118	1 761	1 655	1 760

\* : Hors sable de fonderie.

\*\* : Taux identique, assiette réduite.

Dans les deux usines, les déchets sont systématiquement triés.

Les déchets spéciaux sont le sable contenant du phénol, les crasses et copeaux d'aluminium, l'huile usagée, les boues de peinture, les boues métalliques et les diluants usagés.

#### Crasses et copeaux

Sur les trois sites, les crasses sont refondues par le fournisseur d'aluminium. Les copeaux sont refondus par le fournisseur à Nogent et Laigneville ; ils sont recyclés en interne à Châteauroux.

#### Boues et diluants

A Châteauroux, les boues hydroxymétalliques sont dirigées en centre d'enfouissement spécialisé, les boues de peinture sont incinérées et les diluants usagés sont recyclés par le fournisseur.

Il n'existe pas de boues ni de diluants usagés à Nogent ni à Laigneville.

#### Huile

A Laigneville, l'huile de coupe ruisselant sur les copeaux est récupérée dans une fosse étanche et réutilisée dans les centrales de lubrification, réduisant le volume de déchets d'huiles solubles. Des essais d'utilisation d'un nouveau lubrifiant sont en cours afin d'espacer les vidanges des machines, ainsi que des travaux visant à réduire les fuites sur les machines.

A Châteauroux, l'huile de coupe est également récupérée. le changement de produit réalisé en fin d'année 2004 sur l'ensemble des centrales d'usinage a permis de réduire la mise en destruction à hauteur de 65 % (350 tonnes contre 1.000 tonnes précédemment)



#### Sable

Sur le site de Châteauroux 95 % des sables de fonderie usés sont régénérés en interne en moyenne comme en 2004 (régénération thermique – voir photo ci-contre) et réutilisés dans le process.

*< Installation de régénération du sable de fonderie*

*Installation de traitement du sable cru >*



Une installation de sable cru a été mise en place fin 2005 pour recycler le sable provenant du nettoyage des têtes de tir. Cette installation a permis l'obtention d'un taux de recyclage du sable de 98,8 % au premier trimestre 2006.

A Nogent et Laigneville, 82 % de sables de fonderie usés sont valorisés en externe.

#### Diluant de peinture

A Châteauroux, le diluant de peinture des jantes est maintenant recyclé totalement par le fournisseur.

De même, les fines de poudre peinture ne sont plus détruites mais recyclées en externe en liants pour feutre d'insonorisation.

Il n'existe pas de diluants de peinture à Nogent ni à Laigneville.

#### **1.5.4. Nuisances olfactives**

L'utilisation de produits aminés au cours du process de noyutage est source potentielle de nuisances olfactives que les tours de lavage permettent de réduire.



### 1.5.5. Nuisances sonores

Les activités de MONTUPET SA peuvent provoquer d'éventuelles gênes sonores que nos règles de fonctionnement et l'entretien des machines visent à réduire. Après la fermeture du site de Nogent en milieu urbain en fin d'année 2006, les sites de production ne seront situés qu'en zones industrielles.

### 1.5.6. Prévention de la légionellose et suivi des tours de refroidissement

Neuf tours aéroréfrigérantes refroidissent les eaux de refroidissement. A Châteauroux, sept d'entre elles fonctionnent en circuit ouvert et l'une d'entre elles en circuit fermé sous autorisation préfectorale. A Nogent, une tour fonctionne en circuit semi-fermé sous autorisation préfectorale.

Le fonctionnement en circuit fermé permet de réduire la consommation d'eau mais peut favoriser le développement de légionelle. Pour éviter toute contamination et prévenir les risques de légionellose, une surveillance rapprochée des installations est opérée à Chateauroux et à Nogent :

- > traitement préventif de l'eau,
- > contrôles mensuels du taux de bactéries,
- > nettoyage régulier des installations.



Tour aéroréfrigérante

## 2. Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique et aux milieux naturels

Différentes installations et mesures permettent de prévenir les risques de pollution et maîtriser l'impact environnemental de l'usine :

Air	Eau / sous-sol	Déchets	Produits chimiques
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Oxydateurs thermiques pour le traitement des solvants de peinture de jantes (à Châteauroux)</li> <li>- Surveillance régulière des rejets atmosphériques (sur les trois sites)</li> <li>- Filtres dépoussiéreurs (sur les trois sites)</li> <li>- Tour de lavage (à Nogent et Laigneville)</li> <li>- Traitement des fumées de moulage (à Nogent)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Station de traitement des eaux pour les effluents de traitement de surface des jantes (à Châteauroux)</li> <li>- Surveillance quotidienne des effluents de la station (à Châteauroux)</li> <li>- Traitement des effluents de ressuage des jantes (à Châteauroux)</li> <li>- Surveillance des eaux souterraines par piézomètres (sur les trois sites)</li> <li>- Vanne de sécurité pour contenir les eaux industrielles en cas de pollution (sur les trois sites)</li> <li>- Surveillance mensuelle des rejets (sur les trois sites)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installations de recyclage du sable usagé, des copeaux d'aluminium et des huiles de coupe (à Châteauroux)</li> <li>- Stockage des déchets industriels sur rétention et élimination par entreprises agréées conformément à la réglementation (sur les trois sites)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stockage des produits chimiques sur rétention (sur les trois sites)</li> <li>- Magasin équipé pour la prévention des incendies (détecteurs, alarme, parois ignifugées...)</li> <li>(à Châteauroux – en cours de réalisation à Laigneville)</li> </ul>

Le site de Laigneville a été équipé de protection contre la foudre ( paratonnerre, ...).

Les sites disposent d'espaces verts aménagés et entretenus (plantations d'arbres).

### 3. Système de Management Environnemental (SME) / Démarche de certification ISO 14001

Sites	SME mis en place	Objectif certification ISO 14001
Châteauroux	Depuis septembre 2000	Obtenu en décembre 2000 Certification renouvelée en 2004, en cours de validité
Nogent - Laigneville	Depuis septembre 2003	Obtenu en décembre 2003 et maintenu en 2005 selon Version 2004, en cours de validité

### 4. Mesures pour assurer la conformité de la société aux règlements applicables

Un service Environnement sur chaque site est chargé d'effectuer la veille réglementaire environnementale et de veiller au respect des exigences des arrêtés préfectoraux. Le responsable des systèmes QSE de chaque site est l'interlocuteur de la DRIRE.

Les sites de Châteauroux, Nogent-sur-Oise, Laigneville sont des Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement soumises à autorisation.

Le site communique régulièrement à l'administration les résultats des contrôles et suivis relatifs à l'environnement, tels que :

- > la nature et les quantités des déchets industriels éliminés
- > les analyses des rejets de l'usine (air, eau...)

### 5. Dépenses engagées pour la prévention de l'environnement

Années	Investissements (en euros)			Dépenses relatives au traitement des déchets		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005
Châteauroux	522 000	507 000	882 200	361 035	356 176	236 735
Nogent-Laigneville	455 736	699 024	459 028	19 032 (investissement)	154 465	193 444

A Nogent et Laigneville, des investissements élevés de mise en conformité avaient été réalisés en 2004. A Châteauroux, les dépenses de traitement des déchets ont diminué grâce aux mesures exposées ci-dessus.

### 6. Organisation pour la gestion de l'environnement

#### Organisation

Un service Environnement est présent sur chaque site. Il est chargé de piloter le système de management environnemental et de coordonner les actions "environnement" du site.

Des correspondants environnement sont présents dans chaque secteur de l'usine pour assurer le relais et la communication avec l'ensemble du personnel. Au niveau des systèmes qualité et environnement le rapprochement a commencé notamment par la nomination sur chaque site d'un responsable des systèmes QSE.



## Formation / Information

L'information et la formation relatives à l'environnement sont assurées selon les exigences de la norme ISO 14001 :

- > formation des correspondants environnement et des auditeurs internes,
- > information de l'ensemble du personnel sur l'actualité environnement et les sujets sensibles du type "tri des déchets",
- > sensibilisation de tout nouvel embauché à la politique environnementale de l'entreprise,
- > formation « produits chimiques » pour les employés qui en manipulent,
- > formation du personnel dont le travail a un lien direct avec l'environnement,
- > formations pour la prévention des incendies et des déversements accidentels.

## Audits internes

Le service qualité/environnement a également en charge d'organiser des audits internes qui permettent de mesurer les niveaux de performance et de progrès réalisés par la société sur le plan de l'environnement.

## Organisation pour la prévention des risques

Des scénarios de situation d'urgence ont été définis dans un Plan d'Opération Interne (POI) ou dans une étude de dangers selon les sites.

Plusieurs scénarios d'urgence sont définis ; ils précisent les réactions adéquates, les moyens et l'organisation à mettre en place pour minimiser les risques sur l'environnement. Ils prennent en compte les risques liés :

- > aux incendies
- > aux explosions
- > aux épandages accidentels

## 7. Provisions et garanties en matière d'environnement

Néant

## 8. Indemnités pour litiges juridiques en 2005

Il n'existe pas de litige juridique à Châteauroux. Un litige persiste en matière de nuisances sonores à Nogent, site fermé en fin d'année 2006.

## 9. Objectifs assignés par la société à ses filiales étrangères

Les filiales étrangères de MONTUPET travaillent pour l'industrie automobile. Les exigences en matière d'impact de la filière automobile sur l'environnement sont élevées et uniformes dans les pays où MONTUPET est implanté. Le groupe MONTUPET a donc mis en place dans chacune d'elles une responsabilité "Environnement", chargée de construire un Système de Management Environnemental et d'en assurer le déploiement, avec comme premier objectif d'obtenir la certification de sa conformité à la norme ISO 14001. Cette certification a été successivement obtenue, et régulièrement confirmée depuis, par :

- > MONTUPET UK Ltd (Irlande-du-Nord) en 1999,
- > MONTUPET Limitee (Canada) en 2002,
- > CALCAST Ltd (Irlande-du-Nord) en 2003,
- > MONTIAC SA de CV (Mexique) en 2003.
  
- > ALUMALSA (Espagne) est sur le point d'être certifiée, en 2006.

Au travers de la mise en place et de la certification des SME des filiales industrielles, le groupe MONTUPET assigne comme objectifs :

- > la conformité aux lois et règlements nationaux et locaux,
- > la satisfaction des exigences de nos clients,
- > la prévention des risques de pollution,
- > l'amélioration continue de nos résultats environnementaux.

En mettant en oeuvre son SME, chaque filiale définit à son tour des objectifs chiffrés pour tous les aspects environnementaux de son activité (consommation, tris, rejets, déchets, nuisances olfactives et sonores) ; ces objectifs dépendent évidemment du contexte local et de l'état initial de chaque site.

Cependant, si les niveaux à atteindre ne sont pas identiques, le groupe organise la cohérence des méthodes et des techniques mises en oeuvre. En effet les filiales industrielles de MONTUPET SA opèrent exclusivement dans les mêmes domaines que leur maison mère, c'est-à-dire la fonderie d'aluminium, l'usinage et la peinture. La Direction Technique du groupe exerce donc sur ces filiales une tutelle en matière de conception, de mise en place et de conduite des process industriels, qui garantit l'homogénéité des solutions adoptées pour la prévention ou la limitation des impacts de leurs activités sur l'environnement.





# Rapport du président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne



En conformité avec la loi de sécurité financière n°2003-706 du 1<sup>er</sup> août 2003, le Président du Conseil d'Administration a rédigé le présent rapport pour rendre compte aux actionnaires :

- > des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
- > des procédures de contrôle interne en place dans l'entreprise.

Il a été établi en tenant compte des recommandations émises par l'Autorité des Marchés Financiers.

## **Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration**

### **Responsabilités et prérogatives du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration de MONTUPET SA définit la stratégie de l'entreprise, nomme les mandataires sociaux, supervise l'application de la stratégie, garantit la qualité et la périodicité de l'information financière et comptable due aux actionnaires et aux marchés financiers. Il prend les décisions qui modifient la stratégie en cours ou le périmètre d'activité. Il prépare et présente à l'Assemblée Générale des Actionnaires les propositions de décisions qui sont de son ressort. Il prend ses décisions dans l'intérêt à long terme de l'entreprise.

### **Composition du Conseil d'Administration**

#### **Compétence des administrateurs**

La nomination des cinq administrateurs actuels a été proposée à l'Assemblée Générale des Actionnaires en fonction de leur connaissance du monde de l'industrie (et pour quatre d'entre eux de l'industrie des transports automobiles), ainsi qu'en fonction de leur expérience réussie du management d'entreprises industrielles à couverture internationale.

#### **Indépendance**

Deux administrateurs sont indépendants ne faisant partie d'aucune entreprise du Groupe, n'ayant pas de relation d'affaires avec le Groupe, ni de lien familial avec les dirigeants et mandataires sociaux. Les trois autres administrateurs sont respectivement Président Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués et sont donc totalement impliqués dans le management de l'entreprise. Cette dépendance opérationnelle est toutefois équilibrée par le fait qu'ils sont actuellement les trois premiers actionnaires de l'entreprise et ont donc des intérêts conjoints à ceux de tous les autres actionnaires.

### **Information des administrateurs**

#### **Accès à l'information**

Les administrateurs ont un accès libre à l'information circulant dans l'entreprise. Pour des raisons pratiques les administrateurs indépendants s'adressent soit au PDG soit au secrétariat, pour obtenir les informations qu'ils souhaitent, ou accéder aux personnes ou services qu'ils désirent rencontrer.

#### **Communication régulière**

Depuis 2004, les administrateurs reçoivent les compte-rendus des revues de performance industrielle qui sont réalisées chaque trimestre.

## Activités du Conseil

En 2005 le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois avec les participations suivantes :

Date	Présence
05 janvier 2005	5 présents / 5 administrateurs
16 mars 2005	5 présents / 5 administrateurs
07 avril 2005	5 présents / 5 administrateurs
28 octobre 2005	5 présents / 5 administrateurs

En 2005, 10.000 euros ont été distribués aux administrateurs indépendants, au titre des jetons de présence.

Un comité de rémunérations constitué des deux administrateurs indépendants et d'un Directeur Général Délégué statue sur les rémunérations des mandataires sociaux et des collaborateurs directs du PDG.

## Procédures de contrôle interne

### Enjeux

Le contrôle interne de MONTUPET a pour but :

- > de s'assurer que les activités de l'entreprise respectent les lois et les règlements des pays où elles sont exercées,
- > de vérifier que les activités de l'entreprise sont cohérentes avec la stratégie définie et atteignent les performances attendues,
- > de prévenir les erreurs et les fraudes, et, s'il en survient, de limiter et de réparer leurs effets,
- > d'assurer la protection et la sauvegarde du patrimoine de la société,
- > de délivrer une information financière et comptable fidèle et sincère.

Ce contrôle s'exerce dans l'intérêt évident de toutes les parties intéressées et donc des actionnaires. Il est de tradition dans notre entreprise, et son efficacité est élevée pour des raisons qui tiennent à la nature du groupe, à son marché et à ses règles de management. Il repose sur l'application d'un certain nombre de procédures et sur la pratique d'audits réguliers.

## Principes et organisation

### Nature du groupe

Un certain nombre de facteurs concourent à l'efficacité du contrôle des activités de notre groupe.

#### Des activités cohérentes

Les entreprises du groupe n'exercent que deux métiers, fortement connectés : la fonderie et l'usinage de pièces en aluminium d'une part, et la fabrication d'outillages pour fonderie d'aluminium d'autre part. Les dirigeants, les auditeurs, exercent donc les mêmes types de contrôles dans n'importe quel site.

#### Des activités anciennes

Ces activités sont parfaitement connues puisqu'elles sont apparues dans l'entreprise il y a un siècle pour la fonderie, trente ans pour l'usinage et plus de quinze ans pour la fabrication d'outillages.

#### Une forte croissance interne

Huit des dix filiales de MONTUPET SA ont été créées de toute pièce. Ceci assure culturellement une très forte maîtrise de la société mère sur les sociétés filles.



### Des clients très présents

Le marché automobile est connu pour son exigence qui se traduit par des visites et des audits très fréquents de nos clients dans nos sites, à diverses étapes de l'exécution des contrats commerciaux. Cette tradition d'ouverture favorise le contrôle interne.

### Un management stable

Les dirigeants de l'entreprise et de nombreux managers ont une longue expérience des activités du groupe, qui leur permet d'exercer un contrôle pertinent.

### **Règles de management**

Le mode de management original, adopté dans MONTUPET en 1984 et développé depuis, et sa traduction en règles concernant, entre autres, l'information, la prise de décision et la délégation des pouvoirs, maximise la maîtrise de chacun sur son environnement professionnel et celle de la ligne hiérarchique sur ses opérations. Par exemple le délégué confie des pouvoirs au délégué sans abandonner sa responsabilité : il s'ensuit pour lui une obligation de suivi et pour le délégué une obligation de reporting. Les modes de suivi et de reporting sont définis au cas par cas, mais comportent l'obligation systématique pour le délégué de signaler toute difficulté, doute ou erreur. L'application de ces règles, vérifiée et sanctionnée régulièrement, accroît considérablement la sûreté de fonctionnement de la ligne hiérarchique.

### **Organisation**

Les activités essentielles à la satisfaction des clients, à la sécurité du personnel et des actifs de l'entreprise, à sa santé financière, à la préservation de son environnement, sont encadrées par des procédures écrites et gérées.

Ces procédures écrites :

- > assurent l'uniformité des activités et leur répétabilité,
- > facilitent la formation,
- > augmentent la transparence des activités.

Elles sont révisées en fonction des modifications propres à l'entreprise ou des modifications de son environnement réglementaire et légal. Une procédure n'est considérée comme existante que lorsque l'application confirme les dispositions écrites. Ces procédures sont régulièrement auditées par audits internes et externes. Ces audits se réfèrent à des normes internationales afin de mesurer la pertinence et le degré d'application des procédures de l'entreprise. Les sections suivantes présentent synthétiquement les procédures. Cette organisation et ces moyens permettent des revues formelles des informations financières et comptables dont la trame est la suivante :

Revue	Fréquence	Délai	Objet	Participants
Dépenses	Hebdomadaire	+ 2 jours	Corriger les dérives	Direction usine
Résultat Flash	Mensuelle	+ 2 semaines	Ajuster les objectifs	PDG
Investissements	Mensuelle	+ 2 semaines	Surveiller les engagements	PDG
Performance	Trimestrielle	+ 2 semaines	Proposer des ajustements de la stratégie	PDG
Conseil	Au moins deux fois par an		Définir la stratégie	Administrateurs

### Procédures relatives à l'information financière et comptable

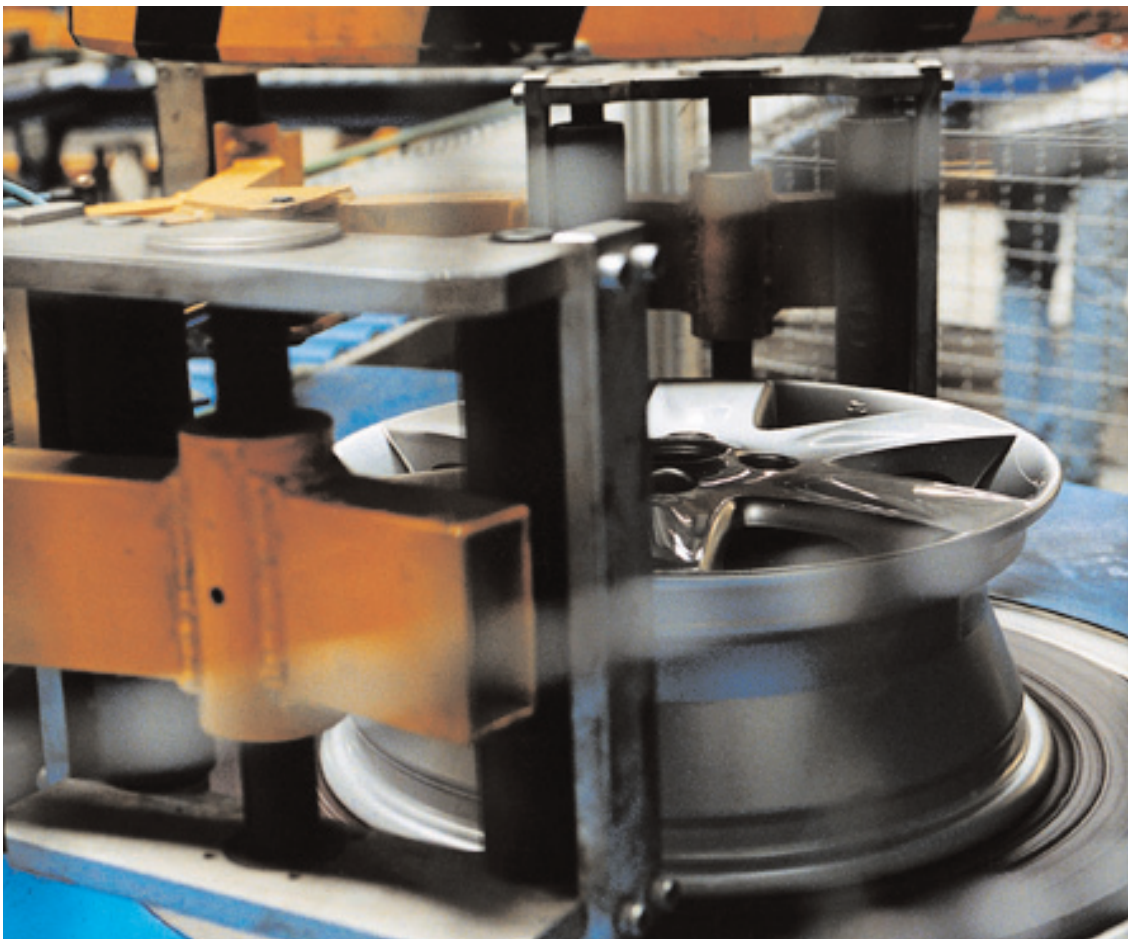
Les procédures mises en place reflètent une triple orientation :

- > assurer l'exhaustivité, la fiabilité et la disponibilité des informations financières,
- > décentraliser les contrôles et les actions, en s'appuyant sur le réseau des comptables et des contrôleurs de gestion des filiales et des usines,
- > opérer avec un effectif optimal, et des coûts compatibles avec les moyens de l'entreprise.

#### Le contrôle de gestion

MONTUPET SA et chacune de ses filiales sont dotées d'un service de "contrôle de gestion" dont le rôle est de collecter l'information financière et de gestion, vérifier leur fiabilité, les comparer aux budgets, contribuer à la construction des reporting du groupe et des budgets. Un service de contrôle financier centralisé est assuré par MFT-MONTUPET Snc, qui analyse mensuellement les dérives de chaque entité, synthétise les données, et contrôle les frais généraux. Il intervient par ailleurs à travers des missions régulières dans chaque unité pour assurer la cohérence des procédures du groupe et apprécier la gestion des risques. Les filiales regroupent leurs compétences et s'entraident par zone géographique :

- > MONTUPET UK réalise des missions d'assistance et d'audit chez WILLACE UK, CALCAST Ltd et BS TOOLING Ltd sises en Irlande-du-Nord,
- > MONTUPET Limitee au Canada et MONTIAC SA de CV au Mexique utilisent le même logiciel comptable et échangent informations et expériences,
- > MONTUPET Limitee supervise le contrôle des comptes et leur rapprochement sur la zone Amérique.



### **La comptabilité générale**

Les comptes sociaux de MONTUPET SA et de chaque filiale sont établis par leurs services comptables propres. Ils sont audités par un ou plusieurs auditeurs indépendants, qui rend compte à la direction du Groupe. Les processus ventes - clients et achats - fournisseurs sont régis par des procédures écrites permettant d'assurer l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables clients et fournisseurs. Le suivi de l'endettement et les décisions de financement sont centralisés. Les traitements des flux et des soldes en devises et des opérations associées sont supervisés ou traités centralement.

### **La consolidation des comptes**

Les comptes consolidés sont établis semestriellement à partir des liasses de consolidation unifiées sur la base d'un plan comptable centralisé, documentées par les services de chaque entité consolidée. La fiabilité des comptes documentés par les entités est assurée par le concours des contrôleurs de gestion des sites de production et du siège social, par la certification des auditeurs locaux indépendants, et par un contrôle central de cohérence.

### **Autres procédures**

#### **Santé - Sécurité**

En la matière les procédures sont propres à chaque établissement à la fois par souci d'efficacité opérationnelle et pour satisfaire aux dispositions légales et réglementaires locales. Elles sont actuellement gérées par le Système de Management de la Qualité, système certifié par audits internes et externes selon la norme ISO/TS16949. Elles sont également auditées en interne dans le cadre de l'Audit Social. Une responsabilité centrale santé/sécurité dynamise et fait converger les actions locales, et génère une politique de groupe. Les objectifs santé/sécurité de chaque établissement font l'objet d'un examen approfondi à chaque revue de performance et constituent une des priorités du groupe. Chaque site dispose d'un responsable Santé Sécurité qui rapporte au Directeur du site, et d'un organe représentant les salariés (CHSCT en France).

#### **Investissements et Achats**

Il existe un plan d'investissements pour le Groupe, révisé au moins chaque année. Chaque investissement, quel que soit son montant, quelle que soit la filiale, fait l'objet d'un dossier technique et économique : l'accord est donné par le PDG ou, en son absence, par l'un des DGD. C'est le directeur de site qui autorise les achats d'exploitation courante, et les achats d'investissement lorsque l'accord du PDG a été donné. Le suivi des dépenses d'exploitation est hebdomadaire. Le suivi des dépenses d'investissement est assuré par un chef de projet. Le service Achats recherche les meilleures sources d'approvisionnement, procède aux appels d'offres, négocie et met en place les contrats et commandes. En fonction des résultats obtenus il gère le panel de fournisseurs en concertation avec les directions technique, qualité, logistique, ingénierie. La direction des Achats a la possibilité de couvrir le risque lié aux fluctuations de prix et de disponibilité des matières premières, par des achats à terme. Ces opérations sont limitées aux besoins prévisionnels de nos productions et font l'objet d'un reporting régulier au PDG. Il existe un ensemble de procédures encadrant ces activités. Elles sont gérées par le Système de Management de la Qualité, système certifié par audits interne et externe selon la norme ISO/TS16949.

#### **Contrats de travail et rémunérations**

L'ajustement courant des effectifs à la charge de travail est réalisé dans chaque site. La revue mensuelle "Résultat Flash" permet d'en mesurer l'efficacité. La politique salariale est négociée annuellement avec les partenaires sociaux (délégués syndicaux en France). Elle est appliquée tout au long de l'année au moyen d'augmentations de salaire ou de primes individuelles, et suivie par le service Ressources Humaines de chaque société.

### **Qualité et environnement**

Chaque entreprise du Groupe dispose d'un Système de Management de la Qualité et d'un Système de Management de l'Environnement, construits selon les normes ISO9001, ISO/TS16949 et ISO14000. Ces systèmes visent à satisfaire dans la durée les clients, les collectivités locales et l'environnement social de nos sites. Ils intègrent l'obligation de satisfaire aux dispositions réglementaires et légales applicables et de développer une démarche de progrès continu. Ils sont régulièrement audités, tant en interne qu'en externe.

### **Risques opérationnels**

Le service Achats gère de manière centralisée le programme d'assurances pour le Groupe. Ces assurances couvrent les dommages, pertes d'exploitation, la responsabilité civile et les transports. Notre assurance responsabilité civile couvre les dommages que pourraient causer aux tiers notre activité ou nos produits, dont certains sont des produits de sécurité automobile, comme par exemple les roues. Outre la maîtrise des risques qu'apportent les Systèmes de Management de la Qualité et de l'Environnement, une politique de prévention est définie avec nos compagnies d'assurance et mise en œuvre.

### **Responsabilité juridique**

Notre responsabilité juridique peut être engagée à l'occasion de litiges relatifs au droit du travail, de litiges commerciaux, avec nos clients comme avec nos fournisseurs. Les avocats chargés de la défense des intérêts des sociétés du Groupe sont choisis au cas par cas en fonction du sujet du litige, du pays concerné et de leur réputation. Notre propriété industrielle est gérée par la Direction Technique du Groupe assistée d'un cabinet extérieur. Le recours à des avocats spécialisés est prévu en tant que de besoin.

## **CONCLUSION**

Ce rapport décrit les modes de fonctionnement au sein du Groupe MONTUPET, pour le Conseil d'Administration et le Contrôle Interne. Ils me paraissent adaptés au désir de transparence et de sécurité exprimé par les marchés financiers, et de nature à maintenir la confiance des actionnaires dans la "gouvernance" de leur entreprise. Au vu des procédures de contrôle interne appliquées dans des entreprises industrielles similaires de par leur taille, leur secteur d'activité et leurs spécificités, les procédures de contrôle interne du groupe MONTUPET nous semblent adéquates.



# Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

## Pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Etabli en application de l'article 225-235 du Code de Commerce

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société MONTUPET SA et en application du dernier alinéa de l'article 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du Conseil d'Administration, établi en application de l'article 225-37 du Code de Commerce.

Fait à Paris, le 12 juin 2006

Les Commissaires aux Comptes

**Bellot Mullenbach & Associés**

Pascal de Rocquigny

Membres de la Compagnie Régionale de Paris

**Guilleret & Associés**

René Guilleret

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles



# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

(Articles L. 232-7 du Code de commerce et 297-1 du décret du 23 mars 1967)

Exercice clos le 31 décembre 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Montupet Sa relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, établis en milliers d'euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

## 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe spécifique à la transition aux normes IFRS qui précise les modifications apportées aux comptes IFRS clos au 31 décembre 2004 qui avaient été publiés dans le cadre de l'information semestrielle 2005.

## 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le paragraphe 2.1 de l'annexe relatif aux immobilisations décrit le traitement comptable appliqué à certains actifs situés en Irlande du Nord pour lesquels les perspectives futures de réemploi ont conduit à ne pas inscrire de provision pour dépréciation. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons validé ce traitement.

Le paragraphe 1.3.8 de l'annexe décrit les modalités de comptabilisation des produits des activités ordinaires. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons validé ce traitement.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.



### 3. Vérifications et informations spécifiques

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 12 juin 2006

Les Commissaires aux Comptes

**Bellot Mullenbach & Associés**

Pascal de Rocquigny

Membres de la Compagnie Régionale de Paris

**Guilleret & Associés**

René Guilleret

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles



# Résolutions proposées à l'Assemblée Générale mixte du 28 juin 2006

Les résolutions 1 à 12 et 14 sont proposées par le Conseil d'Administration.

La résolution 13 est proposée par l'Association pour la Défense des Actionnaires Minoritaires – 4 rue de Montescot – 28004 CHARTRES Cedex et par un groupement d'actionnaires minoritaires.

## Première résolution

### Approbation des comptes sociaux et quitus

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005, et après que lui aient été présentés le compte de résultat et le bilan y afférents ainsi que leur annexe :

- > approuve tels qu'ils sont présentés ces comptes et bilan et toutes les opérations qu'ils traduisent,
- > donne quitus entier et définitif au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice 2005.

## Deuxième résolution

### Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, et après que lui aient été présentés le compte de résultat et le bilan y afférents ainsi que leur annexe :

- > approuve tels qu'ils sont présentés ces comptes et bilan et toutes les opérations qu'ils traduisent.

## Troisième résolution

### Imputations au report à nouveau - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat de l'exercice 2005 est une perte qui s'élève à 268.327 euros et conformément aux propositions du Conseil d'Administration :

- a) décide d'affecter cette perte au report à nouveau ;
- b) décide de distribuer un dividende unitaire de 0,35 euro, représentant la somme de 3.869.455,45 euros, (arrêtée au 31 mai 2006 et susceptible de variation en fonction des rachats d'actions à intervenir avant la date de l'Assemblée, les actions rachetées n'étant pas éligibles aux dividendes - le montant définitif étant communiqué au jour de l'Assemblée).

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 50 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

- c) prend acte des imputations sur le report à nouveau opérées au cours de l'exercice, comme suit :

\* conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 25 février 2005, le report à nouveau a été crédité de 80.882 euros représentant la taxe exceptionnelle obligatoire de 2,5 % instituée par l'article



39-8V de la Loi de Finances rectificative pour 2004 du 30 décembre 2004 sur les sommes existant en réserve spéciale des plus-values à long terme, lors du virement de cette somme au poste “autres réserves” intervenu au cours de l’exercice 2005 conformément à la décision de l’Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2005,

\* conformément à l’article 314.1 du Plan Comptable Général résultant de l’avis du Conseil National de la Comptabilité n° 97-06, l’impact du changement de méthode comptable résultant de modifications réglementaires a été imputé sur le report à nouveau comme suit :

- suite à l’avis du Conseil de la Réglementation Comptable (C.R.C.) n° 2004-06 du 23 novembre 2004 applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 visant à la convergence des règles françaises vers les normes IFRS en matière de comptabilisation et d’évaluation des actifs, les charges à répartir ne peuvent plus être comptabilisées à l’actif. Le solde existant au 31 décembre 2004, soit 4.548.305 euros a donc été imputé au report à nouveau.

- suite au même avis du C.R.C., certaines pièces de sécurité ne peuvent plus être comptabilisées en stocks, mais immobilisées et amorties dès leur acquisition, l’amortissement théorique au 31 décembre 2004 soit 20.248 euros a donc été imputé au report à nouveau.

**d)** constate que le report à nouveau disponible passe ainsi de 29.350.628 euros à 24.862.957 euros après ces imputations, soit 20.725.175 euros après l’affectation du résultat et la distribution des dividendes (sous réserve de variation du nombre d’actions rachetées).

**e)** constate que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui de l’avoir fiscal correspondant ont été :

Exercice	Dividende net	Avoir fiscal
2002	0,50	0 (prélevé sur le “report à nouveau”)
2003	0,20	0,10
2004	0,70	0

#### **Quatrième résolution**

##### **Jetons de présence**

L’Assemblée Générale Ordinaire décide d’allouer la somme de 10.000 euros au Conseil d’Administration.

#### **Cinquième résolution**

##### **Ratification des conventions réglementées**

L’Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées par les articles L225-38 à L225-42 du Code de Commerce approuve et ratifie l’autorisation donnée par le Conseil d’administration, à l’effet de passer ces conventions.

#### **Sixième résolution**

##### **Nomination d’un commissaire aux comptes suppléant**

L’Assemblée Générale Ordinaire nomme commissaire aux comptes suppléant Monsieur Eric BLACHE, né le 16 juin 1961 à Bourjoin-Jallieu (38) – demeurant 1 allée Gambetta à 92110 CLICHY, inscrit à la Compagnie de Versailles, en remplacement de monsieur André CRESTEIL, démissionnaire.

Son mandat expirera donc à l'issue du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2007 statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

### **Septième résolution**

#### **Affectation d'actions auto-détenues rachetées dans le cadre de précédents programmes de rachat d'actions**

En vue de se conformer à l'arrêté de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) du 30 décembre 2005 visé au règlement général de l'AMF – titre IV programme de rachat d'actions – l'Assemblée Générale décide d'affecter les actions acquises avant le 13 octobre 2004 à l'un des objectifs prévus par le règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne ou aux pratiques de marché admises par l'AMF.

L'Assemblée Générale décide ainsi d'affecter les 194.044 actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 30 juin 2003 à l'objectif de croissance externe.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale décide d'affecter au même objectif de croissance externe les 2.400 actions acquises dans le cadre du plan d'option d'achat d'actions de l'année 1990, correspondant au surplus d'actions achetées sur le nombre d'options levées.

### **Huitième résolution**

#### **Autorisation d'achat par la société de ses propres actions**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, et pris connaissance des informations figurant dans la note d'information établie en vue de l'examen par l'assemblée de la présente résolution, autorise, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du nouveau Code de Commerce, le Conseil d'Administration à intervenir sur les actions de la société, dans les conditions et selon les modalités fixées ci-dessous.

Les objectifs de ces rachats sont, par ordre de priorité décroissant :

- > optimiser de la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, par annulation partielle ou totale des actions acquises,
- > procéder à la cession, à l'échange ou au transfert des titres achetés dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- > animer le marché du titre via l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un éventuel contrat de liquidité conforme à la charge de déontologie de l'AFEI telle que reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

En fonction de ces objectifs, les actions propres acquises pourraient prioritairement être :

- > soit conservées,
- > soit annulées dans la limite maximale légale de 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de l'opération, par période de 24 mois, dans le cadre de l'autorisation à donner par l'Assemblée Générale Mixte de ce jour,
- > soit remises ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.
- > soit cédées dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charge de déontologie de l'AFEI.

Le Conseil est autorisé à acheter, par tous moyens, un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital social existant au jour de la présente assemblée, déduction faite des actions auto détenues à cette date. Le conseil pourra également les annuler sous réserve de l'adoption de la résolution présentée en ce sens à l'Assemblée Générale extraordinaire.



L'Assemblée Générale décide que la société pourra acquérir les actions dans la limite du prix maximal d'achat fixé ci-après :

- > le prix maximum d'achat par action est fixé à 40 euros, hors frais d'acquisition,
- > le prix minimum de vente est fixé 9 euros, hors frais de cession.

Le montant maximum affecté à ces opérations de rachat sera de 16.727.480 euros.

Les prix sont fixés sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société, notamment par incorporation de réserves et attributions gratuites d'actions nouvelles

Les actions possédées par la société devront, conformément à la loi et aux règlements en vigueur, être mises sous la forme nominative et ne donneront pas droit aux dividendes, ni au droit préférentiel de souscription et seront privées du droit de vote.

La présente autorisation est donnée au Conseil d'Administration pour une durée maximale de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée ou jusqu'à la date de son renouvellement par une Assemblée Générale Ordinaire avant l'expiration de la période de dix-huit mois susvisée.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, les pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, lequel pourra les déléguer dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet de passer tout ordre en bourse, conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ou de tout autre organisme, remplir toutes les formalités et de manière générale faire le nécessaire.

## **RESOLUTIONS DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

### **Neuvième résolution**

#### **Autorisation et délégation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions achetées dans le cadre de l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et de la huitième résolution de l'Assemblée Générale ordinaire de ce jour autorisant le programme de rachat par la société de ses actions propres :

- > autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce au titre du présent programme, et ce dans la limite de 10 % du nombre total des actions existantes,
- > autorise le Conseil d'Administration à réduire le capital en conséquence de ces annulations d'actions, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations et dans la limite de 10 % du capital social existant au jour de la présente Assemblée, en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale, au moment de leur annulation, sur les primes et réserves disponibles,
- > confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour constater la réalisation de la réduction du capital, modifier en conséquence l'article 7 des statuts, accomplir toutes formalités nécessaires, notamment toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire,
- > autorise le Conseil d'Administration à déléguer tous pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de ses décisions, le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de la présente autorisation.

La présente autorisation est valable pour une durée maximale de 26 mois, et complète l'autorisation précédente du 5 janvier 2005 visant aux mêmes fins relative au programme de rachat d'actions du 5 janvier 2005, la réalisation de ce précédent programme et le programme actuel ne dépassant pas le seuil cumulé de 10 %.

### **Dixième résolution**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L. 225-129 et L. 225-129-2 du Code de Commerce :

- > délègue au Conseil d'Administration, pour une durée maximale de vingt-six mois à compter de la date de la présente assemblée, sa compétence à l'effet de décider, sur ses seules délibérations, d'augmenter le capital social par apport en numéraire, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ordinaires de la société, à libérer en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- > fixe le plafond global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation à un montant nominal maximal de 6 millions d'euros.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises en vertu de la présente délégation. Le Conseil d'Administration pourra instituer un droit préférentiel de souscription à titre réductible au profit des actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui auquel ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent, et en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes.

Si la présente délégation est utilisée aux fins de décider d'augmenter le capital en conséquence de l'émission d'actions résultant de la levée d'options de souscriptions d'actions visées à la douzième résolution, la durée maximale de la présente délégation est portée à trente-huit mois, et la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés prévues ci-après ou l'une d'entre elles seulement :

- > limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions, étant précisé qu'en aucun cas, le montant de l'augmentation de capital ne pourra être inférieur aux trois quarts de l'augmentation décidée, et/ou
- > répartir totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Les actions non souscrites ne pourront pas être offertes au public.

L'augmentation de capital ne sera pas réalisée, lorsque après l'exercice de ces facultés, le montant des souscriptions reçues n'atteint pas la totalité de l'augmentation de capital ou les trois quarts de cette augmentation.

Le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour arrêter les caractéristiques, montants, conditions et modalités de toutes émissions d'actions ordinaires décidées en vertu de la présente délégation. Le Conseil déterminera, en particulier, le prix d'émission des actions nouvelles, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, conformément aux conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation.



Le Conseil d'Administration disposera des pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente résolution notamment en passant toute convention à cet effet, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, à l'émission d'actions ordinaires, ainsi que le cas échéant pour y surseoir, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et prendre toutes mesures utiles à la réalisation des émissions décidées en vertu de la présente délégation.

### **Onzième résolution**

#### **Augmentation de capital réservée aux salariés**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, et agissant pour se conformer aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce :

> décide d'augmenter le capital social en numéraire d'un montant maximum de 30.400 euros, par l'émission de 20.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,52 euros chacune, à libérer en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société et de supprimer le droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise établi par la société et les sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce .

> délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires afin de réaliser l'augmentation de capital, sur ses seules délibérations, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la décision de l'assemblée, au profit des salariés de la société adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et fixer le montant de chaque émission dans la limite du plafond global de 30.400 euros, étant précisé que ce dernier plafond est fixé de façon autonome et distincte du plafond global des augmentations de capital fixé par la dixième résolution.

> décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment à l'effet de :



- déterminer les conditions d'attribution éventuelles des actions nouvelles ainsi émises au profit desdits salariés dans les conditions légales, arrêter la liste des bénéficiaires et le nombre de titres susceptibles d'être attribués à chacun d'entre eux,
- déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, dans les conditions définies à l'article L. 443-5 du Code du Travail,
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, recueillir les souscriptions des salariés.
- fixer le délai accordé aux salariés souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription dans la limite du délai de trois ans à compter de la souscription prévu par l'article L. 225-138-1 du Code de Commerce,
- effectuer toutes formalités légales, modifier les statuts corrélativement, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, et généralement faire le nécessaire, dans les conditions précisées ci-dessus et celles fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les actions ainsi émises seront créées avec jouissance à compter de la date de leur souscription. Pour le surplus, elles seront, dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions des Assemblées Générales.

## **Douzième résolution**

### **Ouverture d'un plan d'option de souscription d'actions**

L'Assemblée Générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, à consentir, au profit des dirigeants sociaux définis par la loi et des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société à émettre.

Cette autorisation, dont il pourra être fait usage en une ou plusieurs fois, est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée.

Le nombre total des options ne pourra donner droit à la souscription ou à l'achat d'un nombre d'actions supérieur aux limites fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, soit actuellement un tiers du capital social.

L'Assemblée Générale décide :

- > qu'en cas d'octroi d'options de souscription, le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration. Ce prix ne pourra être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscription d'actions seront consenties,
- > que ce prix ne pourra ensuite être modifié, sauf si, pendant la période durant laquelle les options pourront être exercées ou levées, la société vient à réaliser une des opérations financières sur titres prévues par la loi ; dans ce cas, le Conseil d'Administration procédera, dans les conditions réglementaires, à un ajustement du prix et du nombre des actions comprises dans les options consenties pour tenir compte de l'incidence de l'opération prévue,
- > qu'aucune option de souscription ou d'achat d'actions ne pourra être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ni dans un délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics, ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue



publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique,

> que le Conseil d'Administration fixera la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, à compter de leur date d'attribution ;

> que le Conseil d'Administration pourra prévoir l'interdiction de revente immédiate des actions souscrites ou acquises, sans toutefois que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer dans les limites légales et réglementaires, toutes les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée, et notamment pour :

> arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires,

> fixer la ou les périodes d'exercice des options, suivant ce qu'il jugera le plus approprié pour assurer la motivation et la fidélisation des bénéficiaires auxquels s'adressent ces options.

L'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions sera définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option accompagnée du paiement correspondant en numéraire ou par compensation avec des créances sur la société.

Lors de sa première réunion suivant la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration constatera, s'il y a lieu, le nombre et le montant des actions émises pendant la durée de l'exercice, apportera les modifications nécessaires aux statuts et effectuera les formalités de publicité.

## **Treizième résolution**

### **Ouverture d'un plan d'option d'achat d'actions**

L'Assemblée Générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration à consentir au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées ou de certains d'entre eux, à l'exclusion des dirigeants sociaux, des options donnant droit à l'achat d'actions de la société.

Cette autorisation, dont il pourra être fait usage en une ou plusieurs fois, est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée.

Le nombre total des options ne pourra donner droit à l'achat d'un nombre d'actions supérieur à 3 % du capital.

L'Assemblée Générale décide :

> que le prix d'achat des options ne pourra être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties,

> que ce prix ne pourra ensuite être modifié, sauf si, pendant la période durant laquelle les options pourront être levées, la société vient à réaliser une des opérations financières sur titres prévues par la loi ; dans ce cas, le Conseil d'Administration procédera, dans les conditions réglementaires, à un ajustement du prix et du nombre des actions comprises dans les options consenties pour tenir compte de l'incidence de l'opération prévue,

> qu'aucune option d'achat d'actions ne pourra être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ni

dans un délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics, ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique,

> que le Conseil d'Administration fixera la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, à compter de leur date d'attribution,

> que le Conseil d'Administration pourra prévoir l'interdiction de revente immédiate des actions souscrites ou acquises, sans toutefois que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer dans les limites légales et réglementaires, toutes les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée, et notamment pour :

> arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires,

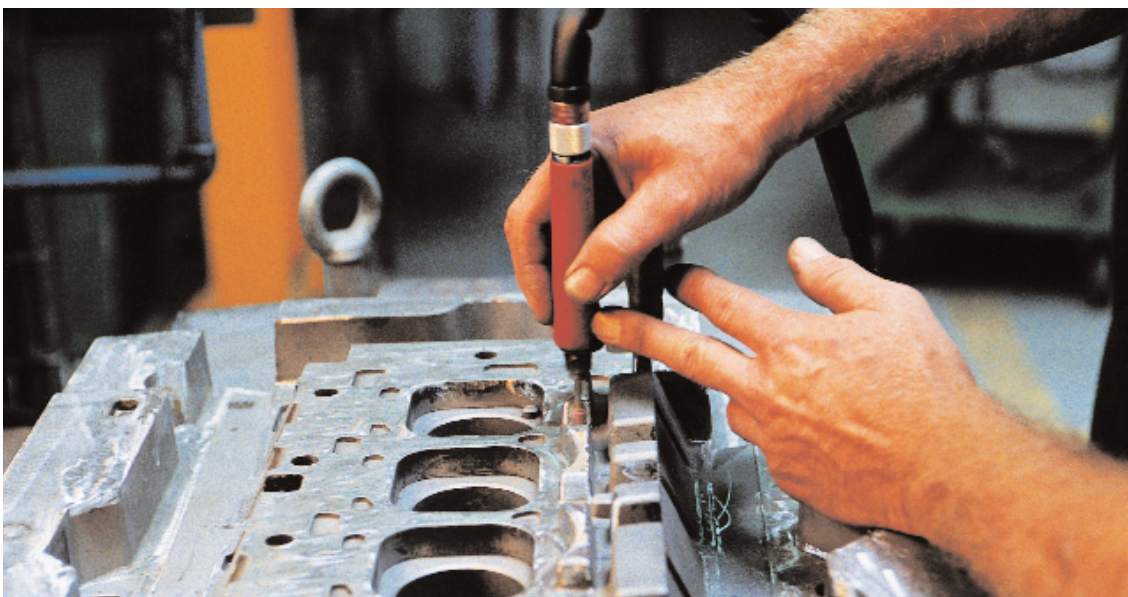
> fixer la ou les périodes d'exercice des options, suivant ce qu'il jugera le plus approprié pour assurer la motivation et la fidélisation des bénéficiaires auxquels s'adressent ces options.

## **RESOLUTION DU RESSORT DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE**

### **Quatorzième résolution**

#### **Pouvoirs pour les formalités**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités qu'il appartiendra.



# Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 2005

(Articles L823-9 et L823-10 du Code de Commerce)

Exercice clos le 31 décembre 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005 sur :

- > le contrôle des comptes annuels de la société Montupet Sa tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- > la justification de nos appréciations,
- > les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les



éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note relative à la méthode d'amortissement appliquée pour les immobilisations acquises avant le 1er janvier 2005 de l'annexe, concernant l'application des règlements CRC 2004-06, CRC 2002-10 et CRC 2003-07.

## **2. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société décrit dans le paragraphe 1.1.a) de l'annexe, ses actifs immobilisés, la nature et les durées d'amortissement des frais de développement, les méthodes de comptabilisation par composants, d'amortissement et les durées d'utilité retenues.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons validé le traitement comptable appliqué et apprécié les méthodes et durées d'amortissement retenues.

Votre société décrit dans le paragraphe 1.1.b) de l'annexe, les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons validé le traitement comptable appliqué et apprécié la méthode de dépréciation appliquée.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 12 juin 2006

Les Commissaires aux Comptes

**Bellot Mullenbach & Associés**

Pascal de Rocquigny

Membres de la Compagnie Régionale de Paris

**Guilleret & Associés**

René Guilleret

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles



# Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

## **I – Conventions autorisées au cours de l'exercice**

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **MFT-MONTUPET Snc**

Le Conseil d'Administration du 16 mars 2005 a autorisé la réduction au taux de 0,12 % de la commission d'affacturage versée à MFT-MONTUPET Snc, à compter de 1<sup>er</sup> janvier 2005, contre 0,20 % précédemment (cf. § 6.1).

Administrateurs concernés : MM. Magnan, Majus et Crozet.

## **II – Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### **1 - CALCAST Ltd**

**1.1** - MONTUPET SA a donné sa garantie en faveur de YORKWOOD PROPERTIES Ltd couvrant les obligations de CALCAST Ltd telles que définies dans un bail conclu entre YORKWOOD PROPERTIES Ltd, CALCAST Ltd, MONTUPET SA et MONTUPET UK Ltd portant sur l'usine de Campsie, Industrial Estate Co Londonderry en Irlande-du-Nord sur la base d'un loyer annuel de 450.000 GBP dont le terme se situe en janvier 2008 ;

**1.2** - Un contrat de cession de droits et obligations a été signé entre CALCAST Ltd, MONTUPET SA, YORKWOOD PROPERTIES Ltd et MONTUPET UK Ltd, par lequel CALCAST Ltd convient conjointement et solidairement avec MONTUPET SA et MONTUPET UK Ltd de payer la somme globale de 3.500.000 GBP hors taxes à YORKWOOD Ltd, répartie sur une période de sept années, à titre de compensation du fait de la

réduction de la durée du bail. Au 31 décembre 2005, l'engagement conjoint et solidaire se chiffrait à 1.000.000 GBP hors taxes. CALCAST est intégralement remboursée des sommes ainsi payées à YORKWOOD PROPERTIES Ltd par FORD-WERKE AG qui a en outre délivré une contre garantie au bénéfice du groupe MONTUPET au titre des sommes restant dues dans le cadre de ce contrat.

## **2 - MONTUPET UK Ltd**

Les cotisations sociales versées pour les administrateurs expatriés en Belgique, au titre de 2005, ont été refacturées à MONTUPET UK Ltd pour 8.397 €.

La rémunération des cautions consenties à MONTUPET UK, autorisée par le Conseil d'Administration du 16 mars 2005, n'a pas donné lieu à une facturation étant donné l'utilisation non significative de ces cautions.

## **3 - MONTUPET Limitee**

Les cotisations sociales versées pour les administrateurs expatriés en Belgique, au titre de 2005, ont été refacturées à Montupet Limitee pour 8.152 €.

La rémunération des cautions consenties à MONTUPET Limitee, autorisée par le Conseil d'Administration du 16 mars 2005, n'a pas donné lieu à une facturation étant donné l'utilisation non significative de ces cautions.

## **4 - ALUMALSA**

Les cotisations sociales versées pour les administrateurs expatriés en Belgique, au titre de 2005, ont été refacturées à ALUMALSA pour 5.788 €.

La rémunération des cautions consenties à ALUMALSA, autorisée par le Conseil d'Administration du 16 mars 2005, n'a pas donné lieu à une facturation étant donné l'utilisation non significative de ces cautions.

## **5 - MFT Sarl**

La convention de participation du 9 janvier 1990 signée avec la Sarl MFT dont le siège social est 202, quai de Clichy à 92112 Clichy, modifiée par avenant en date du 8 avril 1999 prévoit une rétrocession à MONTUPET SA de 90 % de la marge brute de la Sarl MFT, soit pour l'exercice 2005 la somme de 337.276 €.

## **6 - MFT-MONTUPET Snc**

Le Conseil d'Administration du 25 avril 2006 a arrêté le récapitulatif des opérations réalisées au cours de l'exercice 2005 avec le centre de coordination MFT-MONTUPET SNC dont le siège social est 56, avenue du Général Dumonceau - 1190 Forest en Belgique, à savoir :

### **6.1 - Activité de factoring (contrat du 2 novembre 1998)**

Des factures ont été cédées au centre de coordination par MONTUPET SA au cours de l'exercice. Le cumul des cessions s'élève à 259.619.204 €. Le coût financier s'établit à 632.128 € et la commission d'affacturage à 338.478 €.

### **6.2 - Facturation de prestations à MONTUPET SA (contrat du 20 juin 1998)**

Il a été facturé une somme de 2.495.999 € qui couvre essentiellement les frais de personnel, les frais administratifs et les frais annexes, majorés de 8 %.

En outre, MONTUPET SA prend en charge sa quote-part des cotisations sociales concernant les administra-



teurs expatriés en Belgique, co-administrateurs du centre de coordination de MFT-MONTUPET Snc, soit 59.188 €. Concernant les salariés de MFT-MONTUPET Snc originaires de MONTUPET SA, ces mêmes cotisations se montent à 156.179 €.

## 7 - MONTIAC

**7.1** - MONTUPET SA a signé en date du 27 mars 1998 avec MONTIAC, filiale à 100 % implantée au Mexique, un contrat de "maquila" (sous-traitance) en vue du montage et de la production de pièces (culasses, blocs-moteurs, collecteurs d'admission, roues, pièces de freinage, pièces de structure et de châssis automobile) par MONTIAC au profit de MONTUPET SA.

Dans le cadre de ce contrat, MONTUPET SA s'engage à payer à MONTIAC pour les services à exécuter, l'ensemble des coûts directs et indirects du travail, des avantages en nature, des locations, biens utilitaires, assurances, matières premières et acquisitions de composants locaux, le tout majoré de 5 %.

Ainsi, pour 2005, MONTUPET SA a réglé 8.792.723 € pour la sous-traitance de pièces, incluant une marge de 5 %.

**7.2** - Selon un accord de commodat daté du 27 mars 1998, annexe au contrat de maquila, MONTUPET met gratuitement à la disposition de MONTIAC les matières premières, outillages et équipements aux fins exclusives pour la filiale de fournir des prestations de montage et/ou de production à MONTUPET SA.

**7.3** - Par ailleurs, en vertu d'un accord de savoir-faire et assistance technique daté du 27 mars 1998, annexe au contrat de maquila, MONTUPET SA fournit gratuitement son savoir-faire et son assistance technique à sa filiale.

**7.4** - Un contrat de commission mercantile sans représentation daté du 1<sup>er</sup> juillet 1999, annexe au contrat de maquila, prévoit à la charge de MONTIAC la livraison de sa production aux clients désignés par MONTUPET SA ainsi que la facturation aux dits clients. En contrepartie, il est prévu le versement d'une commission par MONTUPET SA à MONTIAC égale à 0,1 % du montant des factures expédiées par la filiale aux clients de MONTUPET SA (FORD MEXIQUE et CONTINENTAL TEVES).

En 2005, la facturation de la production MONTIAC s'est élevée à 25.328.101 €, la facturation d'outillages à 740.196 € et la commission mercantile à 4.914 €.

**7.5** - La rémunération des avances en compte courant entre MONTUPET SA et MONTIAC demeure fixée au taux de 3,5 % pour l'exercice 2005. Le solde débiteur du compte courant s'établissait à 803.265 € au 31 décembre 2005.

Les intérêts facturés à MONTIAC se sont chiffrés pour l'exercice 2005 à 49.499 €.

**7.6** - La rémunération des cautions consenties à MONTIAC, autorisée par le Conseil d'Administration du 16 mars 2005, n'a pas donné lieu à une facturation étant donné l'utilisation non significative de ces cautions.

Fait à Paris, le 12 juin 2006

Les Commissaires aux Comptes

**Bellot Mullenbach & Associés**

Pascal de Rocquigny

Membres de la Compagnie Régionale de Paris

**Guilleret & Associés**

René Guilleret

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles



## Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Situation financière en fin d'exercice	2001	2002	2003	2004	2005
<b>a.</b> Capital social	14 340 987	14 368 783	15 713 649	15 871 045	17 489 161
<b>b.</b> Nombre d'action émises	9 434 860	9 453 147	10 337 927	10 441 477	11 506 027
<b>c.</b> Nombre d'obligations converties en actions	0	0	0	0	0
<b>Résultat global des opérations :</b>					
<b>a.</b> Chiffre d'affaires HT	292 446 214	292 787 883	298 571 762	293 971 227	289 854 575
<b>b.</b> Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	18 656 118	25 249 595	45 336 564	24 681 581	10 542 084
<b>c.</b> Impôt sur les bénéfices	30 490	30 490	1 162 873	3 623 041	30 000
<b>d.</b> Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	(6 580 423)	4 711 808	25 430 725	3 647 728	(268 327)
<b>e.</b> Montant des bénéfices à distribuer et report à nouveau distribué	0	5 151 458	2 050 435	7 567 898	3 892 495
<b>Résultat des opérations réduits à une seule action :</b>					
<b>a.</b> Résultat après impôts et participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	1,97	2,67	4,27	1,94	0,92
<b>b.</b> Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	(0,70)	0,50	2,46	0,35	0
<b>c.</b> Dividende net par action	0	0,50	0,20	0,70	0,35
<b>Personnel</b>					
<b>a.</b> Effectif moyen des salariés	1 893	1 819	1 781	1 776	1 685
<b>b.</b> Montant de la masse salariale	41 847 254	41 361 180	40 258 150	41 419 681	40 580 996
<b>c.</b> Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	16 065 764	16 378 916	16 418 332	16 554 594	17 067 868



# Comptes consolidés



# Bilan consolidé au 31 décembre 2005

Actif	Exercice 2005 aux normes IFRS Net (Keuros)	Exercice 2004 aux normes IFRS Net (Keuros)
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
Ecarts d'acquisition	0	0
Frais de développement	4 038	4 293
Autres	829	894
<b>TOTAL</b>	<b>4 867</b>	<b>5 187</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Terrains et aménagement terrains	3 752	3 998
Constructions	21 550	21 446
Installations techniques, outillages	112 673	110 297
Autres immobilisations	16 329	17 713
Immobilisations en cours	3 713	2 281
<b>TOTAL</b>	<b>158 017</b>	<b>155 735</b>
<b>Immobilisations financières</b>		
Titres de participation	38	35
Autres actifs financiers non courants	622	522
Autres actifs non courants	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>660</b>	<b>557</b>
Impôts différés actif	1 646	1 546
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>165 190</b>	<b>163 025</b>
<b>Stock et en-cours</b>		
Matières premières	33 004	30 442
Pièces de rechange	1 809	1 195
Outillages	5 134	5 218
En-cours et produits finis	25 019	20 857
<b>TOTAL</b>	<b>64 966</b>	<b>57 712</b>
<b>Créances d'exploitation</b>		
Avances et acomptes versés sur commandes	250	152
Clients et rattachés	99 733	98 596
Autres créances d'exploitation	3 913	3 203
<b>TOTAL</b>	<b>103 896</b>	<b>101 951</b>
<b>Créances diverses</b>		
Comptes de régularisation actif	3 379	3 812
Autres créances diverses	1 075	1 023
Valeurs mobilières de placement	10	10
Disponibilités	54 707	9 980
<b>TOTAL</b>	<b>59 171</b>	<b>14 825</b>
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>228 033</b>	<b>174 488</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>393 223</b>	<b>337 513</b>

Passif	Exercice 2005 aux normes IFRS Net (Keuros)	Exercice 2004 aux normes IFRS Net (Keuros)
<b>Capitaux propres</b>		
Capital	17 489	15 871
Primes d'émission, fusion, apport	20 514	12 296
Réserves (légale, réglementée, de consolidation) et report à nouveau	149 209	141 934
<b>Ecart de conversion consolidé</b>	<b>(5 617)</b>	<b>(10 762)</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE - PART DU GROUPE</b>	<b>7 860</b>	<b>14 987</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>	<b>189 455</b>	<b>174 326</b>
<b>Intérêts minoritaires au 01/01</b>	<b>1 910</b>	<b>1 802</b>
<b>Résultat de l'exercice - Minoritaires</b>	<b>59</b>	<b>108</b>
<b>TOTAL INTERETS MINORITAIRES AU 31/12</b>	<b>1 969</b>	<b>1 910</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>191 424</b>	<b>176 236</b>
<b>Provisions non courantes</b>		
Provisions réglementées	0	0
Provisions pour risques et charges	3 046	3 576
Provision engagement retraite	3 307	3 227
Ecarts d'acquisition négatifs	0	0
Passif d'impôts différés	15 226	18 211
<b>TOTAL PROVISIONS NON COURANTES</b>	<b>21 579</b>	<b>25 014</b>
Dettes financières non courantes	47 161	3 721
Autres passifs non courants	982	1 146
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>69 722</b>	<b>29 881</b>
Dettes financières	1 129	418
Concours bancaires courants	20 237	29 511
Provisions courantes	0	25
Avances et acomptes sur commandes	6 656	7 137
Fournisseurs et rattachés dont avances et acomptes reçus	64 072	57 317
Dettes fiscales et sociales	18 311	20 090
Autres dettes d'exploitation	4 551	4 555
Dettes diverses	14 108	10 048
Compte de régularisation passif (PCA)	3 013	2 295
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>132 077</b>	<b>131 396</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>393 223</b>	<b>337 513</b>



# Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2005

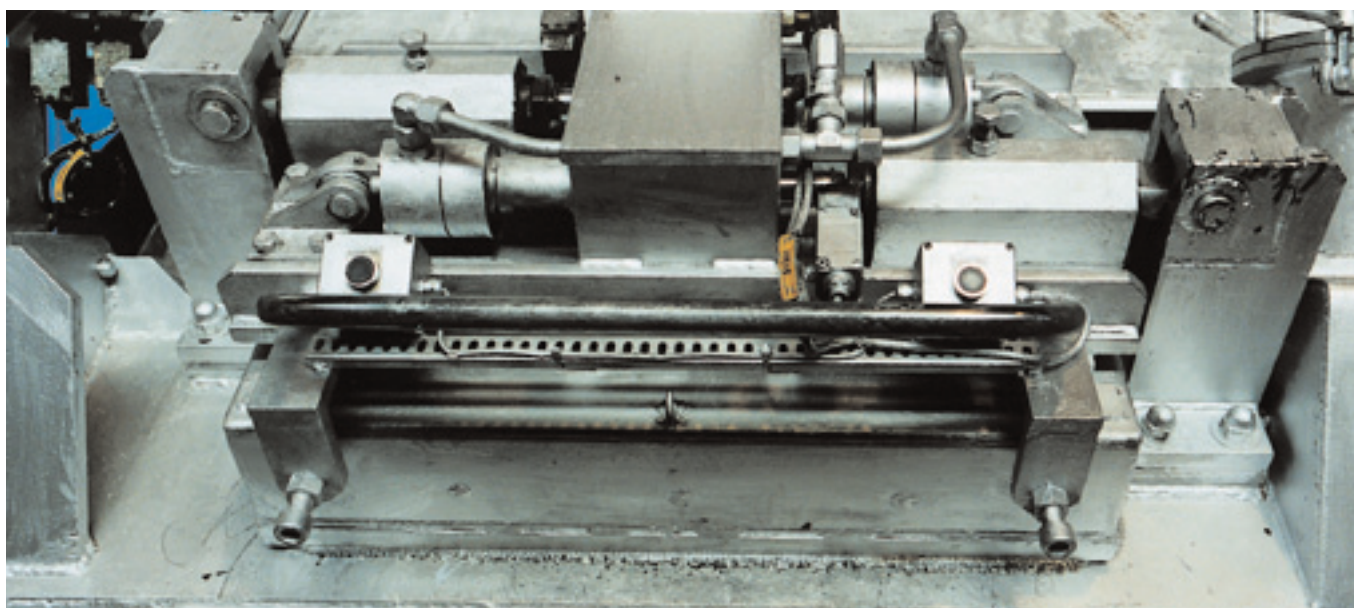
(en milliers d'euros)

	Exercice 2005 normes IFRS (Keuros)	Exercice 2004 normes IFRS (Keuros)
<b>Produits d'exploitation</b>		
<b>Chiffres d'affaires net</b>	<b>410 584</b>	<b>423 037</b>
Production stockée	2 370	3 695
Production immobilisée	1 214	1 698
Subventions reçues	2 809	5 152
Transferts de charges	0	0
Autres produits	3 248	5 804
<b>TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>420 225</b>	<b>439 386</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Coût d'achat des marchandises vendues	181 351	185 902
Autres consommations et charges externes	47 786	43 125
Charges de personnel	125 969	133 117
Participation des salariés	46	783
Impôts et taxes	6 428	6 880
Dotation aux amortissements	34 599	35 202
Dotation nettes aux provisions d'exploitation	(1 441)	1 871
Autres charges d'exploitation	12 022	8 328
<b>TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>406 760</b>	<b>415 208</b>
<b>Autres produits et charges</b>	<b>133</b>	<b>(1 023)</b>
<b>1. RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>13 598</b>	<b>23 155</b>
Autres produits et charges opérationnels	(4 987)	0
<b>2. RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>8 611</b>	<b>23 155</b>
<b>Endettement financier net</b>		
Intérêts obtenus des prêts et placements	117	3
Intérêts versés	(1 540)	(1 657)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(1 423)</b>	<b>(1 654)</b>
Dividendes reçus	0	0
Profits et pertes de change	22	505
Dotations aux provisions nettes de reprises et transferts de charge	3	(2)
Autres produits et charges financiers	211	(502)
<b>3. RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(1 187)</b>	<b>(1 653)</b>



	Exercice 2005 normes IFRS (Keuros)	Exercice 2004 normes IFRS (Keuros)
Impôts courants	(2 548)	(6 668)
Impôts différés	3 043	261
<b>4. RESULTAT NET HORS ACTIVITES ARRETEES/ EN COURS DE CESSION</b>	<b>7 919</b>	<b>15 095</b>
<b>5. RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>7 919</b>	<b>15 095</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires	59	108
<b>6. RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>7 860</b>	<b>14 987</b>

En euros par action :		
Résultat net part du groupe par action	0,68	1,44
Résultat net dilué part du Groupe par action	0,68	1,30
Nombre d'actions émises	11 506 027	10 441 477
Plan d'option 2001 : actions pouvant être émises	-	1 064 550
Nombre d'actions émises et à émettre	11 506 027	11 506 027



## Tableau de variation des capitaux propres

	Groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres consolidés au 01.01.04 (IFRS) <sup>(1)</sup>	162 944	1 802	164 746
Augmentation de capital MONTUPET SA (nominal et primes d'émission)	957		957
Rachat d'actions propres par MONTUPET SA	(2 077)		(2 077)
Distribution de dividendes	(2 051)		(2 051)
Divers	392		392
Variation de l'écart de conversion	(826)		(826)
<b>Capitaux propres au 31.12.2004</b>	<b>159 339</b>	<b>1 802</b>	<b>161 141</b>
Résultat 2004 <sup>(2)</sup>	14 987	108	15 095
<b>Capitaux propres consolidés au 01.01.2005 (IFRS)</b>	<b>174 326</b>	<b>1 910</b>	<b>176 236</b>
Augmentation de capital MONTUPET SA (nominal et primes d'émission)	9 836		9 836
Distribution de dividendes	(7 568)		(7 568)
Variation de l'écart de conversion et divers	5 001		5 001
<b>Capitaux propres au 31.12.2005</b>	<b>181 595</b>	<b>1 910</b>	<b>183 505</b>
Résultat 2005	7 860	59	7 919
<b>TOTAL</b>	<b>189 455</b>	<b>1 969</b>	<b>191 424</b>

(1) Modification apportée à l'annexe IFRS 2004 publiée avec les comptes du premier semestre 2005 : prise en compte d'indemnités de départ en retraite de cadres expatriés Français – impact : - 273 K€.

(2) Modification apportée à l'annexe IFRS 2004 publiée avec les comptes du premier semestre 2005 : modification de la durée d'amortissement des frais de développement de nouvelles pièces – impact : - 675 K€.

# Tableau des flux de trésorerie

	Exercice 2005 normes IFRS (Keuros)	Exercice 2004 normes IFRS (Keuros)
<b>I- Flux de trésorerie liés à l'activité :</b>		
Résultat net des sociétés intégrés : groupe	7 860	14 987
Résultat net des minoritaires	59	108
<u>Charges et produits sans incidence sur la trésorerie :</u>		
Dotations aux amortissements & aux provisions (net)	34 034	38 581
Subventions imputées au résultat	(2 529)	(4 821)
Dotations aux provisions sur immobilisations financières (net)	0	0
Gains (pertes) sur cessions d'actifs	1 594	168
Variation des impôts différés	(3 124)	(336)
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>37 894</b>	<b>48 687</b>
<b>Variation du Besoin en Fonds de Roulement (hors variation des impôts différés)</b>	<b>2 111</b>	<b>(1 562)</b>
<b>TOTAL DES FLUX GENERES PAR L'ACTIVITE</b>	<b>40 005</b>	<b>47 125</b>
<b>II- Flux de trésorerie liés à l'investissement :</b>		
Investissements incorporels et corporels	(35 531)	(26 942)
Investissements financiers	(557)	22
<b>Total investissements</b>	<b>(36 088)</b>	<b>(26 920)</b>
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	3 898	951
Cessions d'immobilisations financières		
Trésorerie sur sortie de périmètre		
Diminutions des créances et des prêts	474	76
<b>Total cessions ou diminutions de l'actif immobilisé</b>	<b>4 372</b>	<b>1 027</b>
<b>Augmentation (diminution) des placements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES FLUX D'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>(31 716)</b>	<b>(25 893)</b>
Augmentation de capital de la société mère	9 836	957
Variation des intérêts minoritaires sur augmentation de capital		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(7 568)	(2 132)
Dividendes versés aux intérêts minoritaires	0	0
Rachat d'actions propres		(1 604)
Divers	(24)	0
<b>Total des opérations sur capitaux propres</b>	<b>2 244</b>	<b>(2 779)</b>
Augmentation des dettes financières	36 570	0
Diminution des dettes financières	(1 563)	(18 260)
<b>Variation des dettes financières</b>	<b>35 007</b>	<b>(18 260)</b>
<b>Variation des avances conditionnées</b>	<b>(295)</b>	<b>140</b>
<b>Variation des subventions</b>	<b>(606)</b>	<b>(214)</b>
<b>TOTAL DES FLUX DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>36 350</b>	<b>(21 113)</b>
<b>Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie</b>		
<b>Incidence des variations de taux de change sur la trésorerie</b>	<b>88</b>	<b>27</b>
Autres flux divers		0
Divers	0	0
<b>TOTAL DES FLUX DIVERS DE TRESORERIE (D)</b>	<b>88</b>	<b>27</b>
Variation de trésorerie courante	44 639	119
Incidence variation de taux de change	88	27
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>44 727</b>	<b>146</b>

# Annexe aux comptes consolidés

Au 31 décembre 2005

**A**nnexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 dont le bilan à cette date fait état d'un total de 393.223 K€. Ces comptes consolidés ont été arrêtés le 25 avril 2006 par le Conseil d'Administration. Ils sont présentés en milliers d'euros. La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

## ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

MONTUPET a poursuivi ses efforts de rationalisation industrielle avec notamment le déménagement de chantiers de Nogent à Laigneville.

Le premier pas de l'implantation en Bulgarie a été franchi avec la création de la filiale Bulgare, MONTUPET EOOD et le choix de l'implantation de l'usine à Roussé sur le Danube.

### 1. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS. Les informations financières comparatives 2004 sont également établies selon le référentiel IFRS en vigueur à la date de préparation des comptes annuels 2005, en conformité avec la norme IFRS 1 relative à la première adoption des normes IFRS. Les principaux retraitements résultant de l'application des normes IFRS sur l'exercice 2004 sont présentés dans la « note de présentation des comptes 2004 retraités en normes IFRS » jointe à la présente annexe.

#### 1.1. Périmètre de consolidation

Les pourcentages de contrôle et la méthode de consolidation pratiquée sont inchangés par rapport à l'exercice 2004.

Le périmètre de consolidation comprend :

- > MONTUPET SA (société consolidante)
- > MONTUPET LIMITEE (100 %) (Canada) : fonderie d'aluminium, équipementier automobile
- > MONTUPET UK (100 %) (Irlande-du-Nord) : fonderie d'aluminium, équipementier automobile et ses filiales (Irlande-du-Nord) WILLACE UK LTD, BS TOOLING LTD et GESFITEC UK LTD
- > ALUMALSA (97,71 %) (Espagne) : fonderie d'aluminium, équipementier automobile
- > MFT-MONTUPET Snc (100 %) (Belgique) : prestations de service au groupe
- > MONTIAC SA de CV (100 %) (Mexique) : fonderie d'aluminium
- > CALCAST LTD (100 %) (Irlande-du-Nord) : fonderie d'aluminium
- > MFT SARL (100 %) (France) : négoce de métal et prestations de service.

Toutes ces sociétés, sur lesquelles MONTUPET SA détient un contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale. Enfin, MONTUPET Inc. (U.S.A.), MONTUPET GmbH, et MONTUPET EOOD détenues à 100 % par MONTUPET SA, ne sont pas consolidées en raison de leur caractère peu significatif. Des informations complémentaires sur les sociétés citées ci-dessus figurent dans le § 2.3.

#### 1.2. Principes de consolidation

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées ont été éliminées. Les intérêts des minoritaires ont été reconnus pour leur quote-part de capitaux propres et de résultat. Les comptes de toutes les sociétés consolidées ont été arrêtés au 31 décembre 2005 et comportent un exercice de 12 mois.





### 1.3.3. Autres actifs financiers non courants

Les titres des sociétés non consolidées sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation compte-tenu des perspectives d'avenir de la filiale.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur valeur d'entrée. Elles peuvent faire l'objet de provisions lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

### 1.3.4. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production et sont dépréciés, le cas échéant, pour les ramener à leur valeur probable de réalisation. Aucun frais financier n'est inclus dans les coûts. Les marges internes sur stocks, non significatives, n'ont pas été retraitées.

### 1.3.5. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du taux de change en vigueur à la date de clôture, ou au taux de couverture réalisé à cette date. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice (perte de change ou gain de change).

Les créances commerciales font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.

### 1.3.6. Disponibilités

Les disponibilités sont pour l'essentiel détenues par MONTUPET SA (26.441 K€, principalement constituées d'effets clients échus au 31 décembre 2005) et par MONTUPET UK (22.405 K€, principalement constituées de dépôts renouvelables).

### 1.3.7. Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique présente les éléments majeurs (cf tableau 2.12.) non liés à l'exploitation courante permettant une meilleure analyse de cette dernière, suivant la recommandation du Conseil National de la Comptabilité.

La rubrique "autres produits et charges" présente :

- > les achats et ventes aux clients de biens d'équipement (hors outillage) utilisés par MONTUPET mais dont ils conservent le contrôle,
- > les produits et charges sur exercices antérieurs,
- > et les pertes et profits précédemment classés en rubrique "pertes et profits exceptionnels" (à l'exception de ceux figurant en rubrique "autres produits et charges" conformément à la recommandation du CNC).

### 1.3.8. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires se composent du chiffre d'affaires, de la production stockée, de la production immobilisée, des subventions reçues, des transferts de charges et des autres produits.

Le chiffre d'affaires inclut essentiellement les ventes de produits finis et l'ensemble des revenus sur outillages. Pour les ventes de produits ou d'outillages, il est enregistré à la date à laquelle le groupe a transféré à l'acheteur l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété et n'est plus impliqué dans la gestion, ni le contrôle effectif des biens cédés.

Du fait des incertitudes pesant sur les indemnités compensatoires pouvant être versées par les constructeurs, elles sont comptabilisées au fur et à mesure de leur encaissement.

### 1.3.9. Impôts différés

Les différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable des sociétés consolidées, ainsi que certains retraitements apportés aux comptes sociaux afin de les mettre en harmonie avec les principes comptables de consolidation, donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, au taux de :

- 33,33 % pour les sociétés françaises,
- 35 % pour les sociétés espagnoles,
- 30 % pour les sociétés britanniques (filiales d'Irlande du Nord),
- 31,02 % pour la société canadienne.

Conformément aux normes IFRS, l'actualisation des dettes d'impôt a été abandonnée.

L'impôt différé des filiales d'Irlande-du-Nord est calculé sans tenir compte des programmes d'investissements ni du dispositif de subventions dont elles bénéficient.

### 1.3.10. Engagements de retraite

Les sociétés du groupe ont choisi des régimes à cotisations définies qui ne génèrent pas d'engagement au delà du versement des cotisations. Toutefois, MONTUPET SA verse une indemnité lors du départ en retraite et MONTUPET UK participe partiellement au risque du fonds de pension d'un petit nombre de cadres dirigeants.

	Montant au 31.12.2005
Engagements de retraite MONTUPET SA <sup>(1)</sup>	2 653
Fonds de pension MONTUPET UK <sup>(2)</sup>	654
<b>TOTAL</b>	<b>3 307</b>

(1) Les principales hypothèses retenues pour ces évaluations sont visées au tableau 2.10. "provisions pour indemnités de départ en retraite".

(2) Participation aux risques du fonds de pension : excédent des dettes sur l'actif évalué au 31 décembre 2005.

Ces engagements font l'objet d'une provision pour engagements de retraite au bilan.

### 1.3.11. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en déduction des actifs qu'elles financent. Elles sont rapportées au compte de résultat au prorata de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rattachent.

### 1.3.12. Contrats de location et crédit-bail

Les biens immobiliers pris en crédit-bail ont été retraités. Les immobilisations portées à l'actif sont constituées par des constructions amorties sur une durée de 20 ans et par des terrains non amortis. Les dettes correspondantes sont reclassées en autres dettes financières. De même, les locations financières d'équipement et les locations de matériel répondant aux critères de l'IAS 17 ont été retraitées.

### 1.3.13. Information sectorielle

L'information sectorielle de premier niveau se ventile par zones géographiques de production.

Cette subdivision correspond au suivi de gestion effectué dans le Groupe et correspond à des unités opérationnelles.

L'information de second niveau présente des données par type de produit (pièces moteur, jantes de roues, autres pièces de fonderie, outillages).



## 2. NOTES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

### 2.1. Immobilisations (en K€)

#### 2.1.1. Immobilisations brutes (en K€)

Actif	Valeurs brutes au 01.01.2005 aux anciennes normes	Retraitements IFRS	Valeurs brutes au 01.01.2005 aux normes IFRS	Augmentations	Diminutions	Écarts de change	Valeurs brutes au 31.12.2005
Ecarts d'acquisition	1 620	0	1 620	0	0	0	1 620
Frais de développement	0	10 277	10 277	1 403	2 420	275	9 535
Autres immobilisations incorporelles	1 737	343	2 080	471	173	0	2 378
Immobilisations corporelles	408 492	1 509	410 001	29 812	7 456	13 458	445 815
Immobilisations corporelles en crédit-bail et locations	10 748	11 861	22 609	3 846	4 013	0	22 442
Immobilisations financières et participations	455	102	557	179	97	21	660
<b>TOTAL</b>	<b>423 052</b>	<b>24 092</b>	<b>447 144</b>	<b>35 711</b>	<b>14 159</b>	<b>13 754</b>	<b>482 450</b>

#### 2.1.2. Amortissements (en K€)

Actif	Valeurs au 01.01.2005 aux anciennes normes	Retraitements IFRS	Valeurs au 01.01.2005 aux normes IFRS	Augmentations	Diminutions	Écarts de change	Valeurs au 31.12.2005
Ecarts d'acquisition	1 620	0	1 620	0	0	0	1 620
Frais de développement	0	5 984	5 984	805	1 393	101	5 497
Autres immobilisations incorporelles	1 186	0	1 186	409	46	0	1 549
Immobilisations corporelles	256 523	(2 335)	254 188	30 403	4 542	9 971	290 020
Immobilisations corporelles en crédit-bail et locations	5 859	8 932	14 791	2 962	2 589	0	15 164
Immobilisations financières et participations	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>265 188</b>	<b>12 581</b>	<b>277 769</b>	<b>34 579</b>	<b>8 570</b>	<b>10 072</b>	<b>313 850</b>

#### 2.1.3. Subventions d'équipement sur immobilisations corporelles (en K€)

Actif	Valeurs au 01.01.2005 aux anciennes normes	Retraitements IFRS	Valeurs au 01.01.2005 aux normes IFRS	Augmentations	Diminutions	Écarts de change	Valeurs au 31.12.2005
Subventions	7 896	0	7 896	540	1 146	295	7 585
Part imputée aux amortissements	0	0	0	0	2 529		(2 529)
<b>TOTAL</b>	<b>7 896</b>	<b>0</b>	<b>7 896</b>	<b>540</b>	<b>3 675</b>	<b>295</b>	<b>5 056</b>

La valeur nette des immobilisations corporelles visée au tableau 2.1.4. s'établit à 151.969 K€ avant imputation des subventions soit 144.073 K€ après imputation.

#### 2.1.4. Immobilisations nettes (en K€)

Actif	Valeurs au 01.01.2005 aux anciennes normes	Retraitements IFRS <sup>(1)</sup>	Valeurs au 01.01.2005 aux normes IFRS	Augmentations	Diminutions	Écarts de change	Valeurs nettes au 31.12.2005
Écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0
Frais de développement	0	4 293	4 293	598	1 027	174	4 038
Autres immobilisations incorporelles	551	343	894	62	127	0	829
Immobilisations corporelles <sup>(1)</sup>	144 073	3 844	147 917	(1 131)	(761)	3 192	150 739
Immobilisations corporelles en crédit-bail et locations	4 889	2 929	7 818	884	1 424	0	7 278
Immobilisations financières et participations	455	102	557	179	97	21	660
<b>TOTAL</b>	<b>149 968</b>	<b>11 511</b>	<b>161 479</b>	<b>592</b>	<b>1 914</b>	<b>3 387</b>	<b>163 544</b>

Parmi les immobilisations corporelles, figure la chaîne de production aujourd'hui arrêtée des culasses SIGMA à Belfast, dont la valeur nette comptable nette de subvention s'élève à 2.027 K€, qui sera réaffectée à d'autres culasses. Le détail des retraitements IFRS 2004 figure sur la "note de présentation des comptes 2004 retraités en normes IFRS".

(1) La colonne "valeurs au 01.01.2005 aux anciennes normes" présente les immobilisations après imputation des subventions d'équipement, qui ne figurent plus séparément au Passif, en conformité avec l'IAS 20.

#### 2.1.5. Écarts d'acquisition (en K€)

	Valeurs brutes au 01.01.2005	Amortissements au 31.12.2005	Valeur nette au 31.12.2005
MONTUPET UK	316	316	0
MONTUPET SA	416	416	0
WILLACE UK	398	398	0
BS TOOLING	401	401	0
MFT SARL	89	89	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 620</b>	<b>1 620</b>	<b>0</b>

#### 2.1.6. Immobilisations incorporelles (en K€)

	Valeurs brutes au 31.12.2005	Amortissements au 31.12.2005	Valeur nette au 31.12.2005
MONTUPET SA	3 327	2 211	1 116
Sous-groupe MONTUPET UK	8 024	4 828	3 196
MFT SARL	5	4	1
CALCAST	1	1	0
MONTUPET LIMITEE	554	0	554
<b>TOTAL</b>	<b>11 911</b>	<b>7 044</b>	<b>4 867</b>



## 2.2. Titres de participation (en K€)

ACTIF	% de détention du groupe	Capitaux propres	Résultat
MONTUPET Inc	100,0 %	75	4
MONTUPET GmbH	100,0 %	0	0
MONTUPET EOOD	100,0 %	3	0

MONTUPET EOOD est une société Bulgare créée en 2005 dont les activités ne commenceront qu'en 2006.

## 2.3. Etat des créances et des dettes par échéance de remboursement (en K€)

L'échéance de l'ensemble des créances et des dettes est inférieure à un an, excepté celle des créances et dettes figurant dans le tableau ci-après.

	Créances d'exploit. & diverses à plus d'un an	Dettes d'exploit. & diverses à plus d'un an
MONTUPET SA	885	40
CALCAST	0	89
<b>TOTAL</b>	<b>885</b>	<b>129</b>

## 2.4. Gestion du capital

Le capital est composé de 11.506.027 actions d'une valeur nominale de 1,52 euros, soit 17.489.161 euros, contre 10.441.477 actions d'une valeur nominale de 1,52 euros, soit 15.871.045 euros au 31 décembre 2004. Cette évolution résulte de l'émission de 1.064.550 actions créées dans le cadre du plan d'option de souscription d'actions du 16 novembre 2001 autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 février 2001. La prime d'émission résultant de cette augmentation s'élève à 8.218 K€ pour l'année 2005. Plus aucune option ne peut être levée au titre de ce plan.

Au cours de l'exercice, MONTUPET n'a pas procédé à des rachats d'actions propres.

## 2.5. Autres passifs non courants

	Montant au début de l'exercice	Augmentation des subventions	Quote-part imputée au compte de résultat et remboursement	Ecarts de change	Montant à la fin de l'exercice
Autres passifs	216	23	0	0	239
Avances conditionnées	930	108	(295)	0	743
<b>TOTAL</b>	<b>1 146</b>	<b>131</b>	<b>(295)</b>	<b>0</b>	<b>982</b>

Les avances conditionnées sont des aides financières remboursables de l'ANVAR et de l'ADEME. Les avances de l'ANVAR sont des aides à l'innovation. Les avances de l'ADEME ont servi à financer une unité de régénération des sables usagés de fonderie.

La rubrique "subventions reçues" figurant au compte de résultat pour 2.809 K€ est constituée de la subvention pour la formation et l'emploi (280 K€) et de la partie des subventions d'investissement (2.529 K€) rapportée au résultat sur l'exercice.

## 2.6. Emprunts et dettes financières (en K€)

### 2.6.1. Emprunts et dettes financières (en K€)

	Solde au 31.12.2005	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>	63 388	20 892	42 496	0
Crédit-bail et locations	5 139	1 729	3 410	0
<b>TOTAL</b>	<b>68 527</b>	<b>22 621</b>	<b>45 906</b>	<b>0</b>

(1) Tous les emprunts du groupe sont spécifiés à taux variable.

Le solde au 31 décembre 2005, soit 68.527 K€ représente le cumul des rubriques suivantes du bilan :

- > dettes financières non courantes : 47.161 K€
- > dettes financières courantes : 1.129 K€
- > concours bancaires courants : 20.237 K€

Le tableau de variation des dettes financières non courantes s'établit comme suit :

Actif	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Ecart de change	Montant à la fin de l'exercice
Crédits bancaires consentis à moyen terme à MONTUPET SA <sup>(1)</sup>	0	42 000	0	0	42 000
Crédits bancaires consentis à moyen terme aux filiales <sup>(2)</sup>	0	0	0	22	22
Crédit-bail	3 721	3 141	(1 723)	0	5 139
<b>TOTAL</b>	<b>3 721</b>	<b>45 141</b>	<b>(1 723)</b>	<b>22</b>	<b>47 161</b>

(1) Les 10.300 K€ remboursés par MONTUPET SA au cours de l'exercice 2005 figuraient parmi les concours bancaires courants dans les comptes consolidés de l'exercice 2004.

(2) Écarts sur éliminations.



## 2.6.2. Crédits consentis à moyen terme et conditions à respecter (concerne MONTUPET SA)

Établissement de crédit	Tirage au 31/12/05	Ratios à respecter	
BECM/CIC	15 000	Fonds propres > 160 M€ Dettes financières nettes < 200 M€	Endettement financier net/Fonds propres < 1 Endettement financier net/MBA < 4
BNP-Paribas	15 000		Endettement financier net moyen LT/ Fonds propres < 1 Endettement financier net/MBA < 4
Crédit du Nord	5 000		Endettement financier net/Fonds propres < 1 Endettement financier net/MBA < 4
Crédit Lyonnais	7 000	Néant	Néant
Natexis	0	Néant	Néant

Outre le respect des ratios précités, les établissements de crédit requièrent généralement le respect de conditions telles que le respect des lois et règlements, l'abstention de consentir des sûretés sur l'actif immobilisé (sauf si elles sont destinées à l'acquisition de cet actif) ou une restriction à ce droit, des restrictions aux cessions de créances ou aux cessions ou apports d'activités.

Ces prêts sont consentis en vue de financer l'activité générale de l'entreprise.

## 2.7. Analyse des dettes financières par devise de remboursement

MONTANT EN K€

Euro .....	67 904
Livre Sterling .....	147
Dollar Canadien .....	476
<b>TOTAL .....</b>	<b>68 527</b>

Nature des taux : tous les financements sont à taux variable, conformément à la politique menée par la société.

## 2.8. Provisions pour risques et charges (en K€)

Actif	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Ecarts de change	Montant à la fin de l'exercice
MONTUPET SA <sup>(1)</sup>	1 087	285	(772)	0	600
Sous-groupe MONTUPET UK <sup>(2)</sup>	2 487	199	(312)	71	2 445
MFT SARL	2	0	(2)	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 576</b>	<b>484</b>	<b>(1 086)</b>	<b>71</b>	<b>3 045</b>

(1) Dont provision pour impôt 515 K€, au début de l'exercice.

(2) Provision sur entretien de l'équipement mis à disposition par les constructeurs.



## 2.9. Provisions pour dépréciation

	Montant au 01.01.2005	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31.12.2005
Provisions sur stocks et en-cours				
- marchandises et matières premières	941	788	957	772
- produits en cours et finis	363	182	363	182
Provisions sur comptes clients	524	55	519	60
<b>Total</b>	<b>1 828</b>	<b>1 025</b>	<b>1 839</b>	<b>1 014</b>

Seule MONTUPET SA a constitué des provisions pour dépréciation.

## 2.10. Provisions pour indemnités de départ en retraite (en K€)

Actif	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Ecarts de change	Montant à la fin de l'exercice
MONTUPET SA	2 592	61	0	0	2 653
MONTUPET UK	635	0	0	19	654
<b>TOTAL</b>	<b>3 227</b>	<b>61</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>3 307</b>

L'évaluation des engagements de retraite repose sur l'utilisation d'une table de vie statistique et des hypothèses suivantes :

- > départ à la retraite à l'âge de 65 ans,
- > taux d'inflation de 2,7 % en Irlande-du-Nord,
- > taux d'actualisation financière de 3,7 % en France et de 4,3 % en Irlande-du-Nord,
- > taux d'augmentation des salaires de 2,2 % en France et de 4,4 % en Irlande-du-Nord,
- > valeur de marché des placements (pour le fonds de pension) : 2.347 K€.



## 2.11. Autres produits et charges opérationnels (en K€)

<b>MONTUPET SA :</b>	
> Frais de déménagement du site de production de Nogent à Laigneville	(1 979)
> Passage en perte d'équipements non réutilisables	(997)
> Cession du site de Fay-aux-Loges	(1 055)
(y compris annulation du droit au bail)	350
<b>Total MONTUPET SA</b>	<b>(3 681)</b>
<b>SOUS-GROUPE MONTUPET UK :</b>	
> Financement de mesures sociales	(1 306)
> Total sous-groupe MONTUPET UK	(1 306)
<b>TOTAL</b>	<b>(4 987)</b>

## 2.12. Frais d'étude et de recherche (en K€)

Les frais de recherche, engagés pour l'essentiel par MONTUPET SA, MONTUPET UK et par MONTUPET Limitee, s'élèvent à 1.969 K€ répartis comme suit :

- > Frais de personnel : ..... 1.098 K€
- > Dépenses de fonctionnement (équipement, consommables), brevets, amortissement de l'équipement ..... 871 K€

## 2.13. Impôts différés (en K€)

Les impôts différés passif se détaillent comme suit :

	Valeurs au 01.01.2005	Dotations et (reprises)	Ecart de change	Valeurs au 31.12.2005
MONTUPET SA	10 458	(2 394)	0	8 064
ALUMALSA	548	(163)	0	385
Sous-groupe MONTUPET UK	6 969	(618)	193	6 544
MONTUPET LIMITEE	196	(71)	31	156
CALCAST	40	35	2	77
<b>TOTAL</b>	<b>18 211</b>	<b>(3 211)</b>	<b>226</b>	<b>15 226</b>

Les impôts différés actif se rapportent aux engagements de retraite de MONTUPET SA et MONTUPET UK Ltd et à l'imposition de MONTIAC SA de CV.

Ils se décomposent comme suit :

	Valeurs au 01.01.2005	Dotations et (reprises)	Ecart de change	Valeurs au 31.12.2005
MONTUPET SA	884	20	0	904
MONTUPET UK Ltd	190	0	5	195
MONTIAC	472	(21)	97	548
<b>TOTAL</b>	<b>1 546</b>	<b>(1)</b>	<b>102</b>	<b>1 647</b>

#### 2.14. Analyse de la charge d'impôt (en K€)

Résultat consolidé avant impôt .....	7 427 K€
Taux maison-mère : .....	33,33 %
Charge d'impôt théorique .....	2 476 K€
Différences de taux d'imposition avec les filiales étrangères .....	(216 K€)
Différences permanentes .....	(1 734 K€)
Pertes non activées .....	0
Crédits d'impôt .....	(152 K€)
Impact d'actualisation .....	0
Autres .....	869 K€
<b>Charge d'impôt comptabilisée .....</b>	<b>(495 K€)</b>
Dont > impôt exigible .....	2 548 K€
> impôt différé .....	(3 043 K€)



### 3. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

#### 3.1. Engagements donnés (en K€)

##### MONTUPET SA

Garantie de cession de droits et obligations et de paiement de loyer (montant hors taxe) .....	2 760 K€
Soldes sur commandes d'immobilisations en cours .....	2 310 K€
Autres .....	0 K€
<b>Total des engagements donnés .....</b>	<b>5 070 K€</b>

#### 3.2. Engagements reçus

##### MONTUPET SA

> Cautions reçues des fournisseurs .....	485 K€
> Engagement contractuel de remboursement de FORD MOTORWERKE en contrepartie des garanties de cession de droits et obligations de MONTUPET en faveur de YORKWOOD Ltd, bailleur de CALCAST Ltd (solde) .....	1 424 K€
<b>Total des engagements reçus .....</b>	<b>1 909 K€</b>

#### 3.3. Couverture de change et de taux

Aucune opération de couverture de change n'est ouverte au 31 décembre 2005, à l'exception d'un achat le 18 novembre 2005 de 2.500.000 euros contre 1.713.125 GBP à terme au 3 janvier 2006.

Du fait du caractère non significatif de la réévaluation à la juste valeur de l'instrument de couverture, le groupe n'a pas comptabilisé les impacts au 31 décembre 2005.

#### 3.4. Ventilation de l'effectif moyen

Cadres	2005	2004	2003
Cadres	194	205	182
Agents de maîtrise, techniciens et employés	713	753	800
Ouvriers	2 798	2 983	3 158
<b>TOTAL</b>	<b>3 705</b>	<b>3 941</b>	<b>4 140</b>

#### 3.5. Montant des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

Les rémunérations et avantages alloués aux membres des organes d'administration de MONTUPET SA à raison de leurs fonctions dans les entreprises contrôlées s'élèvent globalement à 1.886.795,80 euros.

## 4. Données sectorielles (en K€)

### 4.1. Données par secteur géographique

#### Bilan - actif

Contribution au groupe - aux normes IFRS	France	Espagne	Royaume-Uni	Canada	Mexique	Total
Frais de développement	290	0	3 194	554	0	4 038
Autres immobilisations incorporelles	827	0	2	0	0	829
Immobilisations corporelles	67 496	18 300	51 006	8 772	12 443	158 017
Autres actifs non courants	1 534	8	218	0	547	2 307
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>70 146</b>	<b>18 308</b>	<b>54 420</b>	<b>9 326</b>	<b>12 990</b>	<b>165 190</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>133 792</b>	<b>18 512</b>	<b>63 662</b>	<b>6 735</b>	<b>5 332</b>	<b>228 033</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>203 938</b>	<b>36 820</b>	<b>118 082</b>	<b>16 061</b>	<b>18 322</b>	<b>393 223</b>

#### Bilan – passif

Contribution au groupe - aux normes IFRS	France	Espagne	Royaume-Uni	Canada	Mexique	Total
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	90 771	14 536	78 124	3 583	2 441	189 455
INTERETS MINORITAIRES	(97)	403	1 663	0	0	1 969
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>90 674</b>	<b>14 939</b>	<b>79 787</b>	<b>3 583</b>	<b>2 441</b>	<b>191 424</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>59 175</b>	<b>397</b>	<b>9 993</b>	<b>157</b>	<b>0</b>	<b>69 722</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>60 093</b>	<b>21 484</b>	<b>28 305</b>	<b>12 319</b>	<b>9 876</b>	<b>132 077</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>209 942</b>	<b>36 820</b>	<b>118 085</b>	<b>16 059</b>	<b>12 317</b>	<b>393 223</b>



### Compte de résultat résumé

Contribution au groupe - aux normes IFRS	France	Espagne	Royaume-Uni	Canada	Mexique	Total
<b>Produits d'exploitation</b>						
Chiffre d'affaires externe au groupe	289 895	41 456	60 136	19 097	0	410 584
Sous-traitance intra-Groupe	(102 019)	747	75 132	0	26 140	0
Autres produits d'exploitation	5 393	620	2 914	670	44	9 641
<b>TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES EXTERNES</b>	<b>193 269</b>	<b>42 823</b>	<b>138 182</b>	<b>19 767</b>	<b>26 184</b>	<b>420 225</b>
<b>1. Résultat opérationnel courant</b>	<b>(980)</b>	<b>210</b>	<b>11 170</b>	<b>(483)</b>	<b>3 681</b>	<b>13 598</b>
Autres produits et charges opérationnels	(3 681)	0	(1 306)	0		(4 987)
<b>2. Résultat opérationnel</b>	<b>(4 661)</b>	<b>210</b>	<b>9 864</b>	<b>(483)</b>	<b>3 681</b>	<b>8 611</b>
<b>3. Résultat financier</b>	<b>(1 058)</b>	<b>(217)</b>	<b>242</b>	<b>186</b>	<b>(340)</b>	<b>(1 187)</b>
Impôts courants	34	(71)	(2 511)	0	0	(2 548)
Impôts différés	3 352	163	416	71	(959)	3 043
<b>4. Résultat net hors activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>(2 333)</b>	<b>85</b>	<b>8 011</b>	<b>(226)</b>	<b>2 382</b>	<b>7 919</b>
Résultat brut des opérations arrêtées ou cédées	0	0	0	0	0	0
Impôts différés sur opérations arrêtées ou cédées	0	0	0	0	0	0
<b>5. Résultat net</b>	<b>(2 333)</b>	<b>85</b>	<b>8 011</b>	<b>(226)</b>	<b>2 382</b>	<b>7 919</b>
Intérêts minoritaires	0	2	57	0	0	59
<b>6. RESULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>	<b>(2 333)</b>	<b>83</b>	<b>7 954</b>	<b>(226)</b>	<b>2 382</b>	<b>7 860</b>

### 4.2. Données par type de production

Ventes, actifs corporels et frais de développement	Pièces-moteur	Jantes de roues	Autres pièces de fonderie	Outillages	Divers	Total
Chiffre d'affaires	264 062	95 546	42 203	8 773	-	410 584
Frais de développement (en valeur nette)	4 038	-	-	-	-	4 038
Immobilisations corporelles (en valeur nette)	91 099	28 145	18 300	5 139	15 334	158 017

**NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES 2004 RETRAITES EN NORMES IFRS**

**I - TABLEAU RECAPITULATIFS DE LA TRANSITION AUX NORMES IFRS - BILAN & COMPTE DE RESULTAT**

**1, BILAN AU 1er JANVIER 2004 (en milliers d'euros)**

**1.1. ACTIF au 01.01.2004 aux normes IFRS**

	Bilan au 1/1/2004 en normes françaises	Retraitement des durées d'amortissement des immobilisations	Locations financières	Retraitement des charges à réverser de MONTUPEI SA	Reclassement des subventions	Reclassement des frais de démarrage des filiales	Stocks de sécurité	Engagements de retraite	Abandon de l'actualisation des impôts différés	Autres variations des impôts différés	Avances ANVAR	Bilan au 01/01/2004 en normes IFRS
<b>ACTIFS NON COURANTS :</b>												
<i>Immobilisations incorporelles :</i>												
Dont écarts d'acquisition	255	344		2 420		111						3 730
Dont frais de développement	0			2 420		111						0
Dont autres immobilisations incorporelles	255	344										2 531
<i>Immobilisations corporelles :</i>												
Dont terrains	162 546	1 302	11 373		(12 760)		177					162 638
Dont constructions	4 009											4 009
Dont installations techniques	22 287	(8)			(337)							21 942
Dont autres immobilisations corporelles	120 429	102	10 474		(12 423)		177					118 962
Dont immobilisations en cours	14 823	1 208	899									17 107
Dont immobilisations en cours	998											998
<i>Immobilisations financières :</i>												
Dont titres de participation	556										99	655
Dont autres actifs financiers non courants	35										99	35
Dont autres actifs financiers non courants	521											620
Impôts Différés Actif	0							765		564		1 329
Autres actifs non courants	0											0
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>163 357</b>	<b>1 646</b>	<b>11 373</b>	<b>2 420</b>	<b>(12 760)</b>	<b>111</b>	<b>177</b>	<b>765</b>	<b>0</b>	<b>564</b>	<b>99</b>	<b>167 752</b>
<b>ACTIFS COURANTS :</b>												
<i>Stocks et en-cours</i>												
Dont stocks matières premières	50 750						(177)					50 462
Dont pièces de rechange	26 274						(177)					26 097
Dont outillages	1 496											1 496
Dont en-cours de production	4 390											4 279
Dont en-cours de production	18 590											18 590
<i>Créances d'exploitation :</i>												
Dont avances sur commandes	173 604											173 604
Dont clients	457											457
Dont autres créances d'exploitation	108 587											108 587
Dont autres créances d'exploitation	4 560											4 560
<i>Créances diverses et comptes de régularisation :</i>												
Dont autres créances diverses	24 153			(7 304)								16 849
Dont comptes de régularisation Actif	2 583											2 583
Dont charges à répartir	4 383											4 383
Dont valeurs mobilières de placement	7 304											0
Dont disponibilités	10											10
Dont disponibilités	9 873											9 873
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>	<b>188 507</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(7 304)</b>	<b>0</b>	<b>(111)</b>	<b>(177)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>180 915</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>351 864</b>	<b>1 646</b>	<b>11 373</b>	<b>(4 884)</b>	<b>(12 760)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>765</b>	<b>0</b>	<b>564</b>	<b>99</b>	<b>348 667</b>



**1.2. PASSIF au 01.01.2004 aux normes IFRS**

	Bilan au 1/1/2004 en normes françaises	Retraitement des durées d'amortissement des immobilisations	Locations financières	Retraitement des charges à répartir de MONTUPET SA	Redressement des subventions	Recassement des frais de démarrage des filiales	Stocks de sécurité	Engagements de retraite	Abandon de l'actualisation des impôts différés	Autres - variations des impôts différés	Avances ANVAR	Bilan au 01/01/2004 en normes IFRS
Capital	15 714											15 714
Primes d'émission	11 496		4 874	(4 884)				(1 537)	(2 476)	2 240	99	11 496
Réserves consolidées	146 335	1 041										145 892
Résultat consolidé part du groupe	0											0
Ecart de conversion	(9 958)											(9 958)
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>	<b>163 587</b>	<b>1 041</b>	<b>4 874</b>	<b>(4 884)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1 537)</b>	<b>(2 476)</b>	<b>2 240</b>	<b>99</b>	<b>162 944</b>
Intérêts minoritaires à l'ouverture	1 880											1 880
Résultat de l'exercice - intérêts minoritaires	(78)											(78)
Ecart de conversion intérêts minoritaires	0											0
<b>TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>1 802</b>											<b>1 802</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>165 389</b>	<b>1 041</b>	<b>4 874</b>	<b>(4 884)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1 537)</b>	<b>(2 476)</b>	<b>2 240</b>	<b>99</b>	<b>164 746</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS :</b>												
<i>Provisions non courantes</i>	28 554	605	2 548		(12 760)			2 302	2 476	(1 676)		22 049
Dont subventions	12 760				(12 760)							0
Dont provisions réglementées	0											0
Dont provisions pour risques	1 402							2 302				3 704
Dont écarts d'acquisition négatifs	0	605	2 548						2 476	(1 676)		0
Dont impôts différés Passif	14 392											18 345
Dettes financières non courantes	2 895		3 951									6 846
Autres passifs non courants	790											790
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS :</b>	<b>32 239</b>	<b>605</b>	<b>6 499</b>	<b>0</b>	<b>(12 760)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 302</b>	<b>2 476</b>	<b>(1 676)</b>	<b>0</b>	<b>29 685</b>
<b>PASSIFS COURANTS :</b>												
Dettes financières courantes et concours bancaires courants	45 103											45 103
Provisions courantes	0											0
Avances et acomptes sur commandes	6 231											6 231
Fournisseurs	65 972											65 972
Dettes fiscales et sociales	18 692											18 692
Autres dettes d'exploitation	8 367											8 367
Dettes diverses	8 440											8 440
Comptes de régularisation passif (PCA)	1 431											1 431
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>	<b>154 236</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>154 236</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>351 864</b>	<b>1 645</b>	<b>11 373</b>	<b>(4 884)</b>	<b>(12 760)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>765</b>	<b>0</b>	<b>564</b>	<b>99</b>	<b>348 667</b>

2. ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2004 (en milliers d'Euros)

2.1. ACTIF au 31.12.2004 aux normes IFRS

	Bilan au 31/12/2004 en normes IFRS	Variation bilan et résultats - comptes consolidés 2004 aux normes IFRS	Retraitement des durées d'amortissement des immobilisations	Locations financières	Retraitement des charges à répartir de MONTUPET SA	Reclassement des subventions	Reclassement des frais de démarrage des filiales	Stocks de sécurité	Engagements retraite	Abandon de facturation des impôts différés	Autres - variations des impôts différés	Avances ANVAR	Autres reclassements et arrondis	Bilan et compte de résultat au 31/12/2004 en normes IFRS
<b>ACTIFS NON COURANTS :</b>														
<i>Immobilisations incorporelles</i>														
Dont écarts d'acquisition	3 130	294	2		(2 124)		3 887						(2)	5 187
Dont frais de développement	0				(2 124)		3 887						(1)	0
Dont autres immobilisations incorporelles	2 531	294	2										(1)	4 283
	599													894
<i>Immobilisations corporelles :</i>														
Dont terrains	162 638	(5 686)	278	(2 444)		4 863	(3 879)	(35)						155 735
Dont constructions	4 009	(11)												3 998
Dont installations techniques	21 942	(974)	343			135								21 446
Dont autres immobilisations corporelles	118 582	(6 380)	(450)	(2 304)		4 728	(3 879)	(35)						110 297
Dont autres immobilisations corporelles	17 107	396	385	(140)										17 713
Dont immobilisations en cours	998	1 283												2 281
<i>Immobilisations financières</i>														
Dont titres de participation	655	(101)										3		557
Dont autres actifs financiers non courants	35											3		35
	620	(101)												522
Impôts Différés Actif	1 329								309		(92)			1 546
Autres actifs non courants	0													0
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>167 752</b>	<b>(5 493)</b>	<b>280</b>	<b>(2 444)</b>	<b>(2 124)</b>	<b>4 863</b>	<b>8</b>	<b>(35)</b>	<b>309</b>	<b>0</b>	<b>(92)</b>	<b>3</b>	<b>(2)</b>	<b>163 025</b>
<b>ACTIFS COURANTS :</b>														
<i>Stocks et en-cours :</i>														
Dont stocks matières premières	50 462	7 754	(512)				(8)	16						57 712
Dont pièces de rechange	26 097	4 329						16						30 442
Dont outillages	1 496	(301)												1 195
Dont en-cours de production	4 279	947	(512)				(8)							5 218
	18 590	2 779												20 857
<i>Créances d'exploitation :</i>														
Dont avances sur commandes	113 604	(11 653)												101 951
Dont clients	457	(305)												152
Dont autres créances d'exploitation	108 587	(9 981)												98 596
	4 560	(1 357)												3 203
<i>Créances diverses et comptes de régularisation :</i>														
Dont créances diverses	16 849	(4 484)			2 460									14 825
Dont comptes de régularisation Actif (CCA)	2 583	(1 560)												1 023
Dont charges à répartir	4 383	(571)			2 460									3 812
Dont valeurs mobilières de placement	0	(2 460)												0
Dont disponibilités	10													10
	9 873	107												9 980
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>	<b>180 915</b>	<b>(8 383)</b>	<b>(512)</b>	<b>0</b>	<b>2 460</b>	<b>0</b>	<b>(8)</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>174 488</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>348 667</b>	<b>(13 876)</b>	<b>(232)</b>	<b>(2 444)</b>	<b>336</b>	<b>4 863</b>	<b>0</b>	<b>(19)</b>	<b>309</b>	<b>0</b>	<b>(92)</b>	<b>3</b>	<b>(2)</b>	<b>337 513</b>

**2.3. PASSIF au 31.12.2004 aux normes IFRS**

	Bilan au 31/12/2004 en normes IFRS	Variation plan et résultats-comptes consolidés 2004 aux normes françaises	Retraitement des durées d'amortissement des immobilisations	Locations financières	Retraitement des charges à répartir de MONTUPET SA	Reclassement des subventions	Reclassement des frais de démarrage des filiales	Stocks de sécurité	Engagements retraite	Abandon de l'actualisation des impôts différés	Autres - variations des impôts différés	Avances ANVAR	Autres reclassements et arrondés	Bilan et compte de résultat au 31/12/2004 en normes IFRS
Capital	15 714	157												15 871
Primes d'émission	11 496	800												12 296
Réserves consolidées	145 692	(3 731)	(124)	61	220			(12)	(622)	(1 273)	(587)	3	(27)	141 934
Résultat consolidé part du groupe	0	17 324	1						6	16	7		(3)	14 987
Ecart de conversion	(9 958)	(859)											25	(10 762)
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>	<b>162 944</b>	<b>13 691</b>	<b>(123)</b>	<b>61</b>	<b>220</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(12)</b>	<b>(616)</b>	<b>(1 257)</b>	<b>(580)</b>	<b>3</b>	<b>(5)</b>	<b>174 326</b>
Intérêts minoritaires à l'ouverture	1 880	(78)												1 802
Résultat de l'exercice - intérêts minoritaires	(78)	186												108
Ecart de conversion intérêts minoritaires	0	108	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>1 802</b>	<b>108</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 910</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>164 746</b>	<b>13 799</b>	<b>(123)</b>	<b>61</b>	<b>220</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(12)</b>	<b>(616)</b>	<b>(1 257)</b>	<b>(580)</b>	<b>3</b>	<b>(5)</b>	<b>176 236</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS :</b>														
Provisions non courantes	22 049	(4 582)	(109)	33	116	4 841		(7)	925	1 257	488		3	25 014
Dont subventions	0	(4 864)				4 863							1	0
Dont provisions réglementées	0													0
Dont provisions pour risques	3 704	2 198				(22)			925				(2)	6 803
Dont écarts d'acquisition négatifs	0													0
Dont impôts différés Passif	18 345	(1 916)	(109)	33	116			(7)		1 257	488		4	18 211
Dettes financières non courantes	6 846	(587)	0	(2 538)	0	216								3 721
Autres passifs non courants	790	140	0	0	0									1 146
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS :</b>	<b>29 685</b>	<b>(5 029)</b>	<b>(109)</b>	<b>(2 505)</b>	<b>116</b>	<b>5 057</b>	<b>0</b>	<b>(7)</b>	<b>925</b>	<b>1 257</b>	<b>488</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>29 881</b>
<b>PASSIFS COURANTS :</b>														
Dettes financières courantes et concours bancaires courants	45 103	(15 173)											(1)	29 929
Provisions courantes	0					22							3	25
Avances et acomptes sur commandes	6 231	906												7 137
Fournisseurs	65 972	(8 439)				(216)							(7)	57 317
Dettes fiscales et sociales	18 692	1 405												20 090
Autres dettes d'exploitation	8 367	(3 812)												4 555
Dettes diverses	8 440	1 603											5	10 048
Comptes de régularisation passif (PCA)	1 431	864												2 295
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>	<b>154 236</b>	<b>(22 646)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(194)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>131 396</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>348 667</b>	<b>(13 876)</b>	<b>(232)</b>	<b>(2 444)</b>	<b>336</b>	<b>4 863</b>	<b>0</b>	<b>(19)</b>	<b>309</b>	<b>0</b>	<b>(92)</b>	<b>3</b>	<b>(2)</b>	<b>337 513</b>

**2.4. COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2004 aux normes IFRS**

	Bilan au 1/1/2004 en normes IFRS	Variation bilan et résultats - comptes consolidés 2004 aux normes IFRS	Retraitement des durées d'amortissement des immobilisations	Locations financières	Retraitement des charges à répartir de MONTUPET SA	Reclassement des subventions	Reclassement des frais de démarrage des filiales	Stocks de sécurité	Engagements retraite	Abandon de l'actualisation des impôts différés	Autres - variations des impôts différés	Avances ANVAR	Autres recouvrements et arriérés	Bilan et compte de résultat au 31/12/2004 en normes IFRS
Chiffre d'affaires		423 036												423 037
Production stockée		3 695												3 695
Production immobilisée		1 698												1 698
Subventions		5 152												5 152
Transferts de charges		5 804												0
Autres produits d'exploitation		439 385												5 804
<b>TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>														<b>439 386</b>
Achats consommés (achats & variations de stock)		(185 902)		2 660	(2 334)								(6)	(185 902)
Autres consommations & charges externes		(43 445)												(43 445)
Charges de personnel		(133 117)												(133 117)
Participation des salariés		(783)												(783)
Impôts & taxes		(6 880)	(231)	(2 444)	2 670			(19)	(300)				2	(6 880)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(36 751)											(2)	(37 073)
Autres charges d'exploitation		(8 326)												(8 328)
<b>TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>(415 204)</b>	<b>(231)</b>	<b>216</b>	<b>336</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(19)</b>	<b>(300)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(6)</b>	<b>(415 208)</b>
Autres produits et charges opérationnels		24 181	(231)	216	336			(19)	(300)				(1 023)	(1 023)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>														<b>23 155</b>
Intérêts reçus des prêts		3												3
Intérêts versés		(1 535)		(122)										(1 657)
<b>Coût de l'endettement net</b>		<b>(1 532)</b>		<b>(122)</b>										<b>(1 654)</b>
Pertes et profits de change		504											1	505
Dotations nettes aux amortissements et provisions financiers		(2)												(2)
Autres produits et charges financiers		127							(632)			3		(502)
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(903)</b>		<b>(122)</b>					<b>(632)</b>			<b>3</b>	<b>1</b>	<b>(1 653)</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(1 029)</b>											<b>1 029</b>	<b>0</b>
impôts courants		(6 653)	107	(33)	(116)	(27)	0	7	310	12			(5)	(6 668)
impôts différés		1 836	(124)	(61)	220	0	0	(12)	(622)	(1 273)	(587)	3		261
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>17 432</b>	<b>(124)</b>	<b>61</b>	<b>220</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(12)</b>	<b>(622)</b>	<b>(1 273)</b>	<b>(587)</b>	<b>3</b>	<b>(3)</b>	<b>15 095</b>

## **2.2. PASSIF : CAPITAUX PROPRES au 31.12.2004 aux normes IFRS**

	Groupe	Minoritaires	Total
Situation nette au 01/01/2004 aux normes françaises	163 587	1 802	165 389
Impact des normes IFRS au 01/01/2004	(643)	0	(643)
Situation nette au 01/01/2004 aux normes IFRS	162 944	1 802	164 746
Augmentation de capital Montupet SA	957		957
Rachat d'actions propres par Montupet SA	(2 077)		(2 077)
Distribution de dividendes	(2 051)		(2 051)
Variation de l'écart de conversion (a)	(826)		(826)
Divers	392		392
<b>Capitaux propres au 31/12/2004</b>	<b>159 339</b>	<b>1 802</b>	<b>161 141</b>
Résultat 2004	14 987	108	15 095
<b>Total</b>	<b>174 326</b>	<b>1 910</b>	<b>176 236</b>
Pour mémoire : Total capitaux propres part du groupe au 31/12/2004 aux normes françaises	177 278	1 910	179 188
Ecart normes IFRS - normes françaises au 31/12/2004	(2 952)	0	(2 952)

(a) dont 22 affectés en variation de la réserve de consolidation

## I - TABLEAUX RECAPITULATIFS DE LA TRANSITION AUX NORMES IFRS - TABLEAU DES FLUX

Les tableaux ci-après représentent les impacts chiffrés du passage entre le tableau des flux de l'exercice 2004 aux normes françaises tel que précédemment publié au B.A.L.O. et aux normes IFRS, et le détail de cet impact.

### 1. Tableau des flux

	Variations IFRS - bilan d'ouverture au 01/01/2004	Tableau des flux 2004 aux normes françaises	Impact des normes IFRS sur les mouvements 2004	Tableau des flux 2004 aux normes IFRS
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>273</b>	<b>45 861</b>	<b>2 826</b>	<b>48 687</b>
Résultat du groupe	0	17 324	(2 337)	14 987
Intérêts minoritaires dans le résultat	0	108	0	108
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	409	37 627	322	37 949
Actualisation des engagements retraites	0	0	633	633
Subventions imputées au résultat	0	(4 825)	4	(4 821)
Gains (pertes) sur cessions d'actifs	0	168	0	168
Variation des impôts différés	(136)	(1 911)	1 575	(336)
Variation des charges à répartir	0	(2 629)	2 629	0
<b>Variation du BFR (hors variation des impôts différés)</b>	<b>0</b>	<b>(1 761)</b>	<b>199</b>	<b>(1 562)</b>
<b>TOTAL DES FLUX GENERES PAR L'ACTIVITE (A)</b>	<b>273</b>	<b>44 100</b>	<b>3 025</b>	<b>47 125</b>
Investissements incorporels & corporels	(11 136) (a)	(26 462)	(480)	(26 942)
Investissements financiers	(99)	25	(3)	22
Cessions ou diminutions de l'actif immobilisé	0	0	0	0
Cessions immo. incorporelles & corporelles	8	951	0	951
Diminutions des créances & des prêts	0	76	0	76
Augmentation (diminution) des placements	0	(554)	554	0
<b>TOTAL DES FLUX D'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>(11 227)</b>	<b>(25 964)</b>	<b>71</b>	<b>(25 893)</b>
Augmentation de capital de la société mère	0	957	0	957
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	(2 132)	0	(2 132)
Rachats d'actions	0	(1 604)	0	(1 604)
Variation des réserves d'ouverture	7 003	0	0	0
Variation des dettes financières	3 951 (b)	(15 722)	(2 538)	(18 260)
Variation des avances conditionnées	0	140	0	140
Variation des subventions	0	(210)	(4)	(214)
<b>TOTAL DES FLUX DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>10 954</b>	<b>(18 571)</b>	<b>(2 542)</b>	<b>(21 113)</b>
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	0	27	0	27
<b>TOTAL DES FLUX DIVERS DE TRESORERIE (D)</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>27</b>
Variation de trésorerie courante	0	(435)	554	119
Incidence des variations des taux de change	0	27	0	27
Variation de trésorerie	0	(408)	554	146

(a) dont (11.373) d'impact sur le bilan d'ouverture du retraitement des locations financières

(b) Augmentation due à la prise en compte des locations financières

## 2. Détail de l'impact des normes IFRS sur les mouvements 2004

	Retraitement des amortissements	Locations financières	Annulation des charges à répartir de MONTUPET SA	Stocks de sécurité	Engagements de retraite	Retraitement des avances de l'ANVAR	Impôts différés	Reclassements et divers	Retraitements cumulés 2004
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>0</b>	<b>2 538</b>	<b>295</b>			<b>3</b>	<b>12</b>	<b>(22)</b>	<b>2 826</b>
Résultat Groupe	(294)	61	220	(12)	(622)	3	(1 689)	(4)	(2 337)
Intérêts minoritaires dans le résultat									0
Dotations nettes aux amortissements & aux provisions	229	2 444	(2 670)	19	300				322
Actualisation engagements retraites					633			4	633
Subventions imputées au résultat									4
Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières									0
Gains (pertes) sur cessions d'actifs	65	33	116	(7)	(311)		1 701	(22)	1 575
Variation des impôts différés			2 629				0	0	2 629
Variation des charges à répartir									
<b>Variation du Besoin en Fonds de Roulement (hors variation des Impôts Différés)</b>				<b>177</b>			<b>(12)</b>	<b>34</b>	<b>199</b>
<b>TOTAL DES FLUX GENERES PAR L'ACTIVITE (A)</b>	<b>0</b>	<b>2 538</b>	<b>295</b>	<b>177</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>3 025</b>
Investissements incorporels & corporels			(295)	(177)		(3)		(8)	(480)
Investissements financiers								(3)	(3)
Trésorerie sur entrée de périmètre									0
Cessions ou diminutions de l'actif immobilisé									0
Cessions d'immobilisations incorporelles & corporelles									0
Cessions d'immobilisations financières									0
Trésorerie sur sortie de périmètre									0
Diminutions des créances & des prêts									0
Augmentation (diminution) des placements									0
<b>TOTAL DES FLUX D'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(295)</b>	<b>(177)</b>	<b>0</b>	<b>(3)</b>	<b>0</b>	<b>554</b>	<b>554</b>
Augmentation de capital de la société mère									71
Variation des intérêts minoritaires sur augmentation de capital									0
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère									0
Dividendes versés aux intérêts minoritaires									0
Rachats d'actions									0
Variation des réserves d'ouverture									0
Variation des dettes financières		(2 538)							(2 538)
Variation des avances conditionnées								(4)	(4)
Variation des subventions									
<b>TOTAL DES FLUX DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>0</b>	<b>(2 538)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(4)</b>	<b>(2 542)</b>
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie									0
Incidence des variations de taux de change sur la trésorerie									0
Autres flux divers									0
<b>TOTAL DES FLUX DIVERS DE TRESORERIE (D)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variation de trésorerie courante									554
Incidence des variations des taux de change									0
Variation de trésorerie									554

### III. Description des options comptables liées à la première adoption des normes IFRS

Par rapport à la première publication dans le cadre de la transition aux normes IFRS, deux modifications ont été apportées :

- > La provision d'engagement retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2004 a été réévaluée de manière à prendre en compte les indemnités de départ en retraite des expatriés français en Belgique. L'impact net d'impôt est de (273) K€ sur les réserves d'ouverture.
- > La durée d'utilité des frais de développement a été ramenée de 5 ans à 4 ans, ce qui a un impact net d'impôt sur le résultat au 31 décembre 2004 de (675) K€.

#### IFRS 14 - Information sectorielle

En application de la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle, deux secteurs ont été retenus : la répartition géographique par zone de production (premier niveau), la répartition par activité : pièces moteur, jantes de roues, autres pièces de fonderie, outillages, divers (second niveau).

#### IAS 38 - Autres immobilisations incorporelles

Seuls les actifs incorporels répondant à la définition de la norme IAS 38 ont été maintenus au bilan.

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des concessions et brevets, un fonds de commerce, des logiciels, et des frais de développement.

Les applications informatiques sont valorisées à leur coût d'acquisition et amorties suivant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité, soit deux ans. Aucune nécessité de retraitement spécifique n'a été identifiée. Les frais encourus avant la date de décision formelle de développement et d'industrialisation d'une nouvelle pièce sont imputés aux charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les frais de développement engagés après cette décision et avant celle de l'accord de fabrication en série sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. A partir de l'accord de fabrication, ils sont amortis sur la durée prévue de commercialisation.

Les frais encourus après le démarrage de la production en série sont traités comme des coûts de production. Les charges à répartir de MONTUPET SA ont été annulées, à l'exception de frais de développement relatifs à des pièces reclassées en immobilisations corporelles.

#### IAS 16 - Immobilisations corporelles

Le groupe a appliqué rétrospectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2004 la norme IAS 16 à l'ensemble des immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles figurent en valeur brute au bilan pour leur coût historique d'acquisition ou leur coût de production.

Dans le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004 aux normes IFRS, les actifs immobilisés n'ont pas été retraités individuellement, mais le parc d'immobilisations existantes a été structuré en familles, auxquelles une règle de décomposition par composants a été appliquée.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, sur la durée d'utilité réévaluée des actifs (reclassés par familles éventuellement subdivisées en composants).

#### IAS 17 - Contrats de location financement

La norme IAS 17 qualifie d'immobilisations certains contrats de location de matériels. Chez MONTUPET, trois types de matériel font l'objet de tels contrats :

- > les véhicules (uniquement en France),
- > le matériel industriel, qui peut correspondre à des chaînes entières de montage (uniquement en France),
- > les chariots élévateurs et les grues (dans tout le groupe).

Ces contrats sont retraités si les conditions spécifiques d'application sont présentes.



## **IAS 2 – Stocks**

En application de la norme IAS 2, les stocks sont uniformément évalués suivant la méthode FIFO “premier entré – premier sorti” à leur coût de revient ou à leur valeur nette réalisable si elle lui est inférieure.

La norme ne s’applique pas aux pièces de rechange ni aux stocks de sécurité.

Les pièces de rechange les plus importantes figurent parmi les composants des immobilisations corporelles.

Les pièces de sécurité en stock à rotation lente (dépassant un an) sont reclassées en immobilisations corporelles conformément à la norme IAS 16, mais à condition que leur valeur unitaire dépasse cinq mille euros.

Elles sont amorties sur cinq ans.

## **IAS 19 - Avantages au personnel**

En application de la norme IAS 19, l’ensemble des avantages octroyés au personnel tels que les indemnités de départ en retraite, les médailles du travail, etc identifiés au jour du bilan d’ouverture, doivent être comptabilisés.

La norme IAS 19 vise le calcul des engagements à prestations définies de retraite complémentaire et des charges de retraite correspondantes. Seul un faible effectif de cadres de filiales du Royaume-Uni est concerné.

Les systèmes de retraites complémentaires de la quasi-totalité des salariés du groupe sont à contributions définies, non visées par la norme.

Les retraitements ont donc porté sur les indemnités de départ en retraite en France, sur celles des expatriés Français en Belgique, et sur les engagements de retraite des cadres des filiales du Royaume-Uni. Les versements peu significatifs correspondant aux médailles du travail ont été négligés.

## **IFRS 2 - Rémunérations à base d’actions**

En ce qui concerne les “stocks-options”, la norme IFRS 2 prévoit notamment la comptabilisation en charges de personnel des avantages liés aux plans de stock options accordés postérieurement au 7 novembre 2002.

A ce jour, aucun plan n’a été accordé depuis cette date.

## **IAS 12 - Impôts différés**

Les impôts différés faisaient l’objet dans les états financiers précédents d’une actualisation qui a été annulée en IFRS.

## **IAS 20 – Subventions**

Le groupe a opté pour la comptabilisation des subventions d’investissement en déduction de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles.

## **IAS 37 - Provisions pour risques et charges**

La norme IAS 37 stipule qu’une provision doit être enregistrée si et seulement si à la date d’établissement du bilan l’entreprise a une obligation de droit ou de fait résultant d’un évènement passé, qui entraînera un décaissement estimable de manière fiable.

La provision comptabilisée dans une filiale d’Irlande-du-Nord est consommée dans le renouvellement de l’actif et n’est pas affectée à d’autres dépenses. Cette provision constitue bien une provision au sens de la norme IAS 37.

Les provisions pour grosses réparations ne rentrent pas dans le domaine de définition de cette norme car il n’existe pas d’obligation de procéder à la réparation.

## **IAS 21 - 29 : Effet de variation du cours des monnaies étrangères**

La norme IAS 29 traite le cas particulier de la consolidation d’entités situées dans les pays à forte inflation. Cette norme définit la notion de forte inflation et indique les retraitements à effectuer pour corriger ses effets

sur les états financiers des entités visées. La norme IAS 21 quant à elle précise les règles de conversion. Les conditions définies par la norme IAS 29 ne s'appliquent pas dans le périmètre d'implantation du groupe, y compris au Mexique.

#### **IAS 23 - Coût d'emprunt**

Les avances de l'ANVAR s'appliquant à des dépenses de Recherche et Développement et ne donnant pas lieu à paiement d'intérêts ont été actualisées.

Les autres dispositions de la norme IAS 23 n'ont pas produit d'effet dans les comptes.

#### **IAS 32 et 39 (instruments financiers)**

Hormis les avances de l'ANVAR sans paiement d'intérêts déjà citées, ces normes ne s'appliquent pas au Groupe.





# Comptes sociaux



# Bilan social au 31 décembre 2005

(en euros)

Actif	Exercice 2005			Exercice 2004
	Brut (euros)	Amortissements et provisions (euros)	Net au 31/12/2005 (euros)	Net au 31/12/2004 (euros)
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
Frais de recherche et développement	295 151	6 246	288 905	0
Concessions, brevets	1 758 296	1 073 179	685 117	487 634
Fonds commercial	0		0	127 461
Autres immobilisations incorporelles	30 245	15 245	15 000	15 000
Terrains	2 321 402		2 321 402	2 321 402
Constructions	8 636 879	6 024 392	2 612 487	2 707 223
Inst. techn. mat. outillage ind.	98 908 828	62 056 552	36 852 276	37 001 155
Autres immobilisations corporelles	38 019 206	24 118 059	13 901 147	14 179 251
Immobilisations en cours	1 594 533		1 594 533	553 578
Avances et acomptes	300 803		300 803	963 930
Autres participations	39 942 054		39 942 054	39 939 497
Créances rattachées aux participations	803 265		803 265	1 658 935
Autres titres immobilisés	3 236 530	180 531	3 055 999	3 236 530
Prêts	338 721		338 721	350 333
Autres immobilisations financières	152 485		152 485	61 254
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>196 338 398</b>	<b>93 474 204</b>	<b>102 864 194</b>	<b>103 603 183</b>
Matières premières, approvisionnements	19 988 963	787 956	19 201 007	15 732 644
En cours de production de biens	0		0	0
En cours de production de services	0		0	0
Produits intermédiaires et finis	13 032 453	181 811	12 850 642	11 136 420
Avances versées sur commandes	426 166		426 166	453 553
Clients et comptes rattachés	49 825 214	53 262	49 771 952	54 757 565
Autres créances	2 938 437		2 938 437	2 952 578
Valeurs mobilières de placement	9 693		9 693	9 693
Disponibilités	26 440 586		26 440 586	1 417 063
Charges constatées d'avance	1 800 727		1 800 727	1 341 413
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>114 462 239</b>	<b>1 023 029</b>	<b>113 439 210</b>	<b>87 800 929</b>
Charges à répartir	0		0	4 843 457
Ecarts de conversion actif	148 703		148 703	199 681
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>310 949 340</b>	<b>94 497 233</b>	<b>216 452 107</b>	<b>196 447 250</b>



Passif	Exercice 2005	Exercice 2004
	Situation au 31/12/2005 (euros)	Situation au 31/12/2004 (euros)
Capital social	17 489 161	15 871 045
Primes d'émission, de fusion, d'apport	20 514 120	12 295 794
Ecart de réévaluation	0	0
Réserve légale	1 587 105	1 571 365
Réserves réglementées	0	3 735 281
Autres réserves	3 696 764	42 364
Report à nouveau	24 862 956	33 286 538
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>(268 327)</b>	<b>3 647 728</b>
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	14 433 410	17 211 549
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>82 315 189</b>	<b>87 661 664</b>
Produits des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	721 985	900 241
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>83 037 174</b>	<b>88 561 905</b>
Provisions pour risques	748 703	1 286 456
Provisions pour charges	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>748 703</b>	<b>1 286 456</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	49 225 884	14 858 965
Emprunts et dettes financières divers	496 437	0
Avances et acomptes recus	4 330 659	5 953 800
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 356 274	61 891 226
Dettes fiscales et sociales	12 821 282	14 571 844
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 791 538	4 094 575
Autres dettes	3 432 424	3 143 573
Produits constatés d'avance	2 125 866	1 783 602
<b>TOTAL</b>	<b>132 580 364</b>	<b>106 297 585</b>
<b>Ecarts de conversion passif</b>	<b>85 866</b>	<b>301 304</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>216 452 107</b>	<b>196 447 250</b>

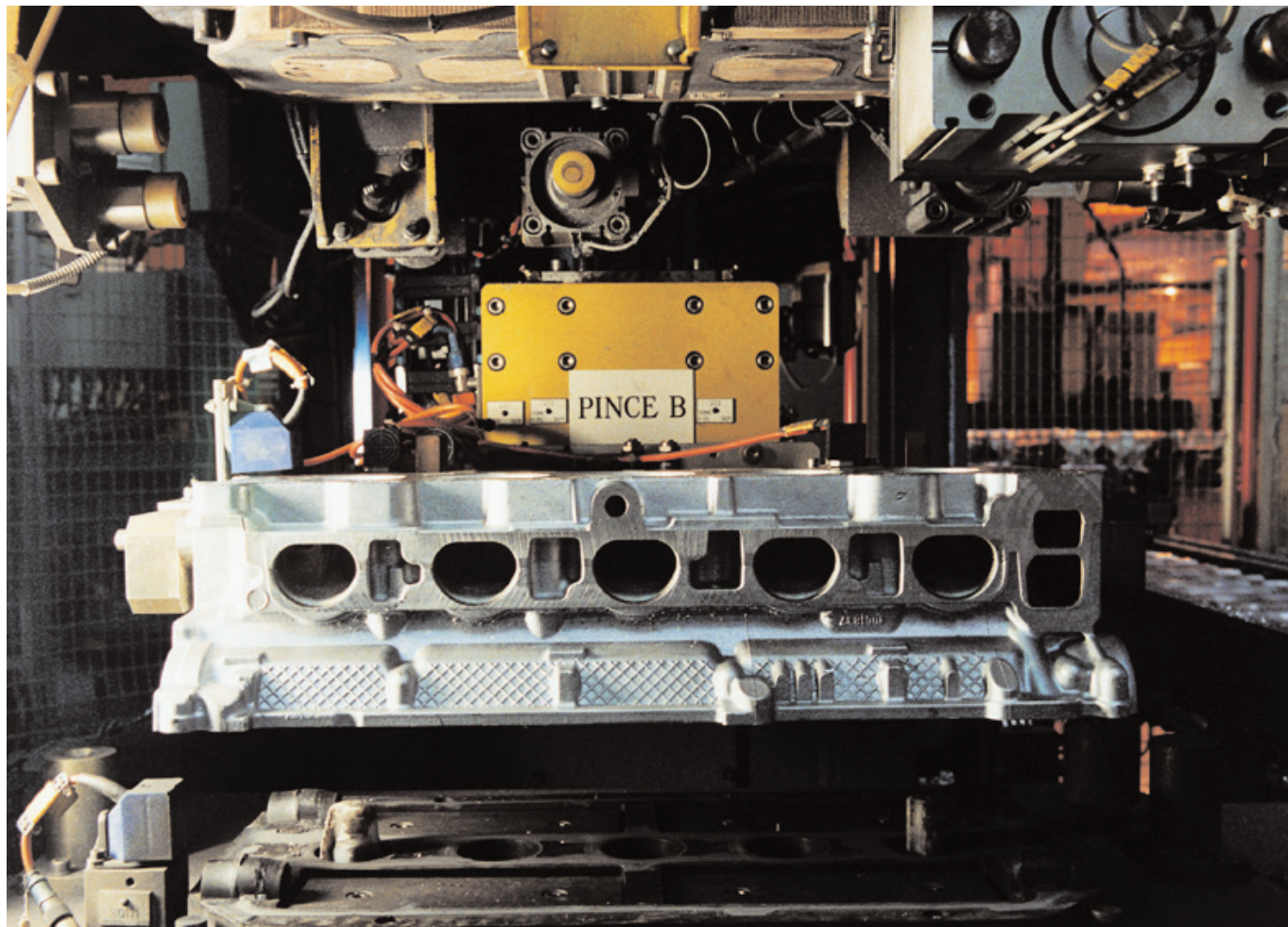


# Compte de résultat

	Situation au 31/12/2005 (euros)	Situation au 31/12/2004 (euros)
Ventes de marchandises	0	0
Production vendue de biens	289 560 948	293 501 473
Production vendue de services	293 627	469 754
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>289 854 575</b>	<b>293 971 227</b>
Production stockée	1 533 156	2 307 490
Production immobilisée	538 939	557 575
Subventions d'exploitation	193 184	88 285
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	2 751 545	4 425 665
Autres produits	2 679 640	3 504 701
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>297 551 039</b>	<b>304 854 943</b>
Achats de marchandises	0	0
Variation de stock (marchandises)	0	0
Achat de matières premières et autres approvisionnements	103 840 315	104 365 598
Variation de stock (matières premières et autres approv.)	(3 299 254)	(1 234 496)
Autres achats et charges externes	115 423 158	108 173 273
Impôts, taxes et versements assimilés	6 126 180	6 248 135
Salaires et traitements	40 580 996	41 419 681
Charges sociales	17 067 868	16 554 594
Dotations aux amortissements sur immobilisations	14 766 654	18 454 188
Dotations aux provisions sur actif circulant	1 017 408	1 319 942
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	571 775
Autres charges	3 273 039	1 682 626
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>298 796 364</b>	<b>297 555 316</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(1 245 325)</b>	<b>7 299 627</b>
Produits financiers de participation	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	122 720	293 591
Reprises sur provisions et transferts de charges	199 681	513 958
Différences positives de change	1 147 986	1 607 751
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	1 457
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 470 387</b>	<b>2 416 757</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	329 234	199 681
Intérêts et charges assimilées	1 305 881	2 061 405
Différences négatives de change	991 635	857 171
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>2 626 750</b>	<b>3 118 257</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(1 156 363)</b>	<b>(701 500)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>(2 401 688)</b>	<b>6 598 127</b>



	Situation au 31/12/2005 (euros)	Situation au 31/12/2004 (euros)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	501 818	45 813
Produits exceptionnels sur opérations en capital	670 866	232 290
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 150 822	3 251 110
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>5 323 506</b>	<b>3 529 213</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	665 234	715 403
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 124 827	52 569
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 457 684	1 296 340
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>3 247 745</b>	<b>2 064 312</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>2 075 761</b>	<b>1 464 901</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	761 769
Impôts sur les bénéfices	(57 600)	3 653 531
<b>RESULTAT</b>	<b>(268 327)</b>	<b>3 647 728</b>



# Annexe sociale

Au 31 décembre 2005

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005. Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25 avril 2006 par le Conseil d'Administration.

## ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Suite à la restructuration du site industriel de Nogent-sur-Oise, le chantier de la culasse M9R est en cours de transfert sur le site de Laigneville. Ce transfert a généré des frais, comptabilisés pour 1.978.620 euros au 31 décembre 2005.

### 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables applicables en France. La société a fait application des nouvelles règles comptables relatives à l'évaluation des actifs.

#### 1.1. Actif immobilisé

##### a) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles ont été évaluées en tenant compte des nouvelles règles comptables relatives, d'une part à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs (règlement CRC 04-06) et d'autre part à l'amortissement et à la dépréciation des actifs (règlement CRC 02-10 modifié par le règlement CRC 03-07).

Les immobilisations existantes au 1<sup>er</sup> janvier 2005 ont été retraitées par familles auxquelles une règle de décomposition par composants a été appliquée.

La durée d'amortissement retenue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour les nouvelles acquisitions est la durée d'utilité du bien, en mode d'amortissement linéaire.

Pour les immobilisations antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2005, la société a opté pour la méthode prospective. Les durées d'amortissement n'ont pas été modifiées et le plan d'amortissement d'origine a été maintenu.

Les durées d'utilité retenues pour les différentes catégories d'immobilisations sont les suivantes :

> Pour les immobilisations corporelles :

Constructions	20 ans
Agencement et installations	10 ans
Matériel et outillage	de 8 à 10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 ans

> Pour les immobilisations incorporelles :

Brevets	5 ans
Frais de développement	4 ans
Logiciels	de 1 à 5 ans

Les frais de développement proviennent du reclassement des charges à répartir relatives au nouveau chantier M9R pour un montant de 295.151 euros. Ils sont amortis sur quatre ans en fonction du nombre de pièces produites.

Les pièces de rechange et les pièces de sécurité dont l'utilisation prévue est supérieure à un an ont été extraites des stocks de pièces de rechange afin d'être comptabilisées en immobilisations corporelles, dans la catégorie du "matériel et outillage". La durée d'amortissement de ces pièces est fonction de la durée d'amortissement de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent.

### b) Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués soit à leur valeur d'entrée, soit à leur valeur économique compte tenu des perspectives d'avenir de la filiale.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'entrée. Elles peuvent faire l'objet de provisions lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

	Valeur brute au 01.01.2005	Acquisitions	Remboursements ou cessions	Valeur brute au 31.12.2005
Titres de participation	39 939 497	2 557 <sup>(1)</sup>	0	39 942 054
Créances rattachées à des participations	1 658 935	8 685 277 <sup>(2)</sup>	9 540 947 <sup>(3)</sup>	803 265
Autres titres immobilisés	3 236 530	0	0	3 236 530
Prêts au personnel <sup>(4)</sup>	350 333	59 950	71 562	338 721
Dépôts et cautionnements	61 254	108 530	17 299	152 485
<b>TOTAL</b>	<b>45 246 549</b>	<b>8 856 314</b>	<b>9 629 808</b>	<b>44 473 055</b>

(1) Correspond aux titres de participation dans MONTUPET EOOD.

(2) Correspond aux avances à MONTIAC en 2005.

(3) Correspond aux factures des frais et commissions de MONTIAC pour 2005.

(4) Les prêts au personnel représentent, pour l'essentiel, la participation des employeurs à l'effort de construction jusqu'en 1987. Ils ont été effectués pour une durée de 20 ans et ne sont pas productifs d'intérêts.

### 1.2. Stocks et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du premier entré - premier sorti (FIFO). Les frais de stockage ne sont pas pris en compte pour cette évaluation.

Les produits et en-cours de production sont évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication, y compris l'impact de la sous-activité, sont prises en compte sur la base de la production réelle de la période de référence.

Les stocks et en-cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision selon les règles suivantes :

> Matières premières :

Une provision est constituée dès lors que le prix d'achat du mois suivant la clôture est inférieur au coût d'acquisition.



> Fournitures, matières consommables et emballages :

Une provision est constituée pour les produits à rotation lente.

> En-cours d'outillages :

La dépréciation représente la différence entre le prix de revient et le prix de vente, lorsque celui-ci lui est inférieur.

> En-cours de pièces et produits finis :

La dépréciation représente la différence entre le prix de revient et la valeur réalisable, lorsque celle-ci lui est inférieure.

Les pièces de rechange rentrent toutes dans le cycle de production et ont une durée de vie inférieure à un an. Les pièces de sécurité dont l'utilisation prévue est supérieure à un an sont retraitées en immobilisations corporelles. Elles sont amorties sur la durée d'amortissement de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent, et les amortissements antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2005 d'un montant de 20.248 euros ont été imputés sur le Report à Nouveau.

Ce poste s'analyse comme suit :

	Valeur brute au 31.12.2005	Dépréciation	Valeur nette au 31.12.2005
Matières premières	6 791 579	2 142	6 789 437
Autres approvisionnements	7 571 055	483 342	7 087 713
En cours pièces	8 145 910	101 471	8 044 439
En cours outillages	5 487 231	301 965	5 185 266
Emballages	139 098	507	138 591
Produits finis	4 886 543	80 340	4 806 203
<b>TOTAL</b>	<b>33 021 416</b>	<b>969 767</b>	<b>32 051 649</b>

### 1.3. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du dernier taux de change à la clôture de l'exercice. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité.

### 1.4. Valeurs mobilières de placement – Actions propres

#### > Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat, à l'exclusion des frais annexes engagés lors de l'acquisition. Si le cours d'inventaire à la clôture de l'exercice est inférieur au cours d'achat, une provision pour dépréciation est alors constatée.

Dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions de l'année 1990, autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 1987, la société avait acheté 20 245 actions MONTUPET SA, correspondant au nombre d'options émises. A la clôture de l'exercice, 20 005 options avaient été levées ; il subsistait donc 240 actions, soit 2.400 actions actuellement suite à la division par dix de la valeur nominale en 1998.

#### > Actions propres

L'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2003, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du nouveau Code de Commerce, a autorisé le Conseil d'Administration à acheter un nombre d'actions représen-

tant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social existant au jour de l'Assemblée, déduction faite des 2.400 actions auto-détenues par MONTUPET à ce jour, et ce en vue de :

- l'optimisation de la gestion patrimoniale (trésorerie) et financière par annulation partielle ou totale des actions acquises, par voie de réduction du capital afin d'optimiser le résultat par action,
- du rachat d'un nombre d'actions correspondant aux actions émises ou à émettre à la suite de l'exercice d'options de souscription d'actions de la Société,
- la mise en œuvre de programmes d'achat ou de vente d'actions de la Société dans le cadre de l'attribution de plans d'options d'achat d'actions,
- l'achat et la vente en fonction des situations de marché,
- la régularisation des cours par intervention systématique en contre-tendance,
- tout autre but autorisé, ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur, auquel cas la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

En l'absence d'affectation explicite, ces actions propres sont inscrites parmi les Immobilisations Financières, au compte numéro 277110.

Au 31 décembre 2005, la société détient 194.044 actions propres, achetées à un cours moyen de 16,68 euros, soit 3.236.530 euros. Compte-tenu du cours moyen du mois de décembre 2005, arrêté à 15,749 euros, une provision pour dépréciation a été constituée sur ces titres à hauteur de 180.531 euros.

### 1.5. Avances conditionnées

Le tableau de variation des avances s'analyse comme suit :

	Solde au 01.01.2005	Avances 2005	Rembour- sements 2005	Solde au 31.12.2005	Dont à moins 1 an
Avances de l'ANVAR	821 985	0	100 000	721 985	150 000
Avances de l'ADEME	78 256	0	78 256	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>900 241</b>	<b>0</b>	<b>178 256</b>	<b>721 985</b>	<b>150 000</b>

Ces avances sont des aides financières remboursables. Les avances de l'ANVAR sont des aides à l'innovation. Les avances de l'ADEME ont servi à financer une unité de régénération des sables usagés de fonderie.

### 1.6. Emprunts

Le tableau de variation des emprunts s'analyse comme suit :

	Solde au 01.01.2005	Emprunts 2005	Rembourse- ments 2005	Solde au 31.12.2005	Dont à moins 1 an
Autres emprunts (hors intérêts courus)	10 300 000	42 000 000	10 300 000	42 000 000	0
<b>TOTAL</b>	<b>10 300 000</b>	<b>42 000 000</b>	<b>10 300 000</b>	<b>42 000 000</b>	<b>0</b>

Ces emprunts, soit ..... 42 000 000  
cumulés avec :

- les concours bancaires courants pour ..... 7 166 754
- les intérêts courus sur emprunts pour ..... 59 130

Représentent la rubrique du bilan "emprunts et dettes auprès  
des établissements de crédit" ..... 49 225 884



## 2. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

### 2.1. Etat de l'actif immobilisé

Actif	Valeurs brutes au 01.01.2005	Acquisitions	Cessions	Valeurs brutes au 31.12.2005
<b>Immobilisations incorporelles :</b>				
Frais de développement	0	295 151	0	295 151
Autres immobilisations incorporelles	1 490 505	471 152	173 116	1 788 541
<b>TOTAL 1</b>	<b>1 490 505</b>	<b>766 303</b>	<b>173 116</b>	<b>2 083 692</b>
<b>Immobilisations corporelles :</b>				
Terrain	2 321 402	0	0	2 321 402
Constructions	8 334 073	302 806	0	8 636 879
Matériel & outillage industriel	88 455 964	11 001 690	548 825	98 908 829
Agencements et installations	33 522 798	3 437 561	1 363 624	35 596 735
Matériel de transport	0	0	0	0
Matériel inform. et mobilier de bureau	2 258 849	240 576	76 955	2 422 470
<b>TOTAL 2</b>	<b>134 893 086</b>	<b>14 982 633</b>	<b>1 989 404</b>	<b>147 886 315</b>
Immobilisations en cours	553 578	1 594 533	553 578	1 594 533
Avances et acomptes	963 930	239 803	902 930	300 803
<b>TOTAL 3</b>	<b>1 517 508</b>	<b>1 834 336</b>	<b>1 456 508</b>	<b>1 895 336</b>
<b>Immobilisations financières :</b>				
Participations & créances rattachées à des participations	41 598 432	8 687 836	9 540 949	40 745 319
Prêts	350 333	59 950	71 562	338 721
Autres immobilisations financières	3 297 784	108 530	17 299	3 389 015
<b>TOTAL 4</b>	<b>45 246 549</b>	<b>8 856 316</b>	<b>9 629 810</b>	<b>44 473 055</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>183 147 648</b>	<b>26 439 588</b>	<b>13 248 838</b>	<b>196 338 398</b>

### 2.2. Etat des amortissements

#### 2.2.1. Etat des amortissements comptables

	Au 01.01.2005	Augmentations	Diminutions	Au 31.12.2005
<b>Immobilisations incorporelles :</b>				
Frais de développement	0	6 246	0	6 246
Autres immobilisations incorporelles	860 410	273 669	45 655	1 088 424
<b>Immobilisations corporelles :</b>				
Constructions	5 626 850	397 542	0	6 024 392
Matériel et outillage industriel	51 454 808	11 031 016	429 270	62 056 554
Agencements et installations	19 656 431	2 910 958	486 277	22 081 112
Matériel de transport	0	0	0	0
Matériel et mobilier de bureau	1 945 966	167 470	76 491	2 036 945
<b>TOTAL</b>	<b>79 544 465</b>	<b>14 786 901</b>	<b>1 037 693</b>	<b>93 293 673</b>

### 2.2.2. Etat des amortissements dérogatoires

	Montant au 01.01.2005	Augmentations	Diminutions	Montant au 31.12.2005
Matériel et outillage industriel	17 211 549	1 372 683	4 150 822	14 433 410
<b>TOTAL</b>	<b>17 211 549</b>	<b>1 372 683</b>	<b>4 150 822</b>	<b>14 433 410</b>

### 2.3. Etat des provisions

Nature des provisions	Montant au 01.01.2005	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31.12.2005
<b>Provisions réglementées :</b>				
Amortissements dérogatoires	17 211 549	1 372 683	4 150 822	14 433 410
<b>TOTAL 1</b>	<b>17 211 549</b>	<b>1 372 683</b>	<b>4 150 822</b>	<b>14 433 410</b>
<b>Provisions pour risques et charges :</b>				
Provisions pour pertes de change	199 681	148 703	199 681	148 703
Autres provisions pour risques et charges	1 086 775	85 000	571 775	600 000
<b>TOTAL 2</b>	<b>1 286 456</b>	<b>233 703</b>	<b>771 456</b>	<b>748 703</b>
<b>Provisions pour dépréciation :</b>				
Provisions sur immob. financières	0	180 531	0	180 531
Provisions sur stocks et en cours	1 319 942	969 767	1 319 942	969 767
Provisions sur comptes clients	523 969	47 641	518 348	53 262
<b>TOTAL 3</b>	<b>1 843 911</b>	<b>1 197 939</b>	<b>1 838 290</b>	<b>1 203 560</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20 341 916</b>	<b>2 804 325</b>	<b>6 760 568</b>	<b>16 385 673</b>



## 2.4. Etat des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus au 31.12.2005	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	803 265	803 265	0
Prêts <sup>(1)</sup> et <sup>(2)</sup>	338 721	127 178	211 543
Autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements)	152 485	0	152 485
Clients douteux ou litigieux	6 667	0	6 667
Autres créances clients et comptes rattachés	49 818 547	49 770 906	47 641
Personnel et comptes rattachés	39 915	39 915	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	242 016	242 016	0
<b>Etat et autres collectivités publiques :</b>			
- Impôts sur les bénéficiaires	339 936	339 936	0
- Taxe sur la valeur ajoutée	1 216 266	1 155 144	61 122
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	83 323	37 323	46 000
<b>Divers :</b>			
Groupe et associés	38 186	38 186	0
Débiteurs Divers	978 795	255 237	723 558
Charges constatées d'avance	1 800 727	1 800 727	0
<b>TOTAL</b>	<b>55 858 849</b>	<b>54 609 833</b>	<b>1 249 016</b>
Prêts accordés en cours d'exercice <sup>(1)</sup>	59 950		
Remboursements obtenus en cours d'exercice <sup>(2)</sup>	71 563		

Etat des dettes	Montant brut au 31.12.2005	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	49 225 884	7 225 884	42 000 000	0
Emprunts et dettes financières divers	496 437	0	496 437	0
Fournisseurs et comptes rattachés	52 356 274	52 356 274	0	0
Personnel et comptes rattachés	3 560 673	3 560 673	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 891 882	7 891 882	0	0
<b>Etat et autres collectivités publiques :</b>				
- Impôts sur les bénéficiaires	0	0	0	0
- Taxe sur la valeur ajoutée	1 047 299	1 047 299	0	0
- Autres impôts taxes et assimilés	321 428	280 987	40 441	0
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	7 791 538	7 791 538	0	0
Autres dettes	3 432 424	3 432 424	0	0
Produits constatés d'avance	2 125 866	2 125 866	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>128 249 705</b>	<b>85 712 827</b>	<b>42 536 878</b>	<b>0</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	42 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 300 000			

## 2.5. Créances et dettes représentées par des effets de commerce

Créances clients et comptes rattachés .....	27 880 861
Dettes fournisseurs et comptes rattachés .....	7 377 086
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés .....	807 560
<b>TOTAL .....</b>	<b>8 184 646</b>

## 2.6. Eléments concernant les entreprises liées

Créances rattachées à des participations .....	803 265
Acomptes versés sur commandes .....	161 359
Clients et comptes rattachés .....	953 204
Créances diverses .....	38 187
<b>TOTAL .....</b>	<b>1 956 015</b>
Fournisseurs et comptes rattachés .....	15 342 139
Fournisseurs d'immobilisations .....	215 335
Dettes diverses .....	548 692
<b>TOTAL .....</b>	<b>16 106 166</b>

## 2.7. Produits à recevoir

Créances clients et comptes rattachés .....	1 813 002
Autres créances .....	58 535
<b>TOTAL .....</b>	<b>1 871 537</b>

## 2.8. Charges constatées d'avance

Achats et prestations de services constatés d'avance .....	1 800 727
--	-----------

## 2.9. Produits constatés d'avance

Facturation constatée d'avance sur outillages .....	2 125 866
---	-----------

## 2.10. Charges à payer

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit .....	73 257
Dettes fournisseurs et comptes rattachés .....	5 361 165
Dettes fiscales et sociales .....	7 071 026
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés .....	656 812
Autres dettes (clients : avoirs à établir) .....	804 442
Autres dettes .....	401 237
<b>TOTAL .....</b>	<b>14 367 939</b>

## 2.11. Charges à répartir sur plusieurs exercices au 1<sup>er</sup> janvier 2005

Les charges à répartir de MONTUPET SA, d'un montant de 4.843.457 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005, ont été reclassées pour 295.151 euros parmi les immobilisations incorporelles, en frais de développement relatifs au chantier M9R, et le solde, soit 4.548.306 euros, a été imputé sur le report à nouveau. Il s'agissait principalement de frais de gros entretien pour 2.486.785 euros, de frais de démarrage de nouveaux chantiers pour 530.690 euros, de frais de démarrage de notre établissement de Laigneville pour 427.815 euros, et de dépenses relatives à notre filiale mexicaine MONTIAC pour 1.060.160 euros.



## 2.12. Composition du capital social et variation des capitaux propres

Catégorie d'actions (toutes de valeur nominale 1,52 €)	Nombre de titres		
	2004	Variation	2005
Actions à droit de vote simple	6 962 496	1 532 741	8 495 237
Actions à droit de vote double	3 282 537	(468 191)	2 814 346
Actions auto-détenues (sans droit de vote)	196 444	0	196 444
<b>TOTAL</b>	<b>10 441 477</b>	<b>1 064 550</b>	<b>11 506 027</b>

Le capital est composé de 11.506.027 actions d'une valeur nominale de 1,52 euros, soit 17.489.161 euros, contre 10.441.477 actions d'une valeur nominale de 1,52 euros, soit 15.871.045 euros au 31 décembre 2004.

Cette évolution résulte de l'émission de 1.064.550 actions créées dans le cadre du plan d'option de souscription d'actions du 16 novembre 2001 autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 février 2001. La prime d'émission résultant de cette augmentation s'élève à 8.218.326 euros pour l'année 2005.

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

Capitaux propres au 01.01.2005 .....	87 661 664
Augmentation de capital .....	1 618 116
Augmentation des primes d'émission suite à augmentation de capital .....	8 218 326
Diminution du Report à Nouveau :	
- imputation des charges à répartir .....	(4 548 305)
- imputation des amortissements sur pièces de sécurité .....	(20 248)
Distribution de dividendes .....	(7 567 898)
Provisions réglementées .....	(2 778 139)
<b>TOTAL .....</b>	<b>82 583 516</b>
Résultat 2005 (perte) .....	(268 327)
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2005 .....</b>	<b>82 315 189</b>

## 2.13. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Activité pièces mécaniques .....	197 572 050
Activité roues .....	91 988 898
Ventes diverses (services et autres) .....	293 627
<b>TOTAL .....</b>	<b>289 854 575</b>
France .....	161 053 491
Etranger .....	128 801 084
<b>TOTAL .....</b>	<b>289 854 575</b>

Les ventes d'équipements d'usinage, qui restent sur nos sites propriété des clients, s'élèvent à 1 909 864 euros pour l'année 2005. Elles sont extournées du chiffre d'affaires et apparaissent au poste "Autres produits d'exploitation".

## 2.14. Ventilation du résultat

Résultat courant avant impôt .....	(2 401 688)
Résultat exceptionnel .....	2 075 761
Impôt sur les bénéfices (crédit d'impôt apprentissage) .....	57 600
<b>Perte comptable .....</b>	<b>(268 327)</b>



### 3. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

#### 3.1. Crédit-bail

	Locaux Clichy	Extension usine La Martinerie	Restaurant inter-entreprises La Martinerie
<b>Valeur d'origine :</b>	<b>3 827 233</b>	<b>2 362 282 <sup>(1)</sup></b>	<b>457 347</b>
<b>Amortissements :</b>			
Cumuls exercices antérieurs	2 482 847	1 795 675	168 881
Dotations de l'exercice	191 362	373 734	44 842
<b>Total</b>	<b>2 674 209</b>	<b>2 169 409</b>	<b>213 723</b>
<b>Redevances payées :</b>			
Cumuls exercices antérieurs	5 048 431	2 169 377	267 480
Exercice 2005	460 469	385 636	53 820
<b>Total</b>	<b>5 508 900</b>	<b>2 555 013</b>	<b>321 300</b>
<b>Redevances restant à payer :</b>			
	<sup>(2)</sup>	<sup>(3)</sup>	
A un an au plus (2006)	498 722	195 142	53 820
A plus d'un an et 5 ans au plus (2007 à 2010)	-	-	192 855
<b>Total</b>	<b>498 722</b>	<b>195 142</b>	<b>246 675</b>
Valeur résiduelle à la fin du contrat	1 029 641	-	16 769
Montant pris en charge dans l'exercice	224 566	385 636	53 820

(1) Il s'agit du montant net, déduction faite des subventions obtenues pour un montant total de 686.021 euros.

(2) Les redevances restant à payer correspondent à des montants approximatifs. En effet, elles sont composées de deux parties - une fixe et une variable, cette dernière étant calculée à partir de l'Euribor 3 mois. Le taux ayant servi de base aux calculs de ces redevances est le dernier taux trimestriel connu pour la période du 20 mars 2006 au 19 juin 2006 soit 0,8115 %.

(3) Les redevances restant à payer correspondent également à des montants approximatifs. Les intérêts ont été calculés à partir de l'EURIBOR 3 mois au 31 mars 2006, soit un taux trimestriel de 0,782722 %.



### 3.2. Montant des engagements financiers hors crédit-bail

#### 3.2.1. Engagements donnés

	Montant	Au profit de
Couverture de change auprès du Crédit du Nord à concurrence de 82,9 millions d'euros > tirage utilisé au 31.12.2005	0	MONTUPET UK
Ligne d'avance en devises auprès du Crédit du Nord à concurrence de 15,1 millions d'euros ou équivalent en devises > tirage utilisé au 31.12.2005	0	MONTUPET UK
Garantie de remboursement de prêt multi-devises auprès du Crédit du Nord > montant 6,1 millions d'euros (en couverture de prêts consentis à MONTUPET SA ou MONTUPET UK) > tirage utilisé au 31.12.2005	0	MONTUPET UK
Lettre de confort en faveur de l'Ulster Bank > montant maximal 2,5 millions GBP > tirage utilisé au 31.12.2005	0	MONTUPET UK
Lettre de confort en faveur de l'Ulster Bank > montant maximal 1 million GBP > tirage utilisé au 31.12.2005	0	CALCAST
Lettre de garantie en faveur de l'Industrial Development Board (remboursement de subventions en cas de non respect des conditions) > subventions garanties au 31.12.2005	0	MONTUPET UK
Lettre d'intention relative au remboursement de ligne de crédit auprès de la BNP Canada - Montant maximal CAD 8 000 000 > tirage utilisé au 31.12.2005	0	MONTUPET LIMITEE
Lignes d'avances en devises auprès du Crédit Mutuel à concurrence de 12,2 millions d'euros en faveur de MONTUPET SA ou ses filiales > tirage utilisé au 31.12.2005	0	MONTUPET UK/ MONTUPET LIMITEE/ ALUMALSA
Garantie de remboursement de prêt multi-devises auprès du C.I.C. > Montant 4,573 millions d'euros (en couverture de prêts consentis à MONTUPET UK, ou MONTUPET Ltee ou ALUMALSA) > tirage utilisé au 31.12.2005	0	MONTUPET UK/ MONTUPET LIMITEE/ ALUMALSA
Garantie de cession de droits et obligations en faveur du bailleur Yorkwood Ltd, émise solidairement par MONTUPET SA et par MONTUPET UK Ltd, dans le cadre du contrat liant le groupe MONTUPET à FORD MOTOR CY, relatif à la filiale CALCAST Ltd. Montant maximum initial : 3.500.000 GBP hors taxe > montant restant à courir au 31.12.05 hors taxe	1.000.000 GBP	YORKWOOD Ltd (bailleur de CALCAST Ltd)
Garantie de paiement de loyer pour un montant annuel de 450.000 GBP hors taxe relatif à la filiale CALCAST Ltd > Montant restant à courir au 31.12.05 hors taxe (sur ce montant, 103.750 GBP ont été payés d'avance au 31.12.05)	891.250 GBP	

### 3.2.2. Engagements donnés en vue du maintien des prêts consentis par les établissements de crédit à MONTUPET SA

Etablissement de crédit	Tirage au 31.12.2005 (en milliers d'euros)	Ratios à respecter	
BECM/CIC	15 000	Fonds propres > 160 M€ Dettes financières nettes < 200 M€	Endettement financier net / Fonds propres < 1 Endettement financier net / M.B.A. < 4
BNP-Paribas	15 000		Endettement financier net moyen L.T. / Fonds propres < 1 Endettement financier net / M.B.A. < 4
Crédit du Nord	5 000		Endettement financier net / Fonds propres < 1 Endettement financier net / M.B.A. < 4
Crédit Lyonnais	7 000	néant	néant
Natexis	0	néant	néant

Outre le respect de ratios précités, les établissements de crédit requièrent généralement le respect de conditions telles que le respect des lois et règlements, l'abstention de consentir des sûretés sur l'actif immobilisé (sauf si elles sont destinées à l'acquisition d'un actif) ou une restriction à ce droit, des restrictions aux cessions de créances ou aux cessions ou apports d'activités.

Ces prêts sont consentis en vue de financer l'activité générale de l'entreprise.

### 3.2.3. Autres engagements donnés

#### > Agios sur emprunts en cours

Il s'agit de crédits moyen terme d'une durée d'utilisation de cinq ans, dont l'en-cours au 31 décembre 2005 s'établit à 42.000.000 euros (figurant au tableau 3.2.2.).

Ces lignes de crédit sont utilisables par tirages d'une durée variable dont les montants sont fonction des besoins généraux de MONTUPET. Les engagements d'intérêts sur ces lignes de crédit ne peuvent donc être chiffrés au 31 décembre 2005.

> Soldes sur commandes d'immobilisations en cours au 31 décembre 2005 ..... 2 309 507

### 3.2.4. Engagements de retraite

Le total des engagements de retraite de l'entreprise vis-à-vis des membres de son personnel s'élève à la somme de 2.243.782 euros (régime à prestations définies à gestion interne).

Les principales hypothèses économiques et sociales utilisées dans l'évaluation du calcul prennent en compte un âge de la retraite à 65 ans, un taux d'actualisation de 3,7 % pour 2005, l'application de la table de vie TV 73/77, un taux de rotation en fonction de l'âge et une évolution des salaires variant selon l'âge et la catégorie.

### 3.2.5. Engagements reçus

> cautions reçues des fournisseurs d'immobilisations ..... 300 803

> cautions reçues des fournisseurs de biens et services ..... 184 636

> engagement contractuel de remboursement de FORD MOTORWERKE en contrepartie des garanties de cession de droits et obligations de MONTUPET en faveur de YORKWOOD Ltd, bailleur de CALCAST Ltd (solde dû) ..... 1.423.960



### 3.3. Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

La dotation aux amortissements dérogatoires de l'exercice s'élève à 1.372.683 euros. Quant à la reprise de provisions pour amortissements dérogatoires, elle s'élève à 4.150.822 euros.

### 3.4. Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

Nature des différences temporaires :

#### Accroissement :

Amortissements dérogatoires .....	14 433 410
Accroissement correspondant de la dette future d'impôt : .....	4 811 137

#### Allègement :

Organic 2005 .....	427 250
Allègement correspondant de la dette future d'impôt : .....	142 417

### 3.5. Rémunération des dirigeants

Des jetons de présence ont été versés en 2005, à MM. Feuillet et Goebel, pour 5.000 euros chacun.

### 3.6. Ventilation de l'effectif moyen

	<b>Personnel salarié</b>
Dirigeants et cadres .....	101
Agents de maîtrise, techniciens et employés .....	352
Ouvriers .....	1 232
<b>TOTAL</b> .....	<b>1 685</b>

### 3.7. Produits et charges financiers

Les pertes et les gains de change proviennent principalement des écarts sur les règlements clients et fournisseurs en devises.

### 3.8. Produits et charges exceptionnels

**Produits exceptionnels** ..... **5 323 506**

**Produits exceptionnels sur opérations de gestion** ..... **501 818**

Ils correspondent :

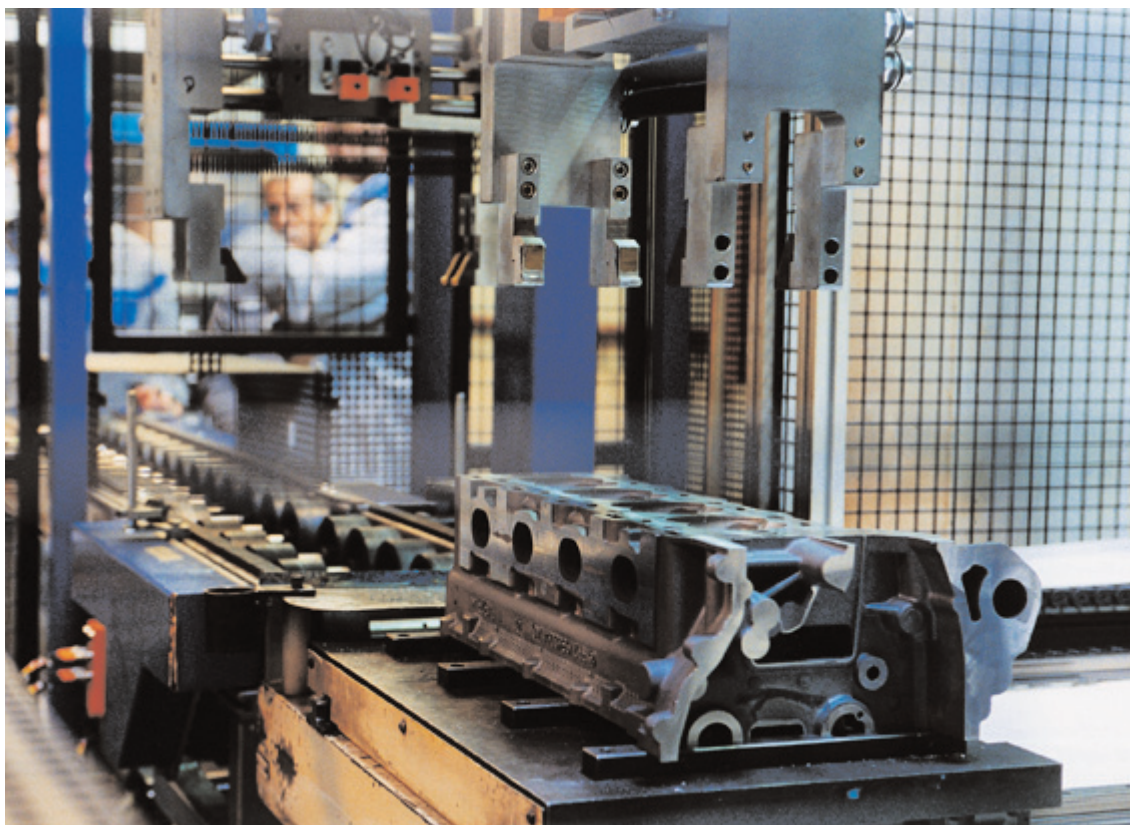
- à des régularisations clients pour .....	432 201
- au remboursement de dépôts de garantie pour .....	37 335
- au solde d'une subvention pour .....	23 493
- à des régularisations fournisseurs pour .....	5 939
- à des produits divers pour .....	2 850

**Produits exceptionnels sur opérations en capital** ..... **670 866**

Ils correspondent :

- à une vente d'un bâtiment pour .....	350 000
- à des régularisations de TVA intracommunautaire pour .....	150 926
- à un dédommagement client pour .....	71 172
- au remboursement du crédit impôt apprentissage 2004 pour .....	48 000

- à des frais de procès pour .....	28 790
- à des régularisations d'assurances pour .....	12 533
- à des produits divers pour .....	9 445
<b>Reprises sur amortissements et provisions exceptionnels .....</b>	<b>4 150 822</b>
Elles correspondent à la reprise d'amortissements dérogatoires pour .....	4 150 822
<b>Charges exceptionnelles .....</b>	<b>3 247 745</b>
<b>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion .....</b>	<b>665 235</b>
<u>Elles correspondent :</u>	
- à des régularisations clients pour .....	331 313
- à des indemnités d'expatriation et autres charges diverses liées à l'expatriation pour .....	239 859
- à des pénalités suite à redressements URSSAF pour .....	79 906
- à des charges diverses pour .....	14 157
<b>Charges exceptionnelles sur opérations en capital .....</b>	<b>1 124 827</b>
Elles représentent la valeur nette comptable d'éléments d'actif cédés pour .....	1 124 827
<b>Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions .....</b>	<b>1 457 683</b>
<u>Elles correspondent :</u>	
- à des amortissements dérogatoires pour .....	1 372 683
- à une provision pour litiges pour .....	85 000



#### 4. Tableau des filiales et participations

Les informations présentées tiennent compte des retraitements de consolidation.

	MONTUPET UK LTD	MONTUPET GMBH	MFT SARL	MONTIAC SA DE CV	ALUMALSA	MONTUPET LIMITEE	MONTUPET INC	MFT-MON- TUPET SNC	CALCAST LTD	MONTUPET EOOD
Capital	12 390	26	8	7 680	3 486	7 368	8	10 836	< 1	3
Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	68 693	26	402	(2 041) <sup>(1)</sup>	12 253	4 101	68	12 442	1 816	0
Quote-part du capital obtenu en %	100,0	100,0	50,0	100,0	97,7	100,0	100,0	99,0	100,0	100,0
Valeur comptable des titres détenus (brute = nette)	12 390	26	4	7 680	1 561	7 435	9	10 836	< 1	3
Prêts et avances consentis par la société-mère et non encore remboursés (au cours de comptabilisation) y compris avances en compte courant	0	0	0	803	0	0	0	0	0	0
Montant des cautions et avals donnés par la société (au cours de clôture)										
montant maximal cautionné	124 517 <sup>(2)</sup>	0	0	0	16 769 <sup>(2)</sup>	16 769 <sup>(2)</sup>	0	0	4 218 <sup>(3)</sup>	0
montant réellement utilisé	0	0	0	0	0	0	0	0	2 759 <sup>(3)</sup>	0
Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	85 665	0	802	8 713	42 203	19 097	366	4 431	18 402	0
Bénéfice ou perte () du dernier exercice clos	6 731	0	25	236	297	(390)	7	2 163	249	0
Dividendes reçus par MONTUPET SA au cours de l'exercice 2005	0	0	(4)	0	0	0	0	0	0	0

(1) Le montant négatif des réserves en normes consolidées provient de l'écart de conversion entre les taux actuels et historiques du peso. Les bénéfices dégagés sur l'année par MONTUPET SA sur les opérations mexicaines sont supérieurs à cet écart négatif. Il n'y a pas lieu de ce fait de provisionner les titres au niveau de MONTUPET SA. (2) Dont 12,196 M€ au profit de MONTUPET ou de ses filiales, et dont 4,573 M€ au profit de MONTUPET UK, MONTUPET LIMITEE, ou ALUMALSA. (3) Le montant maximum cautionné mentionné est le montant restant à courir et non le montant maximum initial (montant hors taxes). (4) Rétrocession de résultat au titre de 2005 = 337.268 €.

**MONTUPET UK LTD** : Dunmurry Industrial Estate - The Cutts - Derriaghy - Belfast BT17 9HU / Irlande-du-Nord

**MONTUPET GMBH** : Karl-Götz Strasse 17 - 97424 Schweinfurt / Allemagne

**MFT SARL** : 202, quai de Clichy - 92110 Clichy / France

**MONTIAC SA DE CV** : Calle San Pablo n° 50 - Desarrollo Industrial - Mieleras - CP 27400 - Torréon - Coahuila / Mexique

**ALUMALSA** : Carretera de Castellon - Km 8,400 - Apartado 4047 - Saragosse / Espagne

**MONTUPET LIMITEE** : 50, rue Léger - Riviere-Beaudette / Quebec / Canada

**MONTUPET INC** : 17197 N. Laurel - Park Drive - Livonia / Michigan 48152 / USA

**MFT-MONTUPET SNC** : Av. Gal Dumonceau, 56 - 1190 Forest / Belgique

**CALCAST LTD** : 20 Kean's hill road - Campsie Industrial Estate - Co Londonderry 99136 / Irlande-du-Nord

**MONTUPET EOOD** : 9-11 Maria Luisa Blvd, 7<sup>th</sup> floor - Sofia 1000 / Bulgarie









